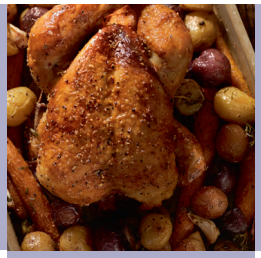
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Souveraineté alimentaire

Rapport annuel 2026







Novembre 2026

Objectif du rapport

Ce rapport est prévu par l'article L.611-1-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime (inséré par la LOI n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, dite LOSARGA).
Cet article prévoit que FranceAgriMer accompagne les interprofessions et les filières afin qu'elles définissent **une stratégie assortie d'objectifs, notamment de production, à l'horizon de dix ans, en vue de l'amélioration de la souveraineté alimentaire de la Nation** ou au moins d'assurer sa non-régression. **Ces travaux font l'objet d'une synthèse** présentée lors d'une conférence nationale de la souveraineté alimentaire, présidée par le ministre chargé de l'agriculture. Cette synthèse est accessible au public. Elle est actualisée au moins une fois tous les dix ans. **Chaque année, FranceAgriMer publie un rapport sur le niveau de réalisation des objectifs figurant dans la synthèse**. Ce rapport est public et remis au Parlement.

Le rapport annuel de FranceAgriMer a donc pour objectif de contribuer, de façon simple et modeste, mais efficace et lisible, **à l'évaluation, à l'échelle nationale métropolitaine, de la synthèse des objectifs d'amélioration de la souveraineté alimentaire**, définis à 10 ans par grands secteurs de filières (fruits et légumes, grandes cultures, pêche et aquaculture, productions végétales spécialisées, ruminants, viandes blanches, vin).
Conformément aux compétences de FranceAgriMer, telles que définies dans le code rural et de la pêche maritime, le rapport annuel de FranceAgriMer concerne uniquement la France métropolitaine.

Ce premier rapport (millésime 2026) **retrace l'élaboration de la synthèse des objectifs** à 10 ans définis à l'issue des Conférences de la souveraineté alimentaire **et présente la méthode retenue pour rapporter leur niveau de réalisation** chaque année pendant 10 ans.

L'introduction donne la définition de la notion de souveraineté alimentaire et présente la méthodologie des Conférences de la souveraineté. Dans la première partie, le rappel des principaux éléments du diagnostic initial présentés lors de ces conférences permet de mettre en contexte la définition des objectifs d'amélioration de la souveraineté alimentaire. Puis, dans la deuxième partie, sont présentés les principaux objectifs finalement retenus à l'issue des phases nationale et territoriale. Le rapport précise ensuite, dans sa troisième partie, les buts de l'évaluation sur 10 ans (2026-2035), à l'échelle nationale métropolitaine ainsi que les 33 objectifs de filière définis, avec leurs indicateurs permettant de rapporter, chaque année pendant 10 ans, l'avancement de ces objectifs. Enfin, les principes de la gouvernance retenue pour accompagner les actions concourant à la réalisation de ces objectifs, au niveaux national et régional, sont indiqués dans la conclusion.

Objectif du rapport **1**

1 Introduction **5**

1.1 Notion de souveraineté alimentaire 5

1.2 Les objectifs et la méthodologie de la LOSARGA pour la souveraineté alimentaire 5

1.2.1 Les priorités de la politique en faveur de la souveraineté alimentaire 5

1.2.2 Les finalités des politiques de traduction de ces priorités 5

1.2.3 Méthodologie des Conférences de la souveraineté alimentaire 7

2 Diagnostic initial (version courte) **11**

2.1 Indicateurs de souveraineté par bilan, évolution en 10 ans 11

2.1.1 Les quatre indicateurs de souveraineté par bilan 11

2.1.2 Les évolutions des taux d'auto-approvisionnement en 10 ans 11

2.2 Les grands facteurs d'évolution de l'agriculture française : systèmes alimentaires, changement climatique, géopolitique 14

2.2.1 Évolution des consommations, systèmes alimentaires et rapports offre-demande 14

2.2.2 Géopolitique, commerce international agricole et alimentaire 18

2.2.3 Productions agricoles dans un contexte de changement climatique 21

2.3 Performances commerciales françaises et compétitivité au sein de l'UE 24

2.3.1 Balances commerciales 24

2.3.2 Analyse du secteur de la transformation 26

2.3.3 Analyse du secteur de la production 28

3 La définition d'objectifs à 10 ans **31**

3.1 Fruits et légumes 32

3.2 Grandes cultures 34

3.3 Productions végétales spécialisées 35

3.4 Ruminants 36

3.5 Viandes blanches 38

3.6 Vin et cidre 41

3.7 Pêche et aquaculture 42

3.8 Mesures transverses 43

4 Les objectifs et les indicateurs retenus pour l'évaluation à l'échelle nationale métropolitaine **46**

4.1 Objectifs de l'évaluation et des indicateurs retenus 46

4.2 Indicateurs et valeur de référence par secteur pour l'évaluation à l'échelle nationale métropolitaine 47

4.2.1 Secteur des fruits et légumes 49

4.2.2 Secteur des grandes cultures 51

4.2.3 Secteur des productions végétales spécialisées 53

4.2.4 Secteur des ruminants 57

4.2.5 Secteur des viandes blanches 61

4.2.6 Secteur du vin 64

4.2.7 Secteur de la pêche et de l'aquaculture 67
5 Conclusion 71
6 Références 72
7 Annexes 73
7.1 Synthèses des contributions des groupes sectoriels nationaux, février 2026 73
7.2 diagnostic initial (version longue) 74
7.2.1 Indicateurs de souveraineté par bilan, évolution en 10 ans 74
7.2.2 Les grands facteurs d'évolution de l'agriculture française : systèmes alimentaires, changement climatique, géopolitique 78
7.2.3 Performances commerciales françaises et compétitivité au sein de l'UE 98

1 Introduction

1.1 NOTION DE SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

La souveraineté alimentaire s'est imposée dans l'agenda politique après plusieurs années de crises (crise Covid puis guerre en Ukraine et leurs conséquences) qui ont conduit à requestionner le système alimentaire français. Définie depuis par la loi du 24 mars 2025, elle s'entend comme le maintien et le développement des capacités de la Nation à produire, à transformer et à distribuer les produits agricoles et alimentaires nécessaires à l'accès de l'ensemble de la population à une alimentation saine, et le soutien des capacités exportatrices contribuant à la sécurité alimentaire mondiale.

1.2 LES OBJECTIFS ET LA METHODOLOGIE DE LA LOSARGA POUR LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

1.2.1 Les priorités de la politique en faveur de la souveraineté alimentaire

La LOSARGA a affiché 5 axes prioritaires de travail pour favoriser la souveraineté alimentaire :

1. Assurer la pérennité et l'**attractivité** de l'agriculture ainsi que le renouvellement de ses générations d'actifs, en facilitant l'installation, la transmission et la reprise d'exploitations ;
2. Assurer, dans le cadre de la politique de l'alimentation, la **sécurité** alimentaire et sanitaire de la Nation ;
3. Assurer un haut niveau de **compétitivité** de l'agriculture ;
4. Soutenir la recherche et l'**innovation** notamment pour favoriser les transitions climatique et environnementale de l'agriculture ;
5. Assurer la juste **rémunération** des actifs en agriculture.

1.2.2 Les finalités des politiques de traduction de ces priorités[1]

Ces priorités ont été réfléchies pour une construire une politique agricole et agro-alimentaire ambitieuse, volontariste et engageante qui vise à :

1. **Sauvegarder et**, pour les filières les plus à risque, **reconquérir la souveraineté alimentaire** de la France, en maintenant et en développant ses systèmes de production et ses filières nationales de production, de transformation et de distribution ainsi que leur valeur ajoutée, en alliant performance économique, sociale, sanitaire et environnementale et en protégeant les agriculteurs de la concurrence déloyale de produits importés issus de systèmes de production ne respectant pas les normes imposées par la réglementation européenne ;
2. **Garantir une sécurité alimentaire** permettant l'accès de l'ensemble de la population à une alimentation suffisante, saine, sûre, diversifiée et nutritive, tout au long de l'année, et concourir à la lutte contre la précarité alimentaire ;
3. **Améliorer la compétitivité** et la coopération agricoles sur le plan international, **soutenir les capacités exportatrices** contribuant à la sécurité alimentaire mondiale, maîtriser et **réduire les dépendances aux**

[1] Telles que définies dans la LOSARGA

importations dans les filières stratégiques pour la souveraineté alimentaire et sécuriser les approvisionnements alimentaires du pays, en **privilégiant l'approvisionnement national**, dans le respect des règles du marché intérieur de l'Union européenne et des engagements internationaux ;

4. Veiller, dans tout accord de libre-échange, au **respect du principe de réciprocité** et à une exigence de conditions de production comparables pour ce qui concerne l'accès au marché ainsi qu'à un degré élevé d'exigence dans la coopération en matière de normes sociales, environnementales, sanitaires et relatives au bien-être animal, en vue d'une protection toujours plus forte des consommateurs et d'une préservation des modèles et des filières agricoles françaises et européennes ;
5. R**épondre à l'accroissement démographique**, en rééquilibrant les termes des échanges entre pays dans un cadre européen et de coopération internationale fondé sur le respect du principe de souveraineté alimentaire permettant un développement durable et équitable, en contribuant à la lutte contre la faim dans le monde et en soutenant l'émergence et la consolidation de l'autonomie alimentaire dans le monde ;
6. **Rechercher des solutions techniques et scientifiques** utiles aux transitions climatique et environnementale et d'accompagner les agriculteurs pour surmonter de façon résiliente les crises de toute nature susceptibles de porter atteinte aux capacités de production et à l'approvisionnement alimentaire nationaux ;
7. Reconnaître et mieux **valoriser les externalités positives de l'agriculture**, notamment en matière de services environnementaux et d'aménagement du territoire ;
8. Préserver et **développer les réseaux d'irrigation** nécessaires à une gestion durable de la production et des surfaces agricoles ;
9. Favoriser l'installation économiquement viable d'exploitations agricoles en **agriculture biologique**, en veillant à l'adéquation entre l'offre et la demande sur le marché national, et pour atteindre les objectifs inscrits dans le programme national sur l'ambition en agriculture biologique, de manière notamment à ce que l'agriculture biologique représente 21 % de la surface agricole utile cultivée au 1er janvier 2030 ;
10. Préserver la surface agricole utile ;
11. **Promouvoir l'autonomie** de l'Union européenne et de la France **en protéines**, en fixant un objectif national de surface agricole utile cultivée en légumineuses de 10 % d'ici au 1er janvier 2030 et d'atteinte de l'autonomie protéique nationale en 2050 ;
12. **Concourir aux transitions énergétique et climatique**, en contribuant aux économies d'énergie et au développement des matériaux décarbonés et des énergies renouvelables ainsi qu'à l'indépendance énergétique de la Nation, notamment par la valorisation optimale et durable des sous-produits d'origine agricole et agro-alimentaire dans une perspective d'économie circulaire et de retour de la valeur aux agriculteurs ;
13. **Soutenir** la recherche, **l'innovation** et le développement, notamment dans les domaines de la préservation de la santé des sols, des semences, des nouvelles techniques génomiques, de la sélection variétale, des fertilisants agricoles, de la production de biomasse, y compris sylvicole, des solutions fondées sur la nature et de la réduction des dépendances à l'égard des intrants de toute nature ;
14. **Maintenir un haut niveau de protection des cultures**, en soutenant la recherche en faveur de solutions apportées aux agriculteurs économiquement viables, techniquement efficaces et compatibles avec le développement durable, afin de diminuer l'usage des produits phytopharmaceutiques et, à défaut de telles solutions, en s'abstenant d'interdire les usages de produits phytopharmaceutiques autorisés par l'Union européenne ;
15. Définir des dispositifs de **prévention et** de **gestion des risques** ;
16. Participer au **développement des territoires de façon équilibrée et durable** concourant notamment à la qualité des services à la population, en prenant en compte les situations spécifiques à chaque région, notamment des zones dites " intermédiaires " et des zones de montagne, encourager l'ancrage territorial de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, y compris par la promotion de circuits courts, et favoriser la diversité des produits par le développement des productions sous des signes d'identification de la qualité et de l'origine ;
17. **Veiller à une juste rémunération** des exploitants, des salariés et des non-salariés des secteurs agricole et agro-alimentaire ainsi qu'à leurs conditions de travail, leur protection sociale et leur qualité de vie, préserver un

modèle d'exploitation agricole familiale, rechercher l'équilibre des relations commerciales, notamment par un meilleur partage de la valeur ajoutée, et contribuer à l'organisation collective des acteurs ;

18. Reconnaître et **valoriser le rôle des femmes en agriculture**, en veillant à ce qu'elles puissent exercer sous un statut adapté à leur situation et soient informées et accompagnées dans le choix des modes d'exercice de leur profession, en bénéficiant d'un accès facilité au statut de chef d'exploitation, à la formation continue, à une rémunération équitable et à une protection et une action sociales aux règles adaptées pour tenir pleinement compte des spécificités des métiers et des contraintes des femmes chefs d'exploitations et salariées agricoles, notamment par la prise en compte de leurs parcours professionnels pour améliorer le calcul des droits à retraite ;
19. Contribuer à la **protection de la santé** publique et de la santé des agriculteurs et des salariés du secteur agricole, en assurant le développement de la prévention sanitaire des actifs agricoles, et de veiller au bien-être et à la santé des animaux, à la santé des végétaux et à la prévention des zoonoses en prenant en compte l'approche " une seule santé " ;
20. Assurer le **maintien de l'élevage** et de l'agropastoralisme en France et lutter contre la décapitalisation, par un plan stratégique déterminant notamment les objectifs de production, en assurant l'approvisionnement en protéines animales des Français et en maintenant l'ensemble des fonctionnalités environnementales, sociales, économiques et territoriales de l'élevage ainsi que ses complémentarités agronomiques avec les productions végétales ;
21. Promouvoir la **souveraineté en fruits et légumes** par un plan stratégique ;
22. Favoriser l'acquisition pendant l'enfance et l'adolescence d'une **culture générale de l'alimentation** et de l'agriculture, en soulignant les enjeux culturels, environnementaux, économiques et de santé publique des choix alimentaires ;
23. **Promouvoir l'information des consommateurs** quant aux lieux et aux modes de production et de transformation des produits agricoles et agro-alimentaires ;
24. Veiller à mettre en œuvre une **fiscalité** compatible avec l'objectif d'amélioration du potentiel productif agricole.

1.2.3 Méthodologie des Conférences de la souveraineté alimentaire

La méthodologie mise en œuvre dans le cadre des Conférences de la souveraineté est encadrée par l'article L.611-1-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Des Conférences de la souveraineté alimentaire, réunissant les représentants des filières et des organisations interprofessionnelles reconnues, sont organisées en 2026 sous l'égide de FranceAgriMer, qui accompagne les interprofessions et les filières afin qu'elles définissent une stratégie assortie d'objectifs, notamment de production, à l'horizon de dix ans, en vue de l'amélioration de la souveraineté alimentaire de la Nation ou au moins d'assurer sa non-régression.
Ces travaux font l'objet d'une synthèse présentée lors d'une conférence nationale de la souveraineté alimentaire, présidée par le ministre chargé de l'agriculture. Cette synthèse est accessible au public. Elle est actualisée au moins une fois tous les dix ans.

Chaque année, FranceAgriMer publie un rapport sur le niveau de réalisation des objectifs figurant dans la synthèse. Ce rapport est public et remis au Parlement.

Chaque stratégie par filière fait l'objet d'un rapport à mi-parcours. Ce rapport analyse les éventuelles raisons de l'écart par rapport aux objectifs déterminés dans la stratégie de la filière et formule des recommandations. Ces documents sont remis au ministre chargé de l'agriculture. Une synthèse, produite par FranceAgriMer, est remise au Parlement.

Le ministre chargé de l'agriculture peut convoquer une nouvelle conférence nationale de la souveraineté alimentaire, notamment s'il constate des écarts significatifs par rapport à la trajectoire dans plusieurs filières.

Les Conférences de la souveraineté alimentaire ont été lancées le 8 décembre 2025 à Rungis par Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire.
Une gouvernance collaborative a été décidée et organisée aux niveaux national et régional.

Le processus se conclut par la présentation d'un rapport final lors d'une grande conférence nationale de la souveraineté alimentaire au second semestre 2026, qui marque le lancement officiel d'une stratégie française de souveraineté alimentaire ambitieuse, partagée et opérationnelle.

1.2.3.1 AU NIVEAU NATIONAL

Annie Genevard a désigné un coordinateur général, Ludovic Spiers, ancien directeur général d'Agrial, chargé de la cohérence des Conférences de la souveraineté alimentaire et de la synthèse inter-filières.
Sous l'égide de FranceAgriMer, cette démarche s'organise par groupes sectoriels, multi-filières, pour traiter le plus efficacement possible les spécificités de chacune des filières et de consolider une première vision d'ensemble.

Chaque groupe sectoriel est animé par un référent ou mobilise le conseil spécialisé de FranceAgriMer.
Les groupes sectoriels sont composés des présidents et vice-présidents des conseils spécialisés de FranceAgriMer, des principales interprofessions, ainsi que des représentants de tous les maillons de la chaîne de valeur, les instituts techniques et la recherche (INRAE). Enfin, les groupes de travail sont invités à saisir des experts (agronomes, climatologues, sociologues de l'alimentation et de grands témoins) afin d'enrichir et d'accompagner les réflexions autant que de besoin.
Au total, ce sont plus de 200 professionnels qui ont participé aux exercices nationaux.

Les sept groupes de travail sectoriels et leurs référents

Grandes cultures	Christoph Büren, président de Vivescia
Fruits et légumes	Laurent Grandin, président du comité européen des interprofessions fruits et légumes (ancien président d'Interfel)
Viandes blanches	Christiane Lambert, présidente de la Fédération des entreprises françaises de charcuterie traiteur (FICT)
Ruminants et chevaux	Damien Lacombe, ex-président de Sodiaal
Viticulture	Bernard Angelras, président de l'Institut français de la vigne et du vin (IFV)
Productions végétales spécialisées	Arnaud Montebourg, président de la Compagnie des amandes et ancien ministre
Pêche et aquaculture	Olivier Le Nezet, président du comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM), Frédéric Toulliou, président de France Filière Pêche, Philippe Le Gal, président du Comité national de la conchyliculture (CNC), Michel Berthommier, président du comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (CIPA)

1.2.3.2 AU NIVEAU REGIONAL

Encadré n° 1 : Compte-tenu de leurs spécificités, une gouvernance particulière a été décidée pour les **Outre-Mer**, dont les travaux se tiennent sous l'égide du délégué interministériel à la souveraineté agricole des Outre-mer et de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM).

La ministre a confié aux préfets et aux présidents de région le pilotage de la déclinaison territoriale du dispositif, animée par les chambres régionales d'agriculture.

Dans un premier temps, les préfets transmettent d'ici mi-janvier 2026 une contribution libre valorisant les actions déjà engagées dans leur région, fondées sur les diagnostics existants (feuilles de route régionales, contrats d'objectifs, Varenne de l'eau, etc.).

Dans un second temps, à compter de mars 2026, une phase de déclinaison opérationnelle des travaux nationaux est conduite dans chaque région, en lien avec les Conseils régionaux, les Chambres d'agriculture, les coopératives, les acteurs privés et les financeurs. Cette étape permet d'identifier les projets structurants les plus emblématiques et de tester la faisabilité des trajectoires de production.

La phase territoriale a trois objectifs majeurs :
- la définition de la contribution du territoire national aux objectifs nationaux ;
- la fiabilisation des données établies à l'échelle nationale ;
- l'identification de projets sur les territoires susceptibles de contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

Pour aboutir aux trois objectifs fixés, une gouvernance dédiée a été mise en place, sous l'égide d'un comité de pilotage régional coprésidé par le préfet de région et le président du conseil régional.
Le comité de pilotage régional est composé du préfet de région, du président du conseil régional, du président de la chambre régionale d'agriculture et de tout autre acteur désigné par le préfet permettant de s'appuyer sur la diversité et d'assurer la représentativité au sein de la région.
La chambre d'agriculture assure l'animation de la démarche et le secrétariat des groupes de travail avec les acteurs professionnels.
La DRAAF assure la bonne coordination avec le conseil régional, les autres administrations régionales et les DTT. Elle assure une remontée de l'avancée des travaux au comité de pilotage des conférences de la souveraineté alimentaire.

Les Conférences de la souveraineté alimentaire sont un exercice inédit, visant à fixer de façon collective les ambitions de la France en matière de souveraineté alimentaire, en tenant compte des évolutions de marché (offre/demande) mondiales, européennes et nationales, du contexte géopolitique, de l'impact du changement climatique et de la disponibilité des ressources.

Les séances de travail des groupes sectoriels visent à bâtir un scénario de reconquête de souveraineté alimentaire sur toute la chaine de valeur. Pour cela, la stratégie est de partir du consommateur et d'intégrer les facteurs d'évolution pour identifier une cible de production et de transformation.

Figure 1 : les trois facteurs d'évolution à prendre en compte pour réactualiser les plans de filières pour les 10 prochaines années



Source : MAASA

Cet exercice entend capitaliser sur l'ensemble des travaux collectifs qui ont été réalisés ces dernières années (stratégies de filières suite aux États Généraux de l'Alimentation, Varenne de l'eau, feuille de route de décarbonation, plans de souveraineté, etc.), en recontextualisant les diagnostics et les visions prospective à l'aune de la nouvelle donne climatique, géopolitique et commerciale.

Les travaux doivent conduire à des objectifs de production en visant à la fois une cohérence intra et inter filières et une cohérence vis-à-vis des politiques publiques et stratégies interministérielles établies (compatibilité des ambitions agricoles avec les stratégies interministérielles en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des ressources en eau, biodiversité, emploi rural, géopolitique, etc.).

Les Conférences de la souveraineté alimentaire sont conduites en tenant compte des lancés travaux par ailleurs depuis le début de l'année 2025 dans le cadre des Assises du sanitaire animal, dont un des objectifs est la résilience des productions animales face aux maladies et épizooties qui contribue à la souveraineté alimentaire.

2 Diagnostic initial (version courte)

Ces éléments synthétiques de mise en contexte sont issus de travaux du Centre d'études et de la prospective (CEP) du Service de la Statistique et de Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire (MAASA), du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) et de FranceAgriMer. Une version longue est disponible en annexe.

2.1 INDICATEURS DE SOUVERAINETE PAR BILAN, EVOLUTION EN 10 ANS

2.1.1 Les quatre indicateurs de souveraineté par bilan

Le taux d'auto-approvisionnement : [Production / Consommation apparente].

Le taux de couverture de la consommation par la production nationale : part de la consommation intérieure apparente qui est couverte par la production nationale [(production – exportations) / consommation apparente]

La capacité d'exportations : part de la production et des importations (les ressources) qui est exportée [Exportations / (Production + Importations)].

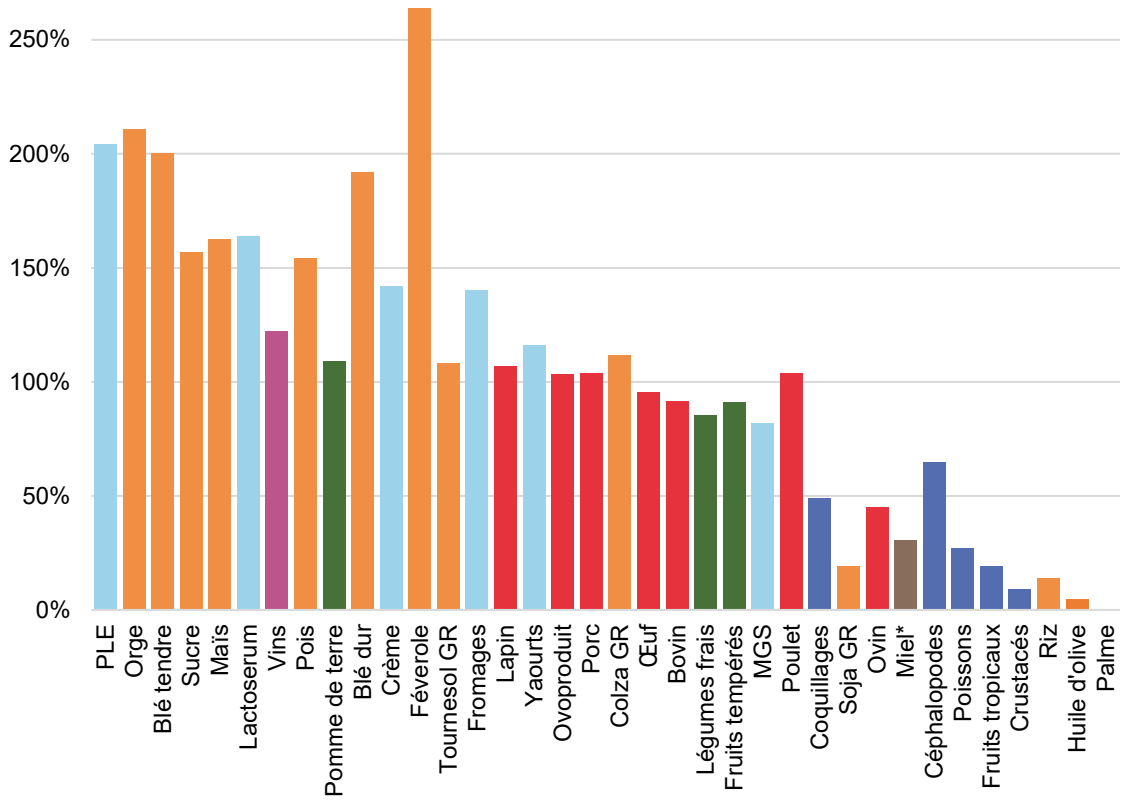
La dépendance aux importations : part des importations dans la consommation intérieure apparente [Importations / Consommation apparente].

Les résultats publiés par FranceAgriMer portent sur des moyennes triennales, pour mieux appréhender la structure du bilan et lisser les effets conjoncturels.

2.1.2 Les évolutions des taux d'auto-approvisionnement en 10 ans

Le classement des produits par filière (codes couleurs) et par taux d'auto-approvisionnement (TAA) décroissant (pour les valeurs 2022-2024) permet de mettre en évidence les grandes différences entre les principales filières, ainsi que les évolutions en 10 ans.

Figure 2 : Taux d'auto-approvisionnement (TAA) 2012-2014 (par ordre décroissant des valeurs 2022-2024)



PLE : poudre de lait écrémé, GR : grain, MS : matière grasse solide (laitière)

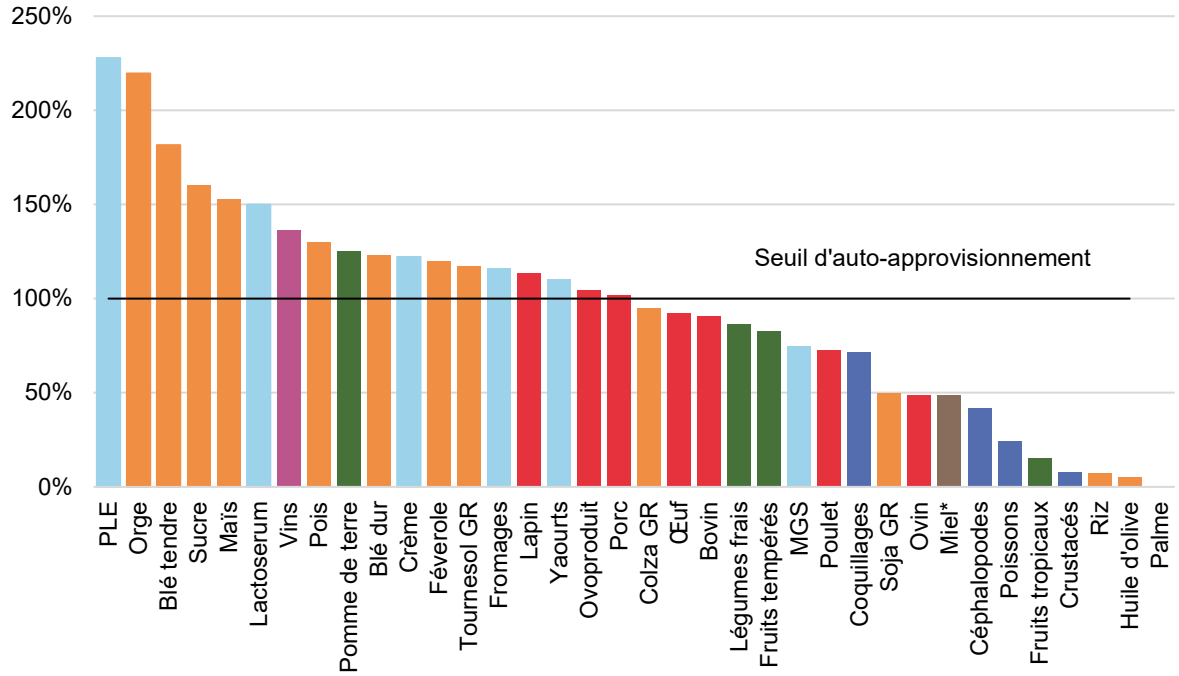
Les produits sont classés par couleur en fonction de leur filière : grandes cultures, lait et produits laitiers, vin, fruits et légumes, viandes et œufs, pêche et aquaculture, miel.

Lecture : sur la moyenne triennale 2012-2014, le TAA pour les 34 produits étudiés va du plus grand au plus petit, de 264 % pour la féverole à 4 % pour l'huile d'olive et même 0 % pour l'huile de palme (aucune production d'huile de palme en France).

Source : FranceAgriMer

Un TAA de 100 % correspond au seuil d'auto-approvisionnement (production = consommation). Sur la partie gauche du graphique, se trouvent essentiellement des produits des filières les plus exportatrices (grandes cultures, produits laitiers, vin). Les pommes de terre sont un cas particulier des fruits et légumes. Elles sont intégrées dans des rotations de grandes cultures et sont le seul produit des fruit et légumes suivi dont le TAA est supérieur à 100 %.

Figure 3 : Taux d'auto-approvisionnement 2022-2024



Source : FranceAgriMer

Les évolutions sont contrastées entre filières.

En céréales, la France est largement autosuffisante. Le TAA est en revanche en fort recul pour les protéagineux Pour les graines oléagineuses, la situation s'est améliorée.
Le TAA des vins est en progression, en lien avec la baisse de la consommation.
La filière laitière française est de plus en plus déficitaire en matière grasse et est largement excédentaire en matière protéique.
Pour le poulet, le TAA baisse en raison de la progression de la consommation. Pour le porc, la viande bovine et les œufs, le TAA est relativement stable.
Le TAA des pommes de terre s'améliore à la faveur d'une croissance forte de la production. Tandis que la production des fruits tempérés diminue pendant que leur consommation augmente. La consommation des fruits tropicaux et agrumes se développe également alors que la France n'en produit quasiment pas.
La France est largement déficitaire en produits aquatiques et doit importer une très grande part de ce qu'elle consomme.

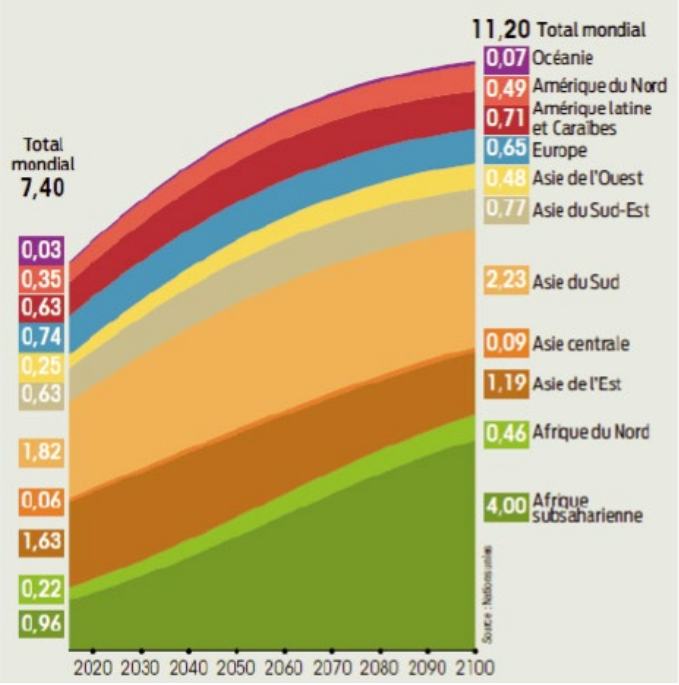
2.2 LES GRANDS FACTEURS D'EVOLUTION DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE : SYSTEMES ALIMENTAIRES, CHANGEMENT CLIMATIQUE, GEOPOLITIQUE

2.2.1 Évolution des consommations, systèmes alimentaires et rapports offre-demande

2.2.1.1 CONTEXTE MONDIAL

La population mondiale devrait continuer d'augmenter pour atteindre 9,7 milliards en 2050, avec des dynamiques contrastées selon les régions et un vieillissement généralisé en 2050. L'espérance de vie moyenne serait alors de 77 ans, contre 64 ans en 1990.

Figure 4 : Projections de la démographie mondiale par grandes régions jusqu'en 2100

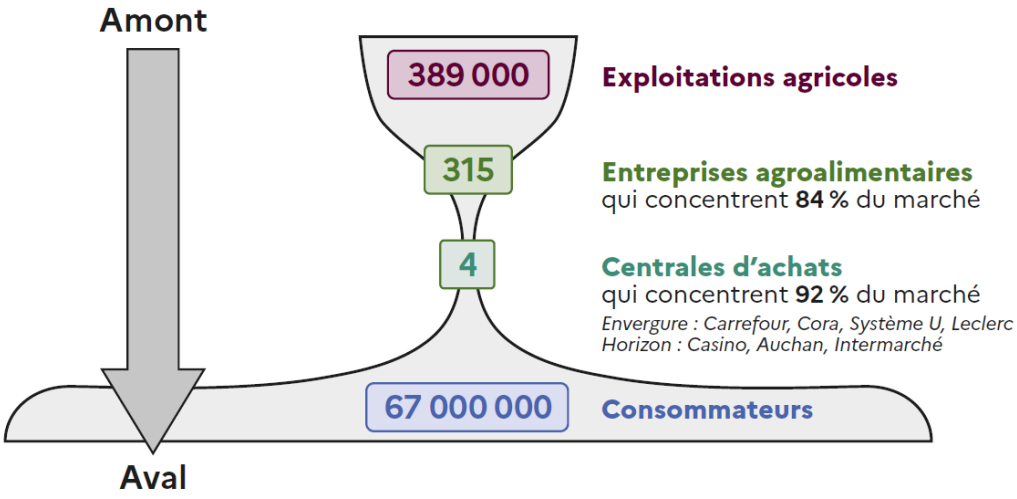


Source : ONU, traitement Alternatives Économiques

Les **principaux déterminants** actuels et futurs **de la consommation alimentaire mondiale** semblent être l'exode rural et urbanisation, le développement des mobilités, la réduction de la taille des ménages, la salarisation, la féminisation, la numérisation et le développement des classes moyennes. Le rapport animal/végétal apparaît comme le principal révélateur des mutations, ainsi que la place des aliments industriels dans l'alimentation.

2.2.1.2 MARCHE ALIMENTAIRE FRANÇAIS

Figure 5 : concentration du marché alimentaire français



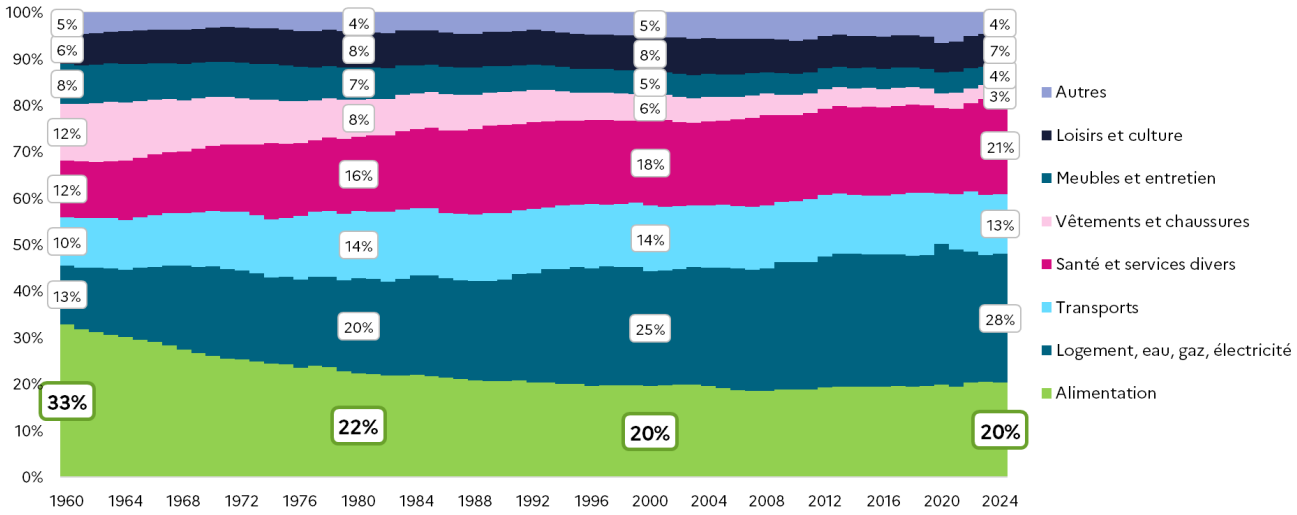
Source : les Greniers d'Abondance

Le marché alimentaire français est très concentré à l'aval. 4 centrales d'achat concentrent 92 % du marché. La progression des marques de distributeur devrait se poursuivre. Le modèle de l'hypermarché et du supermarché continuerait de s'éroder, au profit des commerces de proximité dans les grandes villes, du commerce en ligne et des moyennes surfaces dans le rural et le périurbain.
Les IAA transforment environ 70 % de la production agricole française. Un tiers de la production agricole française est acheté, en l'état (fruits et légumes frais notamment) ou après transformation par les IAA, par la grande distribution en 2024.

• Dépenses alimentaires des ménages français

Elles représentent environ 310 milliards d'euros. Entre 1960 et 2024, la part des dépenses pour la restauration hors domicile est passée de 13 % à 33 %. Depuis les années 1960, la part de l'alimentation dans le budget des ménages diminue, alors que celle des dépenses contraintes augmente. La part de l'alimentation s'est toutefois stabilisée autour de 20 % depuis les années 1990. La part de l'alimentation en restauration augmente avec le niveau de revenu.

Figure 6 : Évolution de la structure du budget des ménages (base 100 en 2020, euros constants)

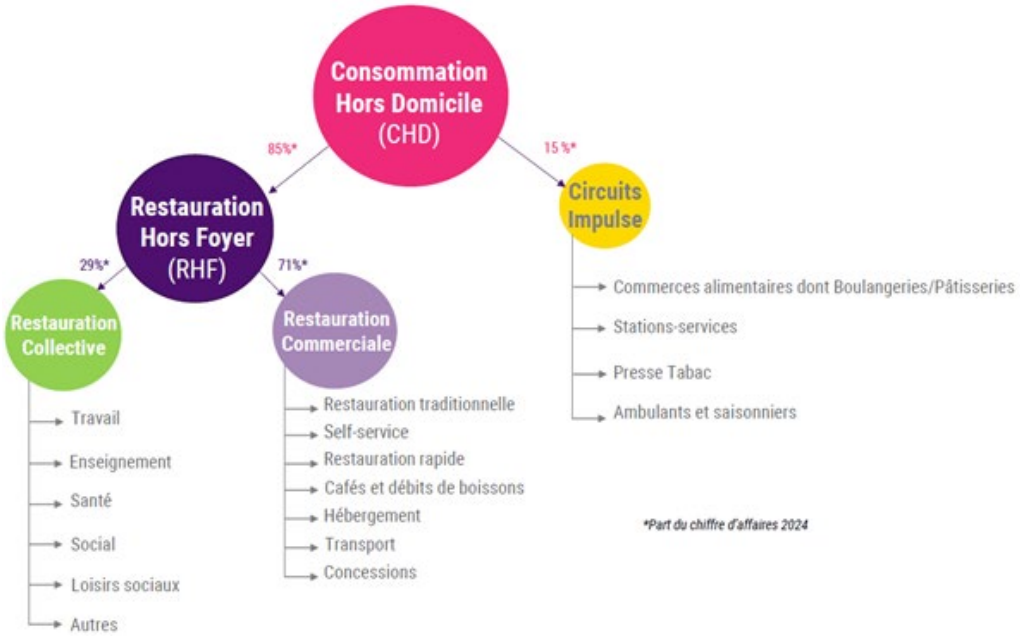


Source : Insee, Comptes de la Nation 2024 ; traitement FranceAgriMer

En 2022[2], cette part de l'alimentation dans le budget des Français était très proche de la moyenne européenne. Laquelle recouvre cependant de fortes disparités (par exemple la part française est supérieure de 4,1 points à celle de l'Allemagne et inférieure de 5,4 points à celle de la Bulgarie).

• La consommation hors domicile

Figure 7 : la consommation hors domicile en France (2024)



Source : GIRA Foodservice / CIRCANA, 2026

Le chiffre d'affaires de la RHF est estimé à 101 milliards d'€ HT en 2024, réalisé par environ 286 400 établissements, avec près de 7 milliards de repas par an. Ce marché est dominé par la restauration commerciale.

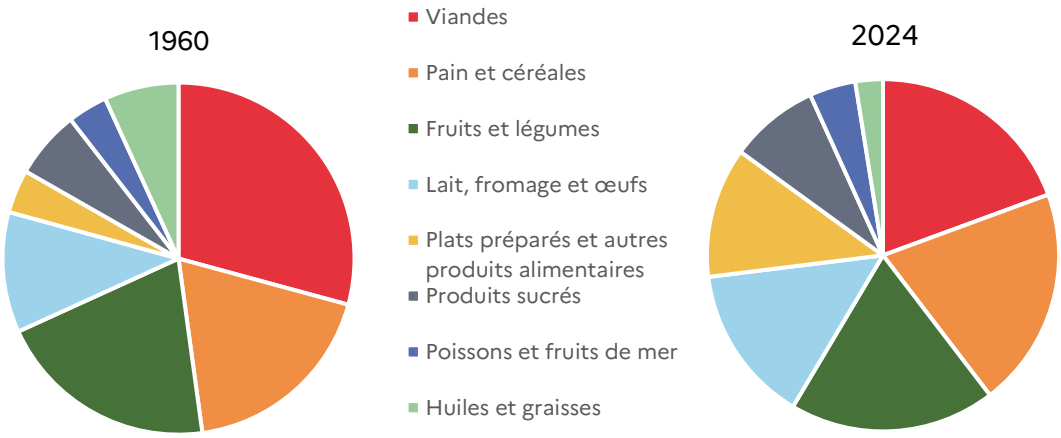
• Consommation à domicile

En 2024, les pains et céréales occupent la première place (20 %), suivis des viandes (19 %) dans les dépenses des ménages en produits alimentaires.

Depuis 1960, la composition des achats de produits alimentaires a évolué. En diminution : viandes, huiles et graisses. En augmentation : œufs, lait, fromage, yaourts, produits lactés, produits sucrés, pains et céréales, et surtout plats préparés. La part des plats préparés a triplé, pour atteindre 12 % des achats.

[2] Dernière année disponible, source Eurostat

Figure 8 : Évolution de la structure des dépenses alimentaires hors boissons (euros courants)



Source : Graphagri 2025, p 116

À noter, une forte augmentation de la viande volaille (poulet), mais une baisse globale des viandes depuis le début des années 1990.Les dépenses de légumes frais baissent et celles de fruits et légumes transformés augmentent. De puissants effets de génération sont encore à l'œuvre. De nouvelles habitudes alimentaires se développent.

• Évolution des comportements alimentaires

Priorité à la praticité et au prêt à manger avec individualisation de l'alimentation (par exemple par les portions, la différenciation, le suivi de régimes particuliers), cuisine d'assemblage, plats préparés, surgelés, e-commerce, livraisons à domicile, fast food street food, snacking, services de dark kitchens drives et conciergerie, cantines, etc. Ces tendances devraient se poursuivre à l'avenir.

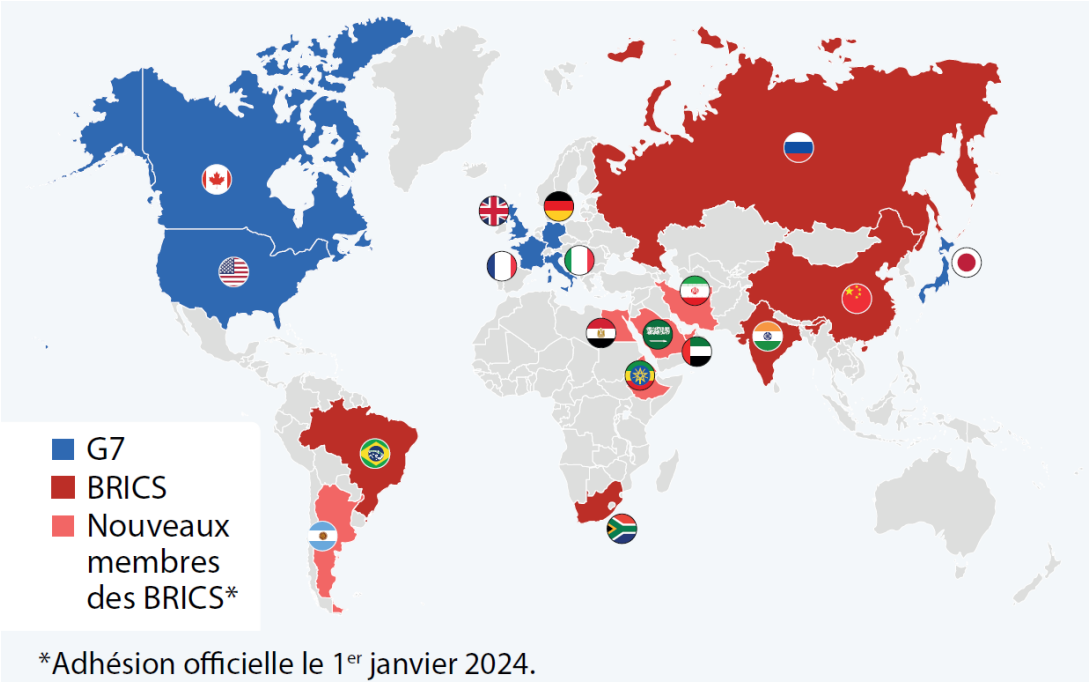
La nutrition et la santé ont une place croissante dans les choix alimentaires. Les critères de santé, bien être, nutrition et naturalité devraient s'affirmer de plus en plus.

2.2.2 Géopolitique, commerce international agricole et alimentaire

2.2.2.1 TRANSFORMATIONS GEOPOLITIQUES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

Le multilatéralisme apparaît en crise, voire dépassé, avec une multiplication des accords bilatéraux et régionaux, des dynamiques de blocs, un monde multipolaire voire apolaire.

Figure 9 : Les BRICS s'élargissent[3]



Source : Statista

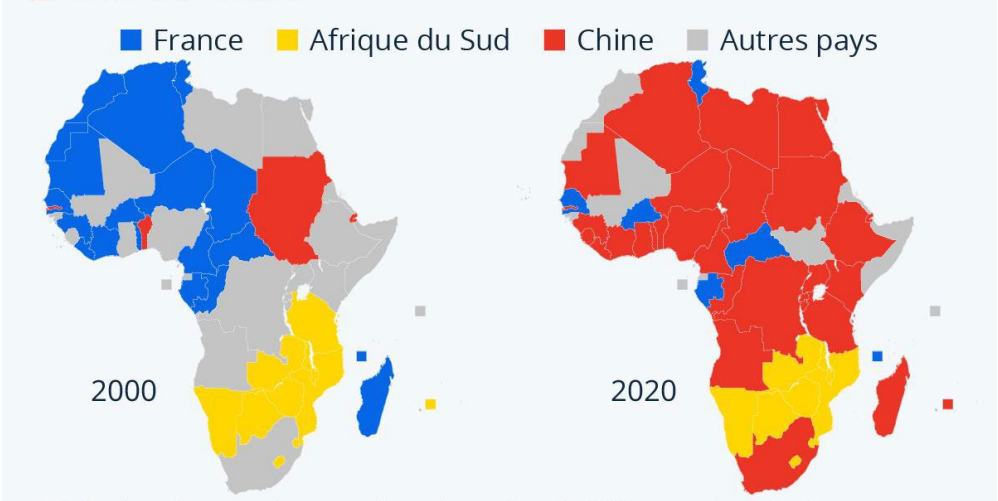
Le contexte géopolitique actuel laisse entrevoir le retour de la force, des logiques de confrontation des accaparements fonciers et de ressources, des conflits de faible ou forte intensité. Une Europe à la recherche de sa nouvelle place et de ses futurs moyens de puissance politique internationale.

[3] Initialement Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du sud

2.2.2.2 UN NOUVEL ORDRE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE MONDIAL

L'Europe apparaît comme un modèle d'intégration inégalé mais fragile. L'affaiblissement des normes publiques et la déstabilisation des organes internationaux de gouvernance de la sécurité alimentaire mondiale fragilisent les relations initialement basées sur le respect du droit international.

Figure 10 : Premier pays source des importations des pays africains en 2000 et 2020*



*selon la valeur des importations. Données 2019 pour Angola, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Libye, Somalie et Soudan. Soudan du Sud indépendant à partir de 2011.

Sources : OEC, Banque mondiale, CIA – The word factbook

2.2.2.3 PROTEGER SES INTERETS COMMERCIAUX NATIONAUX AVANT TOUT

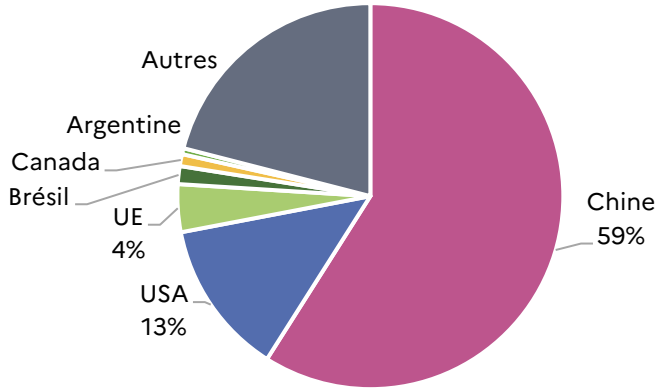
Les produits agricoles redeviennent une arme alimentaire, avec la croissance des échanges agricoles depuis 30 ans malgré les crises et incertitudes.

L'UE est le premier exportateur agro-alimentaire mondial (devant les États Unis), le second pour l'excédent commercial (derrière le Brésil). La France est le 6ème exportateur mondial, mais en recul (2ème rang vement en 2000).

Le transport maritime devrait rester prépondérant dans le commerce intercontinental agricole et alimentaire. Il serait toujours très dépendant du prix de l'énergie.

2.2.2.4 DES STOCKS MONDIAUX FAIBLES ET PEU DISPONIBLES POUR LES MARCHES

Figure 11 : Stocks mondiaux de blé et de maïs (2023)



Source : USDA, traitement Centre d'études et de prospective

Avec l'abandon du stockage public en Occident, 60 % des stocks mondiaux de blé et de maïs seraient en Chine (mais des données fiables manquent) et seulement 4 % des stocks mondiaux dans l'Union européenne. Plus les stocks seront bas, plus les prix pourraient être sensibles aux aléas et volatils.

2.2.2.5 UNE SECURITE ALIMENTAIRE SOUS PRESSIONS MULTIPLES

La sécurité alimentaire est une question de disponibilité, d'accessibilité, de stabilité et de qualité, qui combinera demain, interdépendances globales, capacités de production et choix politiques.
Les systèmes alimentaires pourraient être de plus en plus dépendants d'un petit nombre d'acteurs privés internationaux. Les risques sanitaires sont plus globalisés et pourraient augmenter pour les végétaux (stress climatique, maladies et ravageurs), les animaux (épizooties) et les humains (zoonoses, antibiorésistance, épidémies).

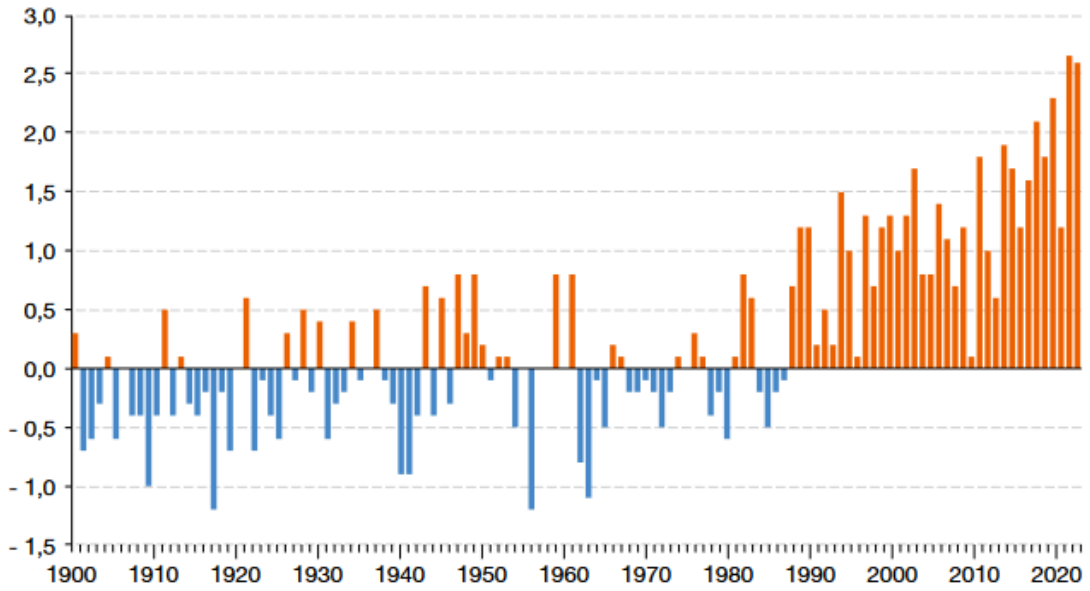
2.2.2.6 RECHERCHE, INNOVATION, TECHNOLOGIES ET DONNEES : DE FORTS RISQUES DE DEPENDANCE.

Demain, la digitalisation croissante des systèmes alimentaires consoliderait la position dominante des GAFAM dans l'économie mondiale. L'intelligence artificielle engendrerait une succession de dépendances technologiques (cloud, infrastructures de calcul, microprocesseurs, silicium, etc.)
Le développement de l'agriculture numérique serait source de potentialités (hausse de la productivité, utilisation plus efficiente des intrants, etc.) et de risques nouveaux (uniformisation des modes de production, fuite de données, creusement des inégalités, etc.)

2.2.3 Productions agricoles dans un contexte de changement climatique

2.2.3.1 LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : CONSTATS DE DEPART

Figure 12 : Évolution de la température moyenne annuelle en France métropolitaine depuis 1900 : écart par rapport à la moyenne 1961-1990 (11,8°c)



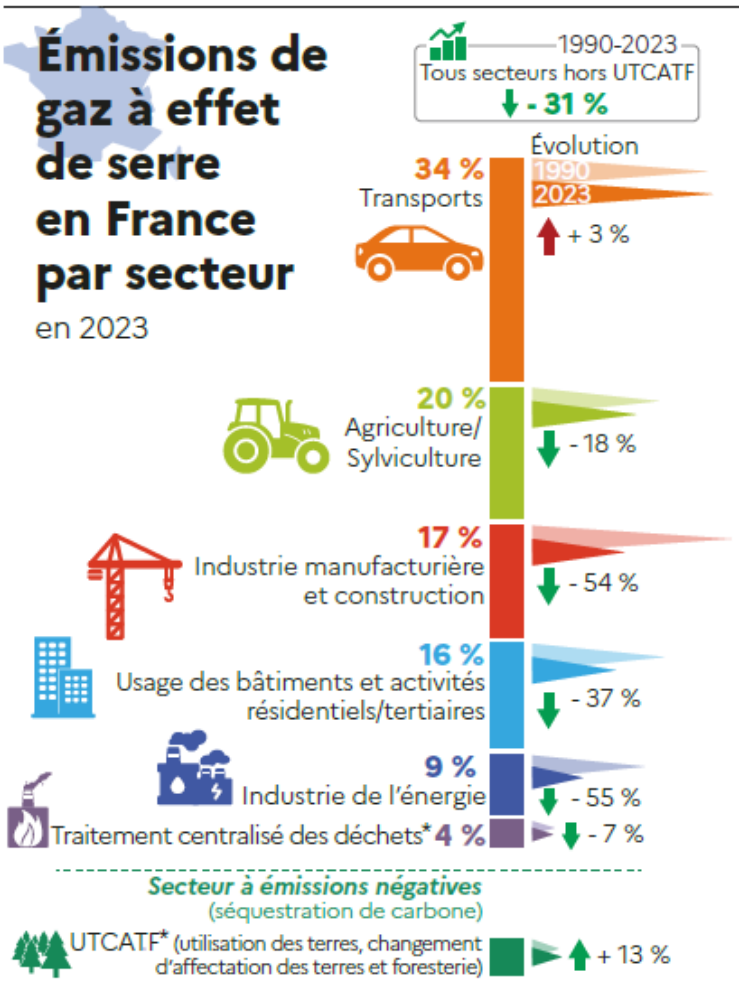
Source : Datalab

Un réchauffement marqué à l'échelle mondiale, qui atteignait déjà 1,2°C sur la période 2014-2023 par rapport à l'ère préindustrielle. L'Europe et la France sont particulièrement impactées avec déjà +2,1°C sur la même période pour la France. Au rythme actuel des émissions, le seuil de 1,5°C (Accord de Paris) serait atteint à l'échelle globale dès 2030-2035.

2.2.3.2 DES IMPACTS DE PLUS EN PLUS INTENSES EN FRANCE

La France devrait connaître une hausse des températures moyennes de 2,7°C en 2050 selon la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC). Selon les grandes hypothèses, il y aura davantage de sécheresses des sols et d'évapotranspiration, des modifications profondes (spatiales et temporelles) du cycle de l'eau et un renforcement des contrastes saisonniers de températures et de précipitations (vagues de chaleur, gels tardifs, etc.).

Figure 13 : Émission françaises de gaz à effet de serre



*les valeurs 2022 sont utilisées pour 2023

Source : secten, Citepa

L'agriculture est le 2e secteur le plus émetteur en France (20 % des émissions françaises) et il se décarbone lentement D'ici 2050 la part de l'agriculture augmenterait jusqu'à représenter 40 % des émissions françaises, dont les 2/3 proviendraient de l'élevage. L'agriculture devrait réduire ses émissions de moitié pour atteindre la neutralité climatique en 2050. Des résultats insuffisants pourraient conduire à la mise en œuvre d'un cadre contraignant à l'échelle européenne (tarifications des émissions agricoles, fin de la détaxation du GNR, etc.).

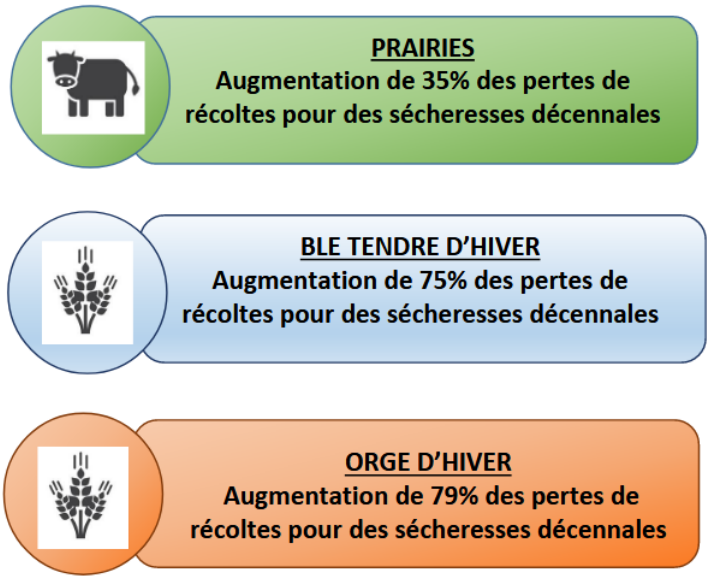
2.2.3.3 IMPACTS AGRONOMIQUES POUR LA PRODUCTION AGRICOLE

Une stagnation voire une baisse des rendements sont bien visibles pour de nombreuses cultures depuis 2000.
Le changement climatique est une des causes principales (30 à 70 %) du plafonnement ou de la baisse des rendements en céréales.

2.2.3.4 IMPACTS ECONOMIQUES POUR LA PRODUCTION AGRICOLE

Cela se traduira probablement rapidement par un accroissement des coûts de production (semences, irrigation, énergie, pertes, conseil, etc.). Ainsi que par une plus grande variabilité interannuelle des rendements, impactant le dimensionnement des stockages, la trésorerie, la stabilité des marchés (et donc les revenus).

Figure 14 : Impacts des sécheresses extrêmes décennales en 2050 sur trois types de production (RCP 8.5)



Source : Capsambélis D. (2023)

Par exemple, pour une sécheresse extrême décennale, les pertes économiques des agriculteurs passeraient de 2 Md€ en 2000 à 2,6 Md en 2050 laissant entrevoir une augmentation des primes assurantielles.

2.2.3.5 FILIERES VEGETALES : VERS UNE EVOLUTION DES BASSINS DE PRODUCTION ?

Les zones de production se déplaceraient et des cultures (notamment pérennes) disparaîtraient dans certaines régions. Cette relocalisation risque d'entrainer une déconnexion croissante entre la localisation des productions, des outils de transformation et des zones de consommation. Mais il y aura aussi des possibilités d'implanter de nouvelles cultures plus adaptées au nouveau climat (agrumes, etc.).

2.2.3.6 FILIERES ANIMALES : DES CONDITIONS D'ELEVAGE DE PLUS EN PLUS DIFFICILES

Les températures élevées entraîneront très probablement des baisses de production (par exemple pour les vaches laitières 2 à 3 litres de lait/jour/vache en moins en période de canicule). L'alimentation animale serait altérée (réduction de la consommation de fourrage et du pâturage, etc.) et devrait être complémentée (augmentation des apports de concentré, de l'abreuvement, etc.).
Des impacts qui seraient également de plus en plus nombreux sur les risques sanitaires et le bien-être animal.

2.2.3.7 DES TENSIONS GRANDISSANTES SUR LA RESSOURCE EN EAU

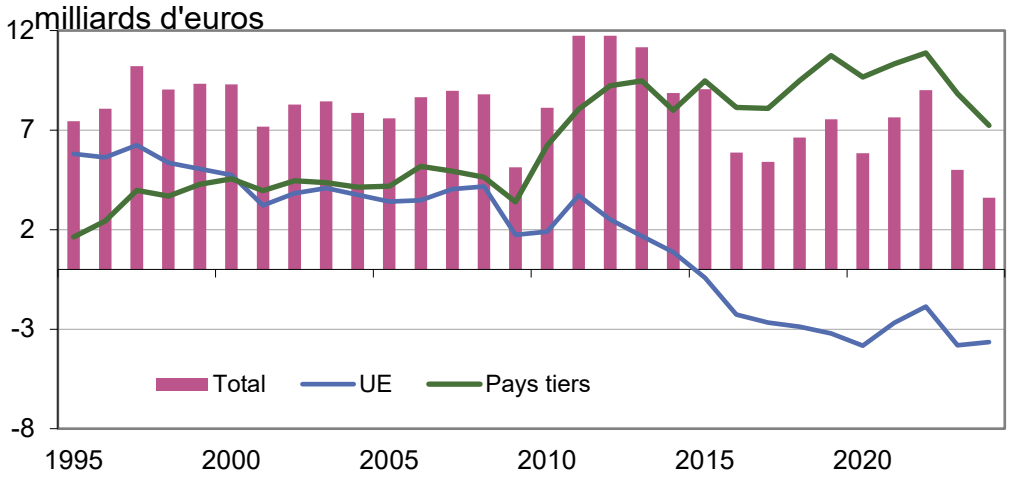
L'agriculture est le secteur qui consomme le plus d'eau en France (62 %), principalement pour l'irrigation.. La ressource en eau renouvelable a diminué de 14 % entre 1990 et 2018. D'ici 2050, la demande en eau pour l'irrigation fera l'objet de conflits d'usages croissants entre cultures et filières, mais aussi avec les autres secteurs de l'économie. La qualité de l'eau sera également affectée. En période de sécheresse, la réduction des volumes d'eau concentrera les pollutions et favorisera la salinité des sols.

2.3 PERFORMANCES COMMERCIALES FRANÇAISES ET COMPETITIVITE AU SEIN DE L'UE

2.3.1 Balances commerciales

2.3.1.1 UNE BALANCE COMMERCIALE FRANÇAISE EXCEDENTAIRE MAIS QUI SE DEGRADE

Figure 15 : Balance commerciale agricole et agroalimentaire française 1995-2024



Champ : France y compris DOM à partir de 1997 ; UE à 27.

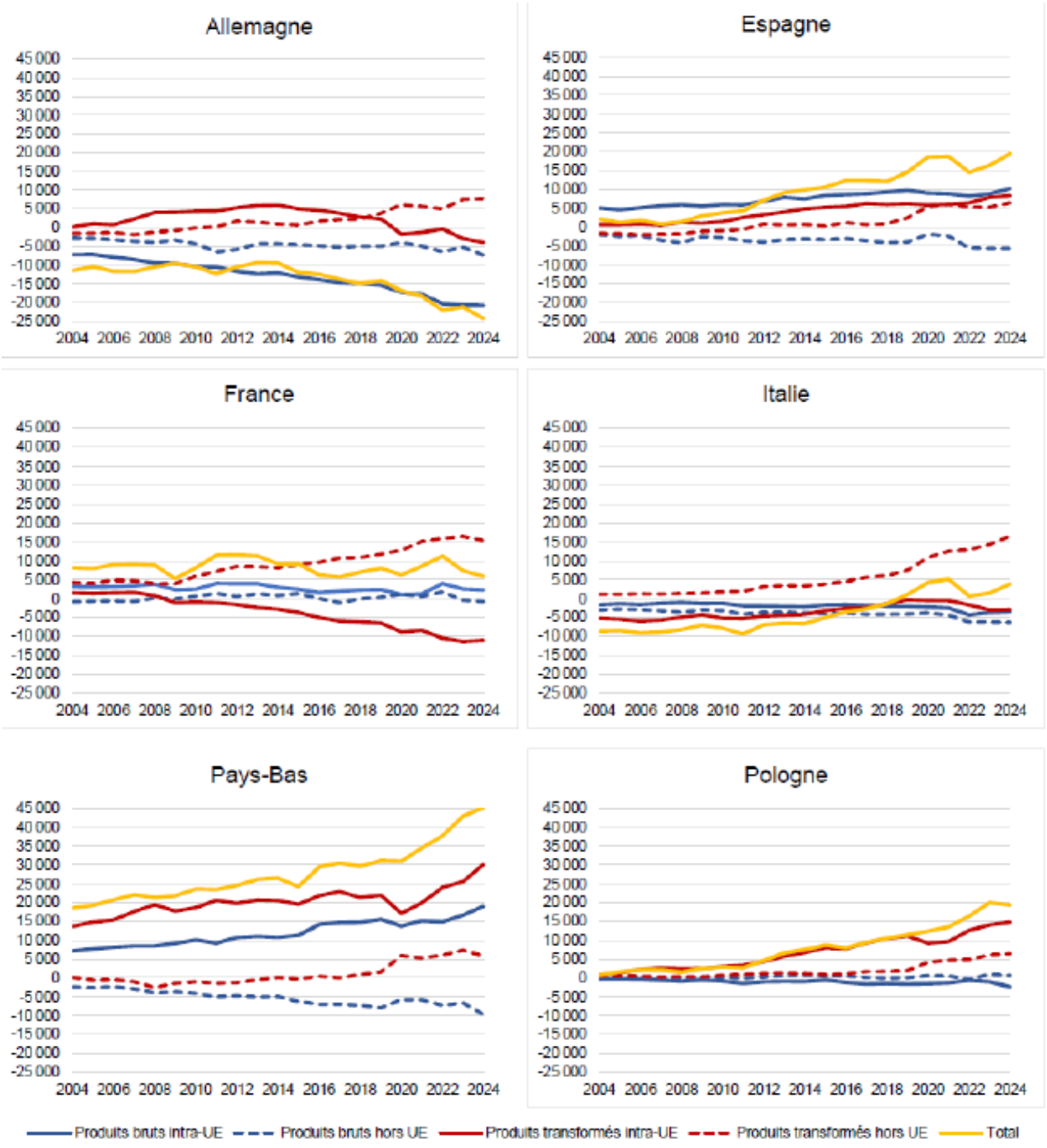
Source : SSP, Graph'Agri 2024, d'après Douanes – 24 premiers chapitres de la nomenclature combinée

L'excédent commercial agricole et agro-alimentaire global français se détériore de manière tendancielle.
Le solde commercial français est négatif avec le reste de l'UE. En revanche, le solde commercial est positif avec les pays tiers (céréales, boissons, produits laitiers), mais à tendance à s'éroder depuis quelques années.

2.3.1.2 COMPARAISON EUROPEENNE

Le Centre d'études et de prospective a réalisé une étude comparative de la balance commerciale agro-alimentaire de la France avec cinq autres pays européens (Allemagne, Espagne, Italie, Pays-Bas, Pologne), choisis au regard de l'importance de leur production au sein de l'UE et du dynamisme de leurs exportations agro-alimentaires.

Figure 16 : Balances commerciales agricoles et agro-alimentaires, en millions d'euros courants



Source : Eurostat, traitement SSP/Centre d'études et de prospective

Pour la France, les échanges sont déficitaires vis à vis de l'UE depuis 2015. En revanche, ils sont excédentaires avec les pays tiers (mais en repli depuis 2022).
L'Allemagne est le pays qui connaît la dégradation la plus marquée de sa balance commerciale, alors que les Pays Bas, l'Espagne et la Pologne progressent à des rythmes variables.

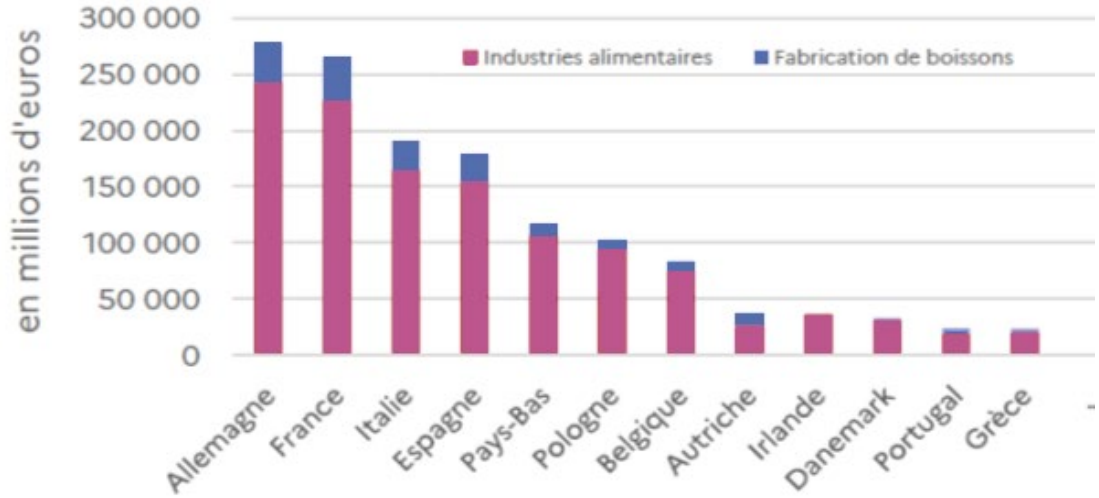
L'excédent français résulte surtout d'échanges de produits bruts. En revanche, Le solde français est déficitaire sur les produits transformés. La France se distingue également par son excédent extra UE pour les boissons.

2.3.2 Analyse du secteur de la transformation

Du côté de la transformation, l'agro-alimentaire français affiche un chiffre d'affaires, une productivité du travail et une valeur ajoutée élevés. Cependant, l'EBE[4] semble décrocher par rapport aux autres grands pays européens du secteur, sans que cela ne remette en cause la capacité d'investissement des entreprises.

2.3.2.1 COMPARAISON EUROPEENNE

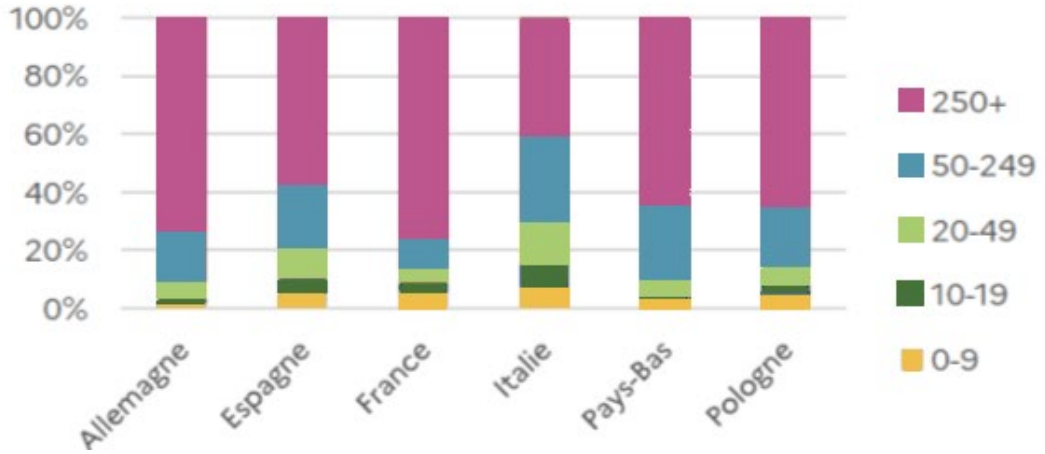
Figure 17 : Chiffre d'affaires des industries alimentaires et de la fabrication de boissons en 2023



Source : Eurostat, Structural Business Statistics (extrait en janvier 2026), traitements SSP/Centre d'études et de prospective

L'Allemagne et France se distinguent par des chiffres d'affaires de plus de 250 milliards d'euros devant l'Italie et l'Espagne, puis les Pays Bas et la Pologne.

Figure 18 : répartition du chiffre d'affaires par catégorie de taille d'entreprise (en nombre de salariés) en 2023



Source : Eurostat, Structural Business Statistics (extrait en janvier 2026), traitements SSP/Centre d'études et de prospective

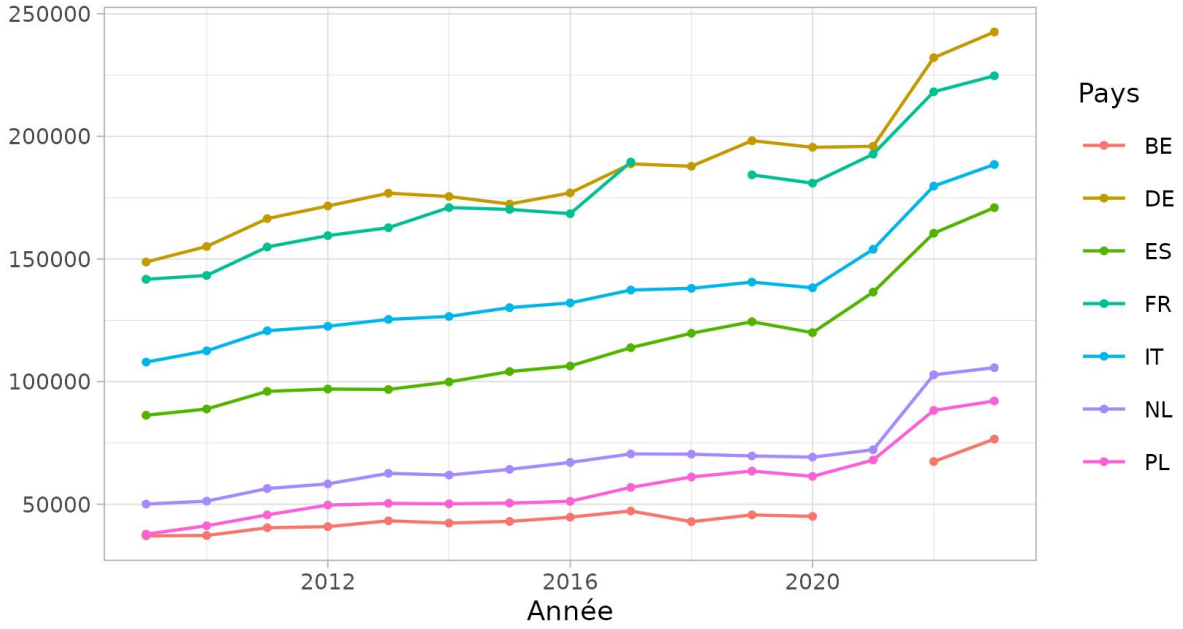
Les très grandes entreprises (plus de 250 salariés) concentrent la majeure partie du chiffre d'affaires, en particulier en France.

[4] Excédent Brut d'Exploitation : chiffres d'affaires – consommations intermédiaires – charges de personnel

2.3.2.2 PERSPECTIVES FRANCE

L'évolution du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée, depuis 2009, met en évidence plusieurs tendances :
• Chiffre d'affaires (Figure 19) : La France suit globalement la trajectoire de l'Allemagne et atteint ponctuellement un niveau similaire (2017 et 2021), sans jamais la dépasser.

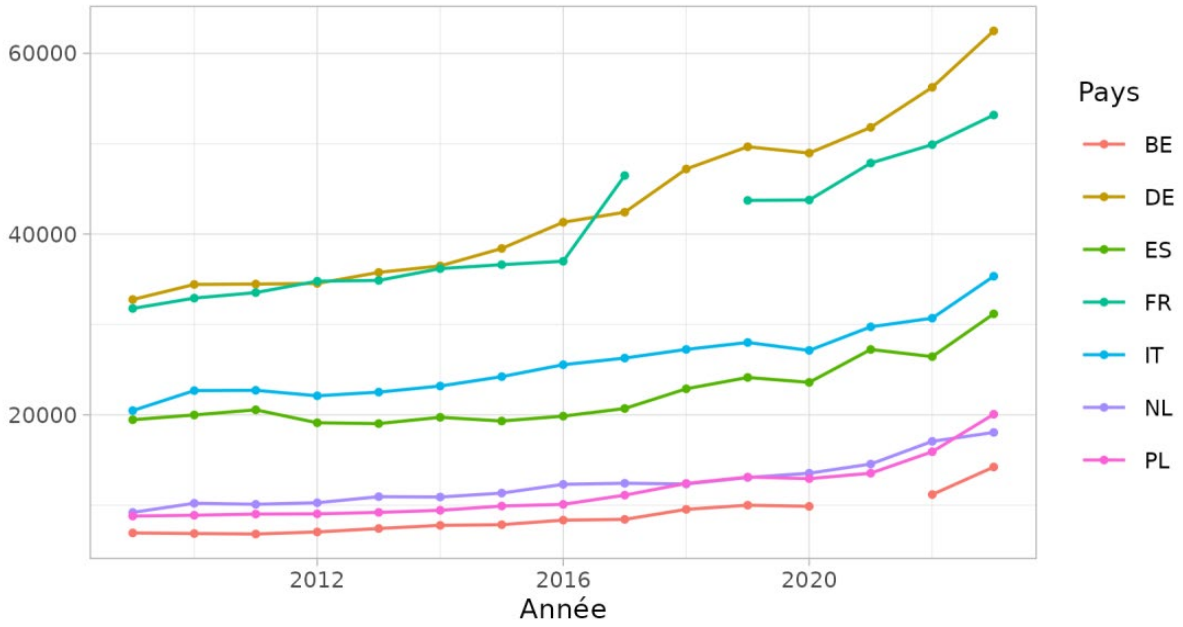
Figure 19 : Évolution temporelle du chiffre d'affaires (en millions d'euros courants) par pays



Source : Eurostat, Structural Business Statistics (extrait en janvier 2026), SSP/Centre d'études et de prospective

À la différence de l'évolution du chiffre d'affaires, la valeur ajoutée (cf. Figure 20) des IAA françaises s'écarte progressivement de celle de l'Allemagne alors que les niveaux de valeur ajoutée de ces deux pays étaient très proches jusqu'au milieu des années 2010.La Pologne dépasse les Pays-Bas en 2023.

Figure 20 : Évolution temporelle de la valeur ajoutée (en millions d'euros courants) par pays



Source : Eurostat, Structural Business Statistics (extrait en janvier 2026), traitements SSP/Centre d'études et de prospective

2.3.3 Analyse du secteur de la production

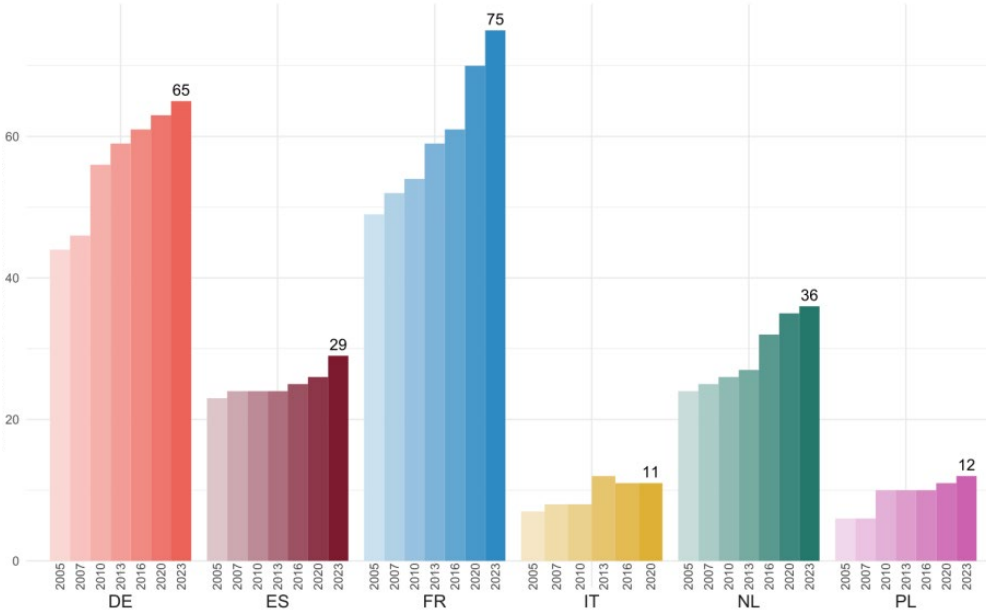
2.3.3.1 ÉVOLUTION DES VOLUMES DE PRODUCTION

Les volumes de production évoluent lentement, avec cependant des tendances limitées à la baisse pour certaines productions animales pour la France (viande de volaille, produits laitiers) et l'Allemagne (viande porcine). Tandis que la viande de volaille progresse en Pologne et la production porcine en Espagne

2.3.3.2 COMPARAISON DES STRUCTURES DE PRODUCTION ET DE LEURS PERFORMANCES

Les exploitations françaises sont, en moyenne, les plus grandes avec une SAU/exploitation de 75 ha en 2023, en hausse de 23% depuis 2016.

Figure 21 : Surface moyenne des exploitations agricoles de 6 pays de l'UE (ha/exploitation)

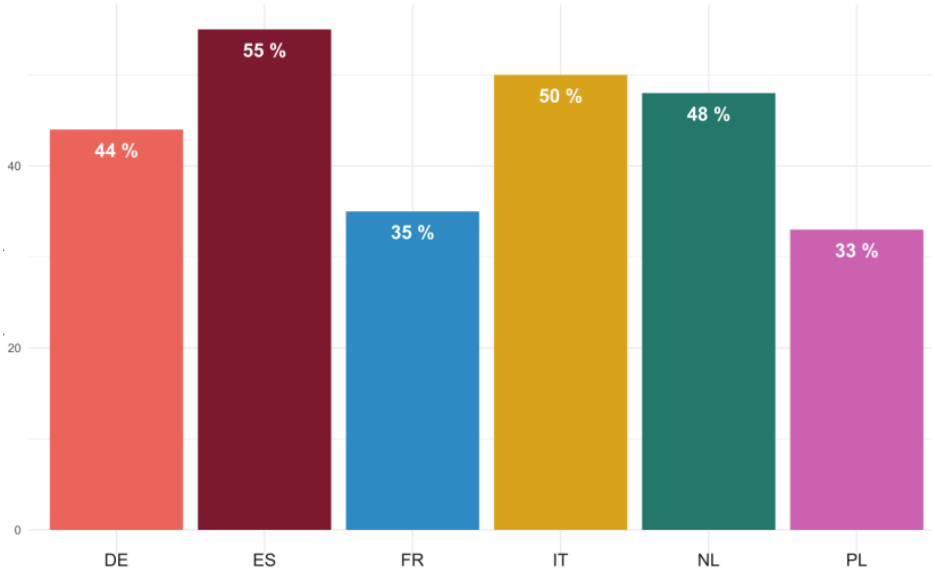


Source : Eurostat, traitement Centre d'études et de prospective

Pour les céréales et oléoprotéagineux, En France et en Allemagne, les surfaces par exploitation sont élevées, mais les évolutions sont contrastées. En Pologne, les surfaces par exploitation sont peu élevées et en diminution.

Le vieillissement des chefs d'exploitation est moins marqué en France que dans les autres pays.

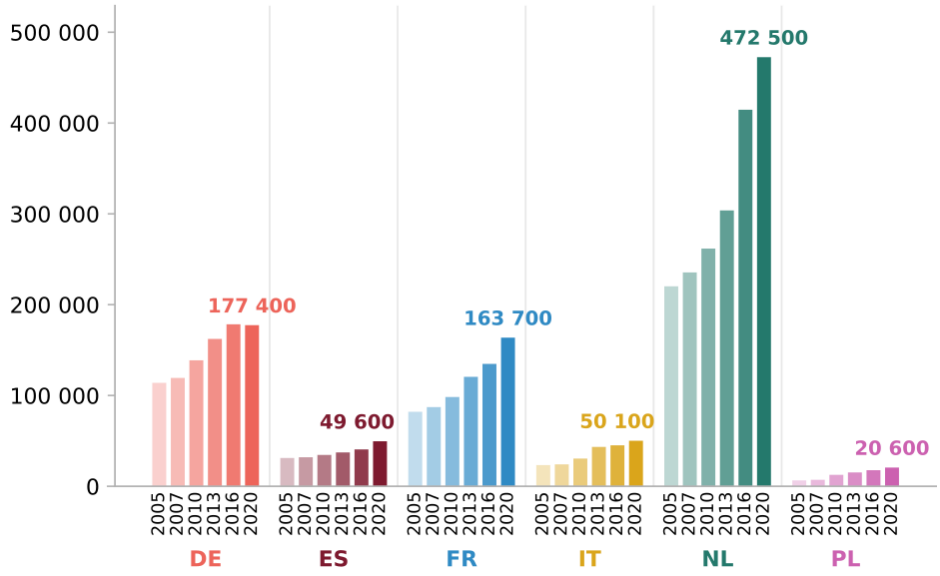
Figure 22 : Part de la SAU gérée par des chefs d'exploitation de plus de 55 ans en 2020



Source : Eurostat, traitement Centre d'études et de prospective

La dimension économique, mesurée par la production brute standard[5] est supérieure aux Pays-Bas (productions intensives type élevage « hors sol »). La France occupe le 3e rang derrière l'Allemagne.

Figure 23: Production brute standard moyenne des exploitations agricoles de 6 pays de l'UE (euros)



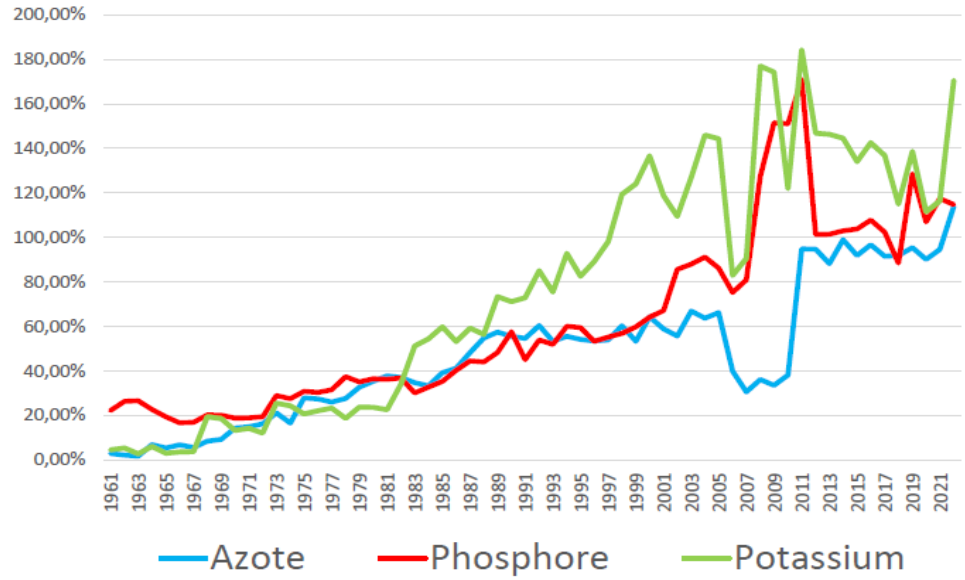
Source : Eurostat, traitement Centre d'études et de prospective

En porcs, la France dispose d'une plus grande autonomie alimentaire, qui limite les charges d'alimentation En bovins allaitants, les niveaux de revenu sont assez comparables entre France, Allemagne, Pays Bas et Espagne En lait, le revenu par actif non salarié est le plus élevé en Italie. Pour les céréales et oléoprotéagineux, les rendements et produits bruts sont élevés et comparables en France et en Allemagne. Mais en France, les valeurs ajoutées et revenus sont nettement inférieurs à l'Allemagne.

[5] La production brute standard (PBS) est une production potentielle de chacune des exploitations, calculée selon les prix et rendements d'une année donnée. Les PBS constituent ainsi un proxy du chiffre d'affaires des exploitations agricoles. Elles sont calculées en multipliant les surfaces mises en culture et les effectifs d'animaux par des coefficients reflétant les valeurs moyennes des rendements et des prix calculés sur une période de 5 ans (source : Insee).

2.3.3.3 UNE FORTE DEPENDANCE FRANÇAISE EN INTRANTS AGRICOLES

Figure 24 : Taux de dépendance aux importations d'engrais (importations/usages agricoles) de la France



Source : FAOstat

La France présente une dépendance croissante aux importations d'engrais, en particulier venant de Russie et de Biélorussie, en lien avec une baisse de la production nationale d'engrais. La France importe environ 80 % de ses engrais, principalement sous forme d'urée, pour un taux de dépendance aux importations de 94 % (période 2018-2021).

Par ailleurs, l'alimentation animale est l'objet d'une dépendance en tourteau de soja qui reste forte, avec une amélioration des taux d'approvisionnement 31 % en 2008 à 49 % en 2022 mais qui repose sur des graines en partie importées. D'autres produits sont également concernés : vitamines, acides aminés, etc.
Les médicaments vétérinaires et des principes actifs sont de plus en plus produits hors de France et de l'UE.
Les produits phytosanitaires sont aussi concernés.
Pour les agroéquipements, le déficit commercial de la France a été multiplié par deux depuis 2015.

2.3.3.4 UN MANQUE DE CAPITAL ET DE MAIN D'ŒUVRE

Un déficit actuel de financement des exploitations agricoles françaises de l'ordre de 1,5 milliard €/an. Les investissements directs étrangers dans le secteur « agriculture, sylviculture et pêche » s'accroissent, de 480 millions d'euros en 2015 à 1,09 milliard d'euros en 2023.
Une main d'œuvre étrangère faible mais concentrée dans certains secteurs (maraichage et viticulture, où elle représente 25 à 50 % des salariés) et certains territoires (60 % en Haute Corse et dans les Bouches du Rhône).
Un prochain renouvellement massif des actifs agricoles qui posera la question de la disponibilité de main d'œuvre.

3 La définition d'objectifs à 10 ans

À l'issue de la première phase nationale (entre décembre 2025 et février 2026), les groupes sectoriels nationaux ont chacun retenu 3 à 7 **actions prioritaires à dynamiser en les inscrivant dans la souveraineté** et 3 à 7 **projets/objectifs prioritaires issus des travaux**. Ces éléments (cf. annexe 7.1 Synthèses des contributions des groupes sectoriels nationaux, février 2026) sont en ligne sur le site du MAASA[6] sous forme de synthèses des contributions par groupe sectoriel.

Les **actions prioritaires à dynamiser en les inscrivant dans la souveraineté** sont essentiellement des **mesures d'ordre législatif ou règlementaire**, souvent identifiées lors de plans de filières précédents, destinées à favoriser la compétitivité prix des secteurs agricoles et agro-alimentaires français en jouant sur la disponibilité et le coût de facteurs de production (accès aux produits phytosanitaires, à l'eau d'irrigation, coût de l'énergie, du travail…). Les 29 actions identifiées à ce titre par les groupes sectoriels nationaux peuvent être regroupées en sept grandes thématiques (cf. infra, point 3.8).

Tandis que les **projets prioritaires issus des travaux** des groupes sectoriels nationaux constituent des objectifs à vocation opérationnelle d'augmentation de la production de produits agricoles et/ou agro-alimentaires pour lesquels la souveraineté peut être améliorée (auto-approvisionnement, balance commerciale, …).

Dans un second temps, à compter de mars 2026, **une phase de déclinaison opérationnelle** a été conduite **dans chaque région** pour identifier les projets territoriaux structurants permettant de fiabiliser ces objectifs de production, transformation et utilisations. Avec l'aide des DRAAF, le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, la DGPE et le SSP ont réalisé des synthèses, qualitative et quantitative des contributions régionales à la fiabilisation des objectifs.

Les projets prioritaires issus de ces travaux sont présentés par secteur dans les points 3.1 à 3.7. À chaque fois, l'objectif national est indiqué, ainsi que la synthèse des principales contributions territoriales permettant de concourir à la réalisation de cet objectif.

De façon plus détaillée, pour chaque secteur, les points 3.1 à 3.7 ci-dessous présentent :

- les actions sectorielles prioritaires retenues au niveau national, avec l'objectif défini pour chaque action,
- ainsi que la contribution proposée par chaque région, selon une typologie en deux groupes : d'abord les régions qui prévoient la progression des capacités d'une ou plusieurs filières du secteur ; puis les régions qui anticipent un maintien global de la production du secteur.

Enfin, lorsque le détail des données chiffrées le permet, sont également présentés des graphiques et cartes, réalisés par le SSP, à partir des données régionales, vérifiées par les DRAAF et compilées par la DGPPE, qui permettent de visualiser :

- la part de chaque région pour l'année de référence 2024 et pour l'objectif 2036 (histogrammes),
- ainsi que la progression entre 2024 et 2036 dans les principales régions contributrices.

[6] https://agriculture.gouv.fr/dossier-de-presse-conferences-de-la-souveraineté-alimentaire-presentation-des-premieres-conclusions

3.1 FRUITS ET LEGUMES

Le groupe sectoriel national a retenu quatre projets assortis d'objectifs prioritaires pour favoriser la souveraineté alimentaire du secteur.
Le premier reprend la trajectoire globale du Plan de souveraineté pour la filière fruits et légumes (PSFL) défini en 2023.

Tableau 1 : les quatre projets prioritaires du secteur fruits et légumes

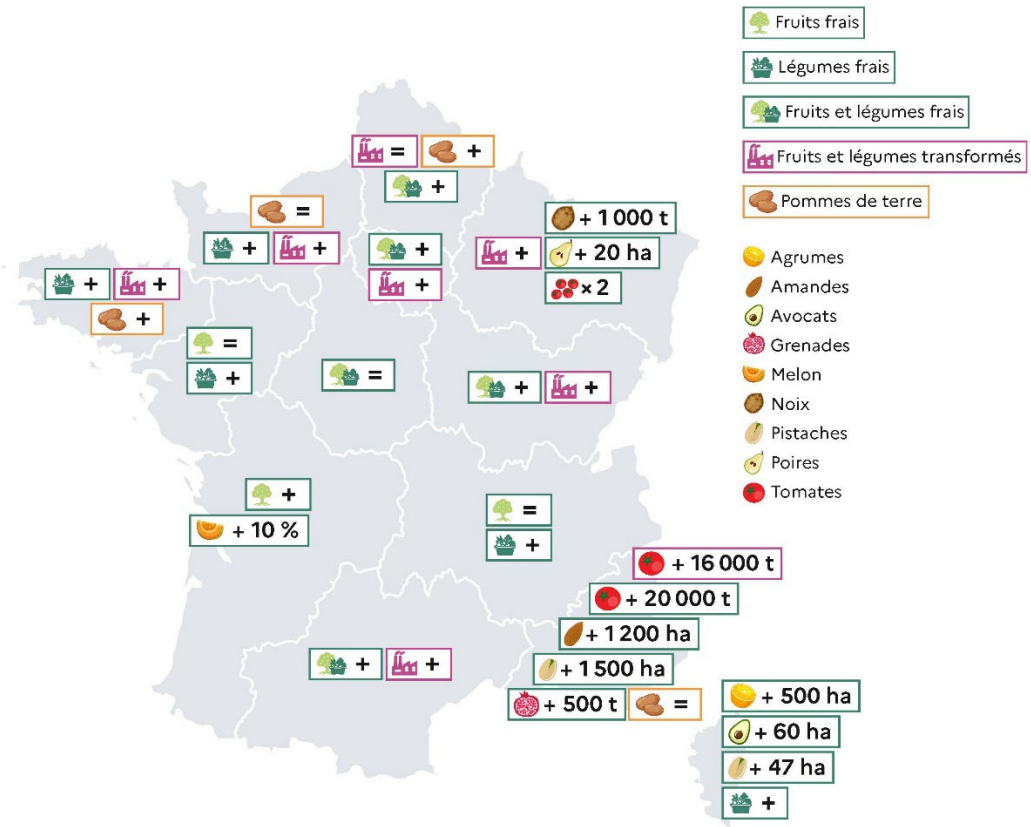
ACTIONS SECTORIELLES	Objectifs
Trajectoire globale retenue à 10 ans dans le PSFL	Gagner 5 points de souveraineté à l'horizon 2030 et engager une dynamique pour atteindre + 10 points à l'horizon 2035.
Promouvoir la consommation de fruits et légumes par l'information du consommateur	Faire connaître les intérêts nutritionnels des fruits et légumes, enjeu de santé publique.
Sécuriser la production de légumes transformés (dont pommes de terre) et de fruits transformés Urgence à investir dans le parc industriel	Garantir des volumes réguliers pour la transformation Accompagner l'évolution des modes de consommation
Pomme de terre : Moderniser les bâtiments de stockage post récolte et faciliter l'installation de nouvelles unités industrielles	Exporter 0,5 à 1 million de tonne d'équivalent pommes de terre supplémentaire par an au bout de 10 ans Soutenir la consommation en frais

Source : synthèses des contributions des groupes sectoriels nationaux, réalisation FranceAgriMer

Les principales régions s'inscrivant dans la réalisation des objectifs de gain de souveraineté sont :
Pour la progression des capacités d'une ou plusieurs filières : Auvergne Rhône Alpes (maraîchage), Bretagne (pomme de terre), Corse (agrumes), Grand Est (poire, tomate, cerise, noix), Hauts de France (pomme de terre transformée et de consommation, légumes transformés, fruits et légumes frais), Ile de France (pomme de terre), Nouvelle Aquitaine (fraise, kiwi, melon, fruits et légumes biologiques), Occitanie (fruits et légumes transformés), Pays de la Loire (légumes frais et transformés), Provence Alpes Côte d'Azur (notamment tomate d'industrie et tomate biologique).

Pour le maintien global de la production du secteur : Centre Val de Loire, Normandie.

Figure 25 : évolution de la production régionale de fruits et légumes frais entre 2024 et 2036



Source : SSP

Cette carte présente l'objectif d'évolution de production par région entre 2024 et 2036.

3.2 GRANDES CULTURES

Le groupe sectoriel national a retenu trois projets assortis d'objectifs prioritaires pour favoriser la souveraineté alimentaire du secteur.

Tableau 2 : les trois projets prioritaires du secteur grandes cultures

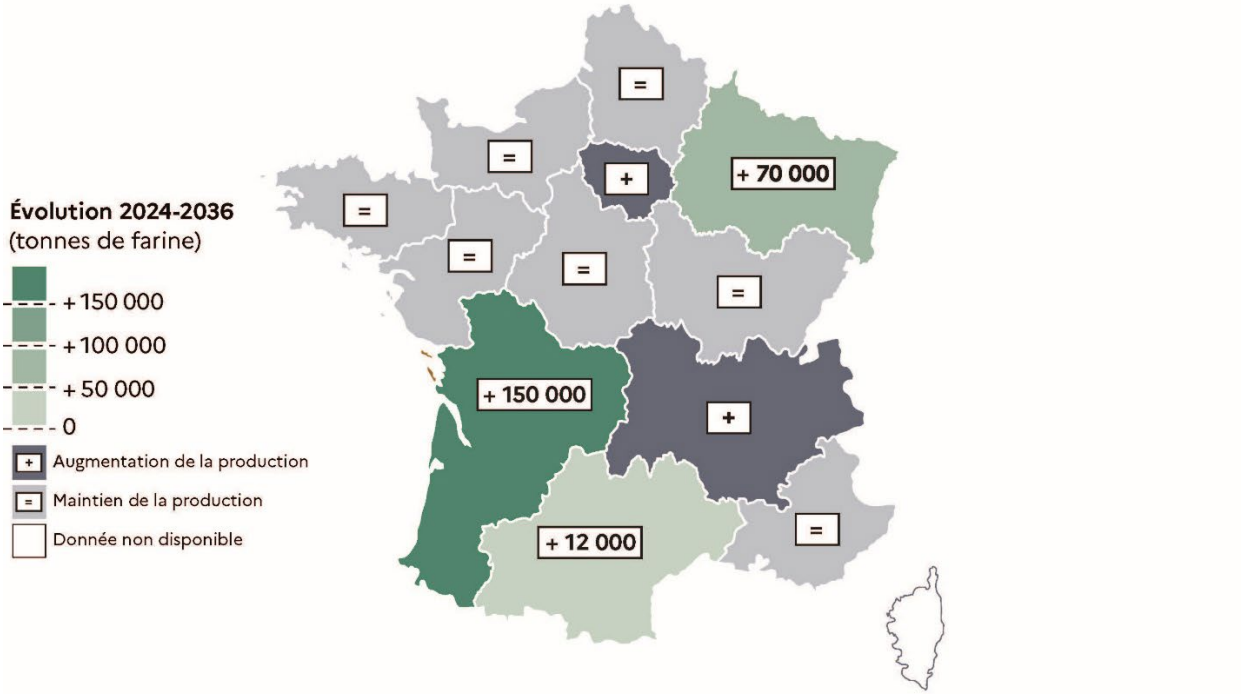
ACTIONS SECTORIELLES	Objectifs
Augmenter la production nationale de farine en sachet et remplacer une partie des importations par de la production nationale	Augmenter la production de farine de 5 % à 10 % en 10 ans
Créer de la valeur dans une filière pâtes françaises, produites en France avec du blé dur français	Remplacer une partie des importations de pâtes fabriquées en Italie avec du blé dur français par des pâtes fabriquées en France avec du blé dur français pour gagner 10 points de part du marché français
Augmenter la production française de protéines végétales et la transformation qui en découle	Accompagner les demandes en croissance des élevages granivores et ruminants en réduisant les dépendances aux importations

Source : synthèses des contributions des groupes sectoriels nationaux, réalisation FranceAgriMer

Les principales régions s'inscrivant dans la réalisation de ces objectifs sont :
Pour la progression des capacités d'une ou plusieurs filières : Auvergne Rhône Alpes (COP[7]), Grand Est (farine, légumineuses), Nouvelle Aquitaine (farine, protéagineux), Occitanie (COP).

Pour le maintien global de la production du secteur : Bourgogne Franche Comté, Centre Val de Loire, Hauts de France, Normandie.

Figure 26 : évolution régionale de la production de farine entre 2024 et 2036



Source : SSP

Cette carte présente la prévision de chaque région à la progression de production entre 2024 et 2036.

[7] Céréales et oléoprotéagineux

3.3 PRODUCTIONS VEGETALES SPECIALISEES

Le groupe sectoriel national a retenu six projets assortis d'objectifs prioritaires pour favoriser la souveraineté alimentaire du secteur.

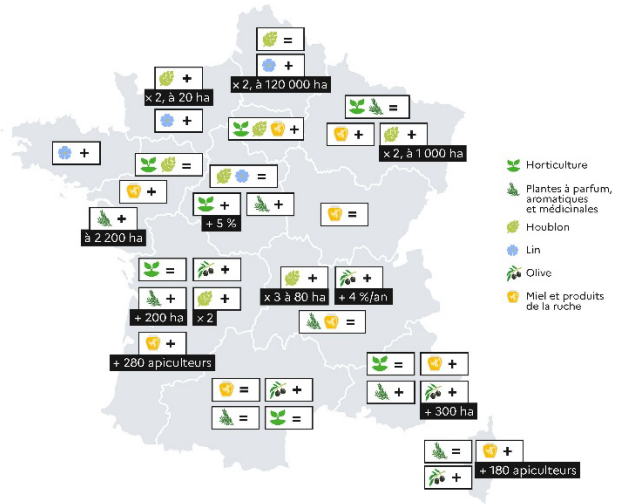
Tableau 3 : les six projets prioritaires du secteur productions végétales spécialisées

ACTIONS SECTORIELLES	Objectifs
Augmenter la production de houblon	Doubler les surfaces en 10 ans en accompagnant l'évolution des modes de consommation
Relancer l'arbre et la fleur de saison français et relocaliser la production de jeunes plants	Augmenter la part d'arbres français dans les paysages ; 1/5 fleur française à horizon 10 ans ; Augmenter la production de jeunes plants.
Augmenter la production de plantes aromatiques et médicinales	Augmenter les surfaces de 10 000 ha (hors lavande et lavandin, hors cueillette)
Poursuivre la dynamique de croissance de la production et de la 1ère transformation (teillage) du lin	Maintien de la position de leader du marché mondial + 105 % entre 2025 et 2035, comme entre 2015 et 2025
Structurer une offre de miel plus segmentée et plus lisible pour les consommateurs (extrait plan de souveraineté janvier 2026)	Augmenter la valeur économique des productions apicoles
Huile d'olive : accompagner les nouvelles installations en maintenant l'image et la valeur de la production	Gagner des parts du marché français sans dégrader la valorisation

Source : synthèses des contributions des groupes sectoriels nationaux, réalisation FranceAgriMer

Les principales régions s'inscrivant dans la réalisation de ces objectifs sont :
Pour la progression des capacités d'une ou plusieurs filières : Corse (oléiculture), Grand Est (houblon), Hauts de France (lin, houblon), Nouvelle Aquitaine (PPAM en agriculture biologique ; olive, avec un point d'attention sur la maîtrise de la production ; apiculture), Normandie (lin, houblon), Pays de la Loire (PPAM), Provence Alpes Côte d'Azur (olive, amande, pistache).
Pour le maintien global de la production du secteur : Auvergne Rhône Alpes, Bourgogne Franche Comté (pour l'apiculture), Centre Val de Loire.

Figure 267 : évolution régionale des productions végétales spécialisées entre 2024 et 2036



Source : SSP. Cette carte présente la prévision de chaque région à la progression de production entre 2024 et 2036.

3.4 RUMINANTS

Le groupe sectoriel national a retenu quatre projets assortis d'objectifs prioritaires pour favoriser la souveraineté alimentaire du secteur.

Tableau 4 : Les quatre projets prioritaires du secteur ruminants

ACTIONS SECTORIELLES	Objectifs
Augmenter la valeur créée par la filière laitière	Revenir à 24 milliards de litres de lait collectés Produire une partie de la matière grasse importée. Reconquérir des parts de marchés d'entrée et de cœur de gamme et des fromages ingrédients
Stabiliser le cheptel bovin allaitant. Réunir les conditions pour renforcer l'engraissement, sans diminuer l'exportation d'animaux vifs, notamment par le développement de la contractualisation.	Stabiliser le cheptel bovin allaitant à 3,4 millions de têtes. Stabiliser l'abattage des veaux de boucherie à 750 000 animaux en 2030. Amener l'engraissement à + 20 000 tec en 2030 par rapport à 2024, sous la responsabilité de la filière
Accompagner les petits ruminants par le conseil technique	Remonter les abattages français d'agneaux annuels à leur niveau de 2020, soit + 1 million d'agneaux par rapport à 2025. Maintenir le cheptel laitier brebis et favoriser le renouvellement de génération
Assurer le renouvellement des générations pour pérenniser la filière laitière caprine	Garantir un partage équitable de la valeur entre ses acteurs pour renforcer l'attractivité de la filière

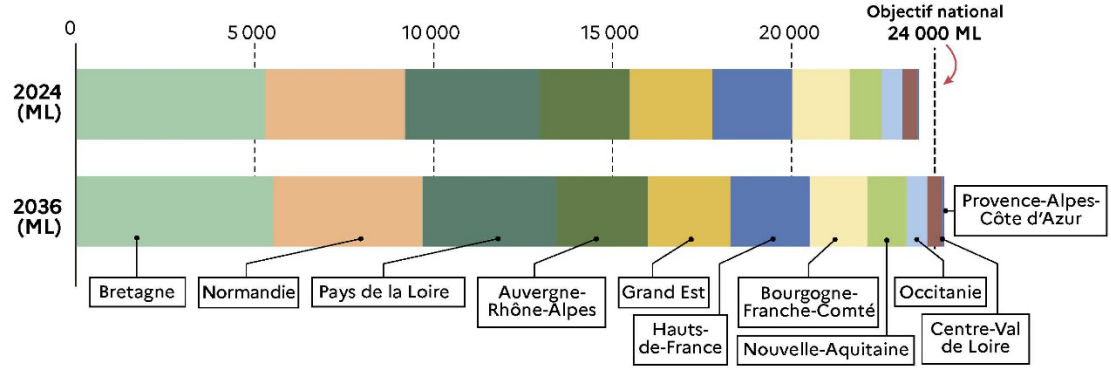
Source : Contributions du groupe sectoriel national et du conseil spécialisé ruminants, réalisation FranceAgriMer

Les principales régions s'inscrivant dans la réalisation de ces objectifs sont :
Pour la progression des capacités d'une ou plusieurs filières : Auvergne Rhône Alpes (engraissement), Bretagne (lait de vache, engraissement), Centre Val de Loire (engraissement, ovin viande, lait de chèvre), Grand Est (ovin viande), Ile de France (ovin viande), Nouvelle Aquitaine (engraissement, ovin viande, lait de vache, chèvre et brebis), Normandie (engraissement, lait de vache), Occitanie (engraissement, ovin viande), Pays de la Loire (engraissement, ovin viande, lait de chèvre), Provence Alpes Côte d'Azur (lait de chèvre fermier et sous SIQO[8]).

Pour le maintien global de la production du secteur : Bourgogne Franche Comté, Hauts de France.

[8] Signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine

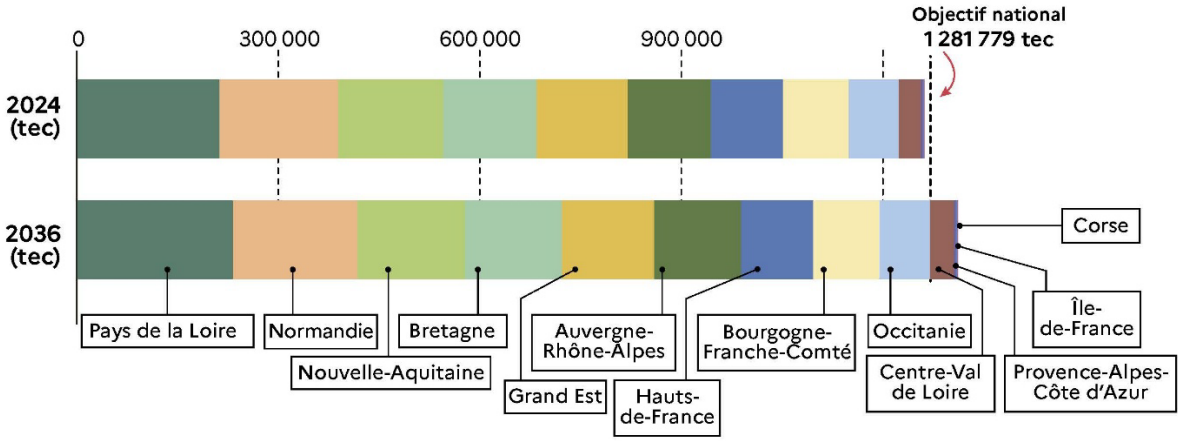
Figure 28 : production de lait de vaches, contribution des régions à l'objectif 2036 en litre de lait (L)



Source : SSP

Ce graphique présente la contribution de chaque région, en haut à la production nationale 2024, en bas à l'objectif de production 2036.

Figure 29 : production nationale de viande bovine : situation 2024 et objectif 2036, contributions des régions, en tonnes équivalent carcasse (tec)



Source : SSP

Ce graphique présente la contribution de chaque région, en haut à la production nationale 2024, en bas à l'objectif de production 2036.

3.5 VIANDES BLANCHES

Le groupe sectoriel a retenu trois projets assortis d'objectifs prioritaires pour favoriser la souveraineté alimentaire du secteur.

Tableau 5 : Les trois projets prioritaires du secteur viandes blanches

ACTIONS SECTORIELLES	Objectifs
Produire plus à hauteur de la demande des marchés est une condition de la souveraineté alimentaire : sans outil de production adapté et compétitif, la France importera ce qu'elle ne produit plus. - Construire des élevages modernes, innovants et résilients face au changement climatique - Moderniser les outils industriels abattoirs/ découpe/transformation	Installation ou reprise d'environ 400 élevages supplémentaires par an Répondre à la diversité des attentes des marchés (entrée & cœur de gamme, SIQO, produits du quotidien) et de la société (bien-être animal, RSE) en raisonnant en flux tiré Adaptation de l'outil industriel à la hausse de production, tout en assurant un maillage territorial adapté
Export : simplifier, sécuriser, conquérir Accélérer les procédures par la dématérialisation des outils (Expadon2) et la régionalisation des certifications	L'export est un levier stratégique pour valoriser les savoir-faire français, sécuriser les filières, générer un chiffre d'affaires et renforcer la souveraineté économique agro-alimentaires
Actions de communication pédagogique sur les modèles d'élevage durable (externalités positives) et sur les bénéfices de l'alimentation/santé de la consommation de produits carnés, d'œufs, de foie gras sur la base de données scientifiques et techniques disponibles - Ouvrir les élevages et les entreprises au public - Faire des élus locaux de relais et des médiateurs des projets agricoles	Consolider la souveraineté alimentaire et acceptabilité de l'élevage et des produits animaux dans la société

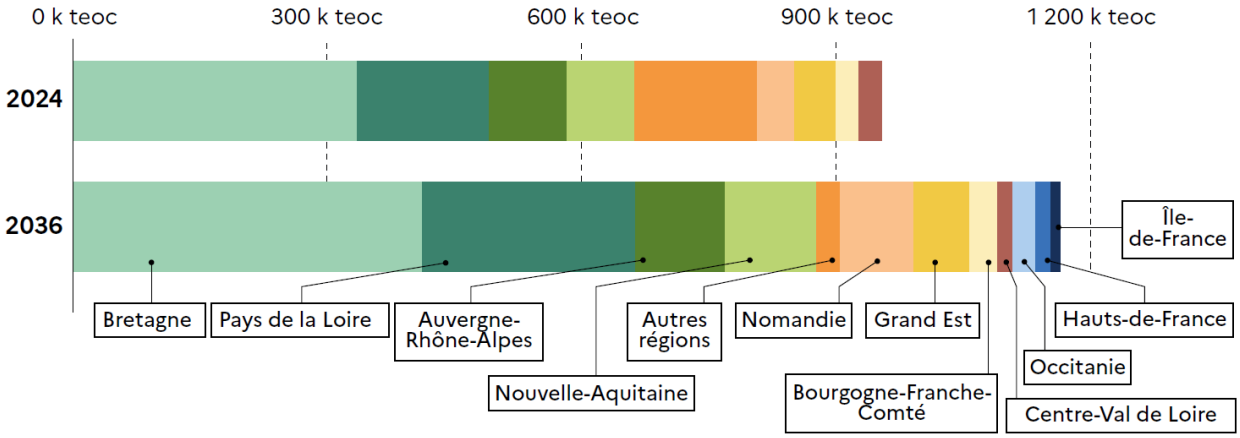
Source : synthèses des contributions des groupes sectoriels nationaux, réalisation FranceAgriMer

Les objectifs opérationnels de production/transformation par filière sont :

- Volailles de chair : + 220 poulaillers/an + reproducteurs, couvoirs et abattoirs.
- Poules pondeuses / Œufs : +7 3 poulaillers/an (+ 1,45 million de places/an), renforcement de l'accouvage, abattage, conditionnement et ovoproduits.
- Porcs : + 100 porcheries/an et renouvellement de 30 000 truies/an.
- Lapins : + 30 élevages/an
- Palmipèdes à foie gras : + 55 élevages/an + 100 reprises/an
- Alimentation animale : Besoin supplémentaire : + 924 000 t d'aliments composés en viandes blanches

Les principales régions s'inscrivant dans la réalisation de ces objectifs sont :
- Pour la progression des capacités d'une ou plusieurs filières : Auvergne Rhône Alpes (volaille de chair), Bourgogne Franche Comté (volaille de chair, porc), Bretagne (volaille de chair, œuf, porc), Centre val de Loire (œuf), Grand Est (volaille de chair, œuf), Hauts de France (volaille de chair, œuf), Ile de France (volaille de chair, œuf), Normandie (Volaille de chair, œuf), Occitanie (volaille de chair, œuf, porc), Pays de la Loire (volaille de chair, œuf, palmipèdes, lapin).
- Pour le maintien global de la production du secteur : Corse, Nouvelle Aquitaine.

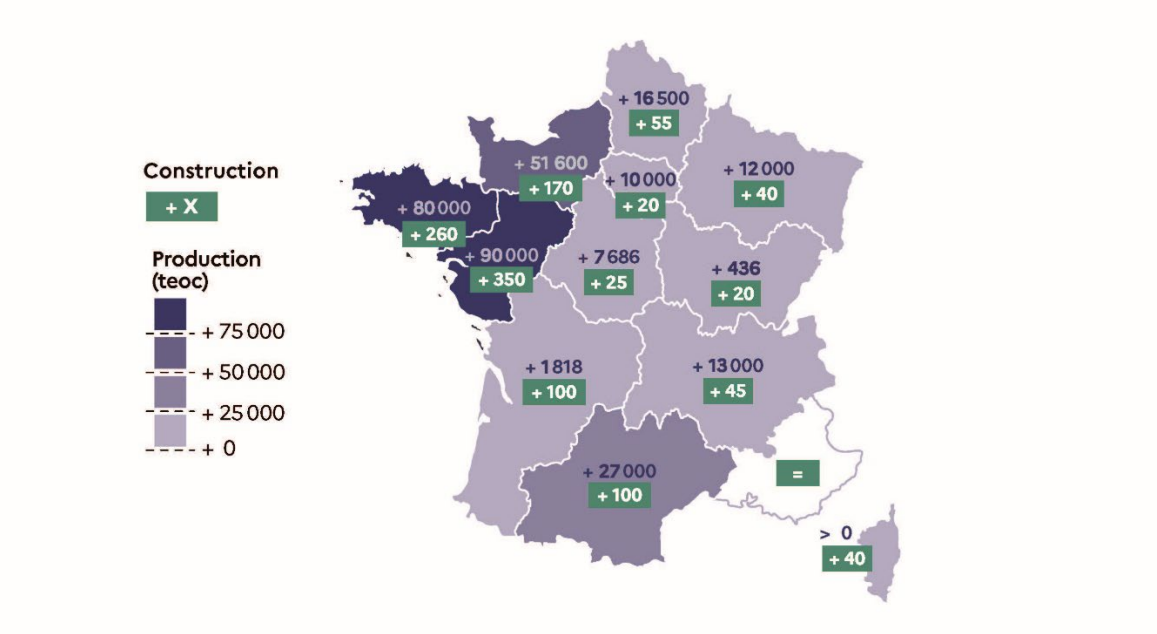
Figure 270 : production nationale d'œufs : situation 2024 et objectif 2036, contributions des régions, en tonnes équivalent œuf coquille (teoc)



Source : SSP

Ce graphique présente la contribution de chaque région, en haut à la production nationale 2024, en bas à l'objectif de production 2036.

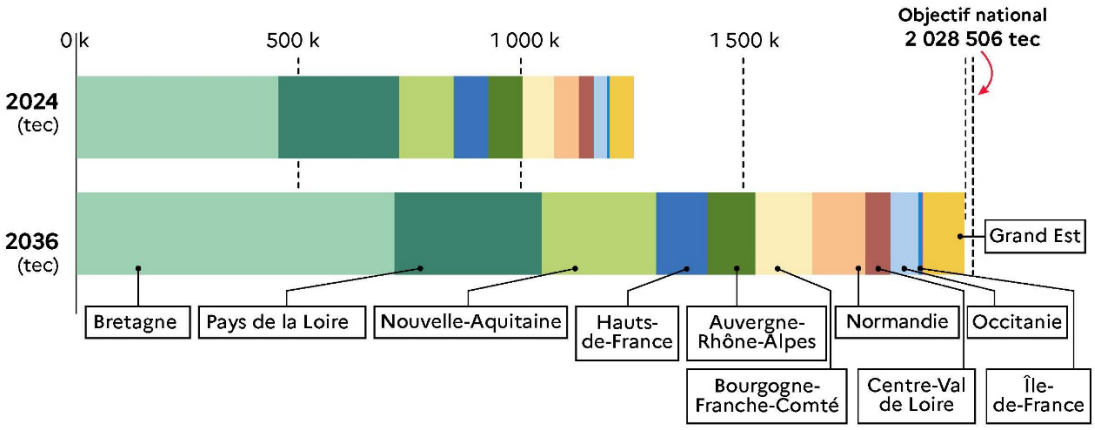
Figure 281 : évolution de la production régionale d'œufs entre 2024 et 2036, en tonnes équivalent œuf coquille (teoc)



Source : SSP

Cette carte présente la contribution de chaque région à l'objectif de progression de production entre 2024 et 2036.

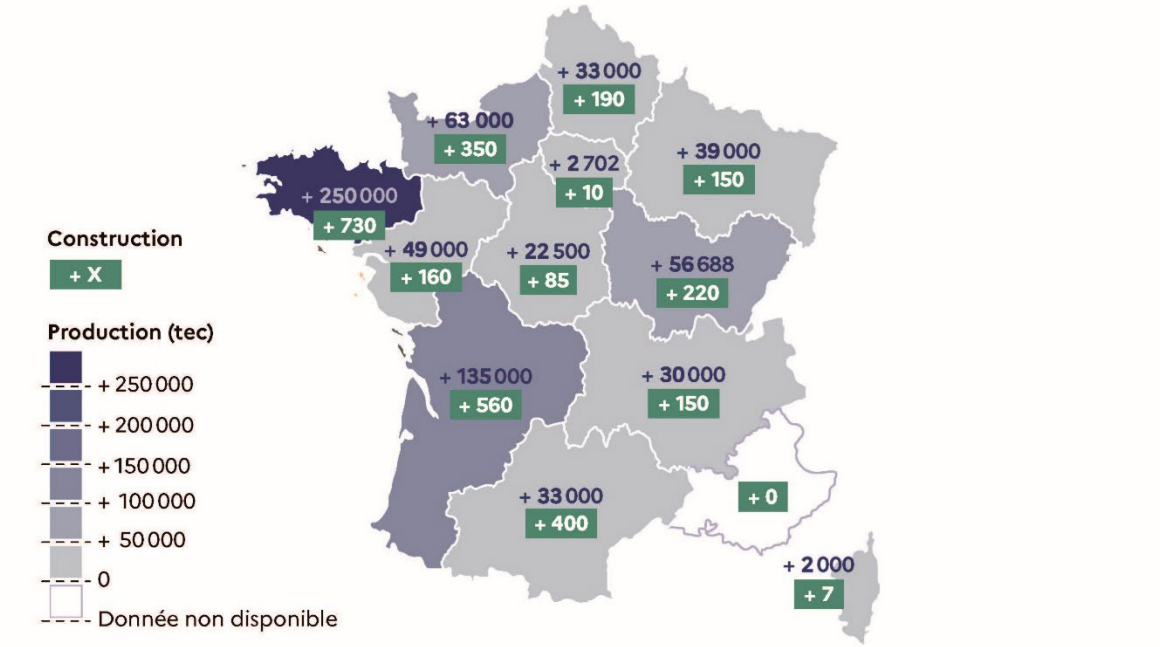
Figure 292 : production nationale de volaille de chair : situation 2024 et objectif 2036, contributions des régions, en tonnes équivalent carcasse (tec)



Source : SSP

Ce graphique présente la contribution de chaque région, en haut à la production nationale 2024, en bas à l'objectif de production 2036.

Figure 303 : production nationale de viande de poulet : situation entre 2024 et 2036, en tonnes équivalent carcasse (tec)



Source : SSP

Cette carte présente la contribution de chaque région à l'objectif de progression de production entre 2024 et 2036.

3.6 VIN ET CIDRE

Le groupe sectoriel a retenu quatre projets assortis d'objectifs prioritaires pour favoriser la souveraineté alimentaire du secteur. Ces objectifs sont issus du plan stratégique de la filière vin française Cap Vins (janvier 2026).

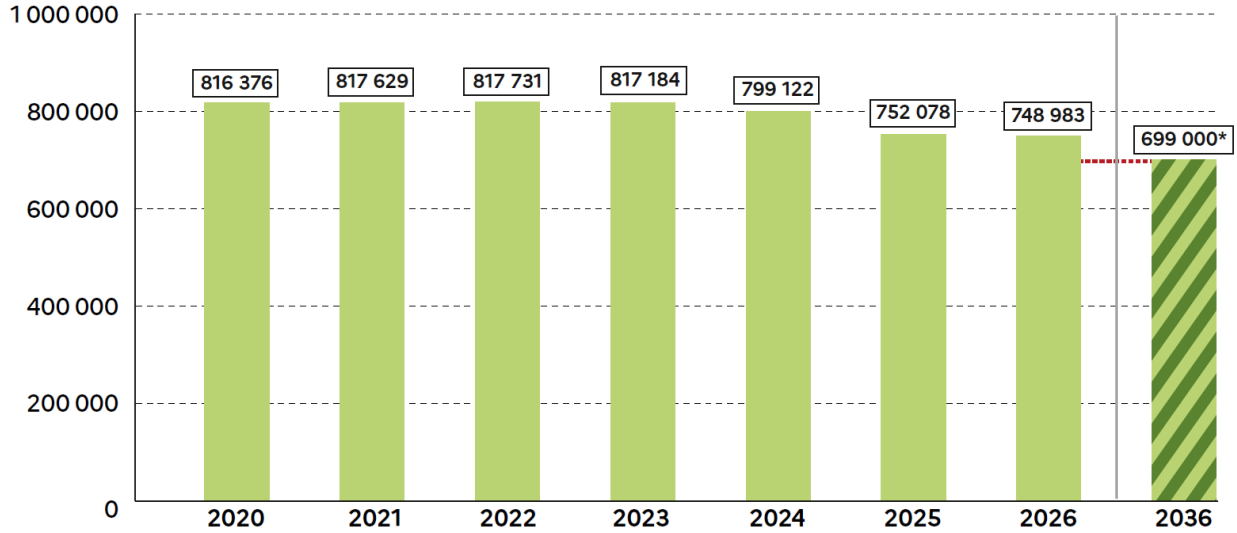
Tableau 6 : les quatre actions principales du secteur vin et cidre

ACTIONS SECTORIELLES	Objectifs
Adapter l'offre à la demande	Adapter les volumes et l'offre à la segmentation du marché
Innover	Renforcer la durabilité Développer de nouveaux produits. Valoriser les co-produits et sous-produits.
Relancer	Relancer la consommation en France et à l'étranger. Développer l'œnotourisme.
Exporter	Défendre les positions. Développer de nouveaux marchés.

Source : synthèses des contributions des groupes sectoriels nationaux, réalisation FranceAgriMer

Les principales régions s'inscrivant dans la réalisation de ces objectifs sont :
Auvergne Rhône Alpes (adapter l'offre à la demande, innover), Bourgogne Franche Comté (adapter l'offre à la demande, exporter), Grand Est (adapter l'offre à la demande, innover, relancer, exporter), Nouvelle aquitaine (adapter l'offre à la demande), Occitanie (adapter l'offre à la demande, innover), Provence Alpes Côte d'Azur (adapter l'offre à la demande, relancer).

Figure 314 : évolution nationale de la surface de vignes plantées au 31 juillet de chaque année (hectares)



Source : SSP
*objectif de filière à l'horizon 2036, soit une réduction de 100 000 hectares par rapport à 2024

3.7 PECHE ET AQUACULTURE

Le groupe sectoriel a retenu six projets assortis d'objectifs prioritaires pour favoriser la souveraineté alimentaire du secteur. Ces objectifs sont notamment issus du Contrat stratégique de la filière pêche maritime française (février 2025) et du Plan Aquaculture d'Avenir (2021-2027).

Tableau 7 : les trois projets prioritaires du secteur pêche et aquaculture

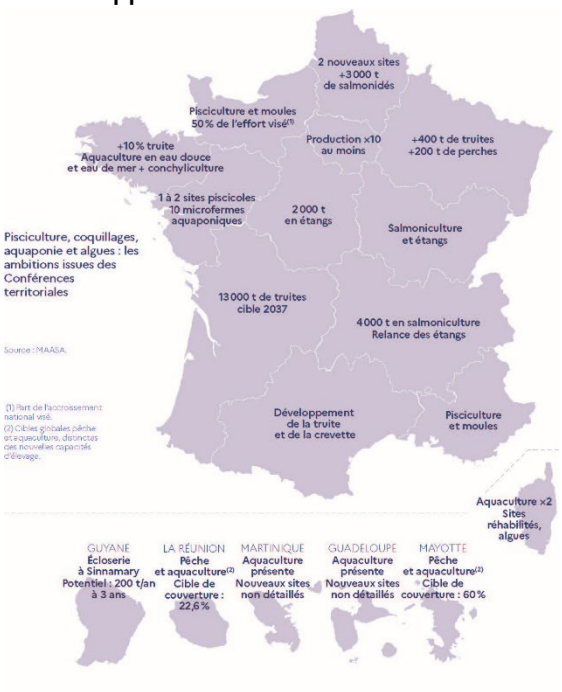
ACTIONS SECTORIELLES	Objectifs
Sécuriser et augmenter la capacité productive	Création de sites piscicoles Maintien et accroissement des zones conchylicoles Garantir aux navires de pêche l'accès à la ressource
Adaptation aux aléas climatiques, sanitaires, économiques (résilience)	Renforcer la boîte à outils de gestion des risques Mettre à l'abri en circuit fermé la production de coquillages en cas de risque sanitaire pour éviter la non commercialisation Établir une feuille de route pour la décarbonation des navires de pêche
Orientation de la consommation vers les produits aquatiques français (production primaire et produits élaborés ou transformés)	S'adresser au consommateur en valorisant les produits aquatiques français, y compris de qualité. Favoriser la modernisation et l'innovation au sein des entreprises de transformation (équipements, adaptation de l'offre produit, emballages…)

Source : synthèses des contributions des groupes sectoriels nationaux, réalisation FranceAgriMer

Les principales régions s'inscrivant dans la réalisation de ces objectifs sont :
Pour la progression des capacités d'une ou plusieurs filières : Centre Val de Loire (pisciculture d'eau douce), Grand Est (pisciculture d'eau douce), Hauts de France (aquaculture, ostréiculture, culture d'algues en mer, amélioration des capacités de transformation et de surgélation à Boulogne-sur-Mer), nouvelle Aquitaine (pisciculture d'eau douce), Normandie (pisciculture), Occitanie (pisciculture : truite, crevette), Pays de la Loire (conchyliculture, aquaculture).

Pour le maintien de la production : Provence Alpes Côte d'Azur (pêche, aquaculture).

Figure 325 : L'aquaculture se développe dans les territoires



3.8 MESURES TRANSVERSES

Ce point est intégré dans ce rapport à titre indicatif. Il a pour simple objectif de donner un aperçu de l'ensemble des travaux réalisés lors des conférences de la souveraineté. Il ne prétend pas à l'exhaustivité et ne peut en aucun cas engager le ministère en charge de l'agriculture. Pour disposer de données engageant le dit ministère sur ce point, il convient de se rapporter à ses propres publications.

Les 29 actions à dynamiser en les inscrivant dans la souveraineté, priorisées par les groupes sectoriels nationaux en février 2026 (cf.7.1 Synthèses des contributions des groupes sectoriels nationaux, février 2026), peuvent être regroupées en 7 grandes thématiques. Une partie importante de ces préoccupations essentielles ont d'ores et déjà été prises en compte par la loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles du 18 août 2026.

Le tableau ci-dessous résume les principaux éléments issus des synthèses publiées en février 2026, ainsi que les éléments clés de réponse apportés par la loi d'urgence d'août 2026.

Tableau 8 : Regroupement thématique des mesures prioritaires retenues par les groupes sectoriels nationaux en février 2026, éléments clés de réponse apportés par la loi d'urgence d'août 2026

Mesures transverses	Objectifs retenus en février 2026 par les groupes sectoriels	Éléments apportés par la Loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles du 18 août 2026
À marché commun, règle commune (pas de sur transposition)	Simplifier et accélérer les procédures d'autorisation en assurant une harmonisation européenne. Absence de sur- transposition. Automatiser la reconnaissance mutuelle pour les produits autorisés dans d'autres pays de l'UE. Mettre en place des observatoires de filière. Exclure les filières porcines et avicoles du champ de la directive IED.	Fluidifier l'instruction des demandes d'autorisation de mise sur le marché (AMM). Permettre aux autorités scientifiques de se prononcer sur le bien-fondé d'une dérogation temporaire à l'interdiction nationale d'utilisation de deux insecticides. Faciliter la création d'élevages
Débureaucratisation Simplifier et raccourcir les procédures installation, investissement industriel, production, commercialisation (y compris exportation)	Simplifier et accélérer les procédures administratives pour les projets agricoles et industriels agro-alimentaires. Concilier les impératifs sociaux, environnementaux et les impératifs de production Alléger les procédures d'autorisation des produits de biocontrôle, faciliter les extensions d'usages des produits autorisés pour d'autres cultures. Instaurer un cadre législatif (DDADUE) et un contrôle environnemental adaptés à l'élevage.	Lutter contre les recours abusifs. Faciliter la création d'élevages. Simplifier et accélérer la communication entre le ministre de l'agriculture et les agriculteurs. Fluidifier l'instruction des demandes d'autorisation de mise sur le marché (AMM)

Mesures transverses	Objectifs retenus en février 2026 par les groupes sectoriels	Éléments apportés par la Loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles du 18 août 2026
Investir dans les outils de production et transformation	Moderniser les exploitations et augmenter la productivité. Garantir des volumes réguliers pour la transformation. Adapter le parc industriel en le rationnalisant, le modernisant, en créant de nouvelles unités. Réduire le coût des intrants et des process. Créer des opérateurs d'augmentation des surfaces regroupant producteurs et entreprises leaders.	Bâtir des projets de territoire pour reconquérir notre souveraineté alimentaire. Projets agricoles d'avenir. Préservation des terres agricoles.
Renouvellement et formation des actifs	Renouveler les générations en production Attirer et former des jeunes dans les métiers de la production, de bouches et des industries agro-alimentaires	
Valoriser l'origine France	Encourager le patriotisme alimentaire dans tous circuits d'achats. Valoriser les normes sanitaires et environnementales françaises et européennes comme avantages comparatifs pour la qualité des produits et leur impact environnemental par l'étiquetage et la promotion Afficher la provenance (pays) des produits de 1ère transformation et des principaux ingrédients (hors eau) pour la 2ème transformation et la RHD	Cantines publiques obligées de s'approvisionner dans l'Union européenne. Interdire d'importer les produits traités avec des substances/médicaments interdits en Europe. Un affichage plus précis de l'origine des produits
Accès à l'eau d'irrigation	Optimiser l'apport en eau en fonction des besoins des cultures et des caractéristiques pédoclimatiques locales. Participation des filières aux instances locales de gestion des ressources en eau Faire reconnaître l'usage de l'eau en pisciculture comme prioritaire	Facilitation du stockage de l'eau pour préserver les productions agricoles, dans le respect de l'équilibre des autres usages et des écosystèmes
Adaptation au changement climatique	Disposer de moyens techniques et économiques de réponse aux aléas climatiques (sélection variétale, localisation des cultures, ambiance des bâtiments d'élevage, etc.) Coordonner et accélérer la recherche fondamentale et appliquée	

Sources : synthèses contributions des groupes sectoriels nationaux, site du MAASA sur la loi d'urgence pour la protection et souveraineté agricoles ; réalisation FranceAgriMer

À l'issue de la phase territoriale, les treize régions métropolitaines convergent sur les mêmes conditions de succès : revenu et partage de la valeur, financement, renouvellement des générations, eau et adaptation climatique, simplification, transformation, contractualisation, innovation et acceptabilité.

4 Les objectifs et les indicateurs retenus pour l'évaluation à l'échelle nationale hexagonale

4.1 OBJECTIFS DE L'EVALUATION ET DES INDICATEURS RETENUS

La LOSARGA prévoit (cf. introduction) que chaque année, FranceAgriMer publie un rapport sur le niveau de réalisation des objectifs figurant dans la synthèse des stratégies assorties d'objectifs, à l'horizon de dix ans, définis par groupe sectoriel.
Ce rapport annuel de FAM est un « rapport d'évaluation » et non un « rapport de suivi ou de contrôle ». Il repose sur les moyens et les équipes de FranceAgriMer, avec des moyens complémentaires des services du MAASA (SSP, DGPE, Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, DRAAF…). Il s'agit d'une évaluation relativement légère, transversale et systémique, centrée sur quelques priorités stratégiques, portant sur 33 objectifs stratégiques nationaux de filières, à l'échelle de la France métropolitaine, regroupés par secteur (fruits et légumes, grandes cultures, productions végétales spécialisées, ruminants, viandes blanches, vin et cidre, pêche et aquaculture).

Cette évaluation est centrée sur l'efficacité, en tendant le plus possible vers une mesure des effets propres : les résultats escomptés sont-ils produits ? Les objectifs sont-ils atteints (rapport résultats / objectifs) ? Elle porte sur l'échelon national métropolitain ; avec des indicateurs permettant de mesurer le niveau de réalisation des objectifs, en recourant le plus possible à de la donnée de source publique (FAO, Eurostat, Insee, SSP, Douane française, FranceAgriMer…) qu'elle soit statistique ou administrative. Toutefois, de la donnée de source privée (interprofessions, syndicats par métier…) peut également être mobilisée, pour combler une carence ou un manque de précision de certaines données de source publique.
Il s'agit d'évaluer aux sens quantitatif (mesurer, calculer, chiffrer), mais aussi si possible qualitatif (valeur sociale et importance politique d'une action, son bien-fondé en termes de fonctionnement de la société : estimer, jauger, apprécier). Les registres de l'évaluation sont les résultats et les impacts.

Quatre à six objectifs stratégiques nationaux de filière sont retenus par groupe sectoriel pour cette évaluation. Soit 33 objectifs en tout. Ce qui permet de couvrir la diversité des filières concernées en mettant en place un dispositif simple et raisonnable, mais néanmoins efficace.

Deux registres d'indicateurs sont retenus pour que l'effort de collecte des données soit proportionné à l'utilisation qui en sera faite.

- Les indicateurs de **résultat à court terme** sur le niveau de production, transformation, consommation, exportations, importations, etc.
- Les indicateurs **d'impact à moyen terme** sur la souveraineté, en privilégiant le taux d'auto-approvisionnement par bilan (production/consommation apparente).

4.2 INDICATEURS ET VALEUR DE REFERENCE PAR SECTEUR POUR L'EVALUATION A L'ECHELLE NATIONALE METROPOLITAINE

Les tableaux de cette partie présentent, secteur par secteur, les objectifs retenus pour l'évaluation nationale, avec pour chacun de ces objectifs, les indicateurs de résultat et d'impact, avec leur source et valeur de référence initiale. Chaque, année, les courbes correspondantes seront complétées au fur et à mesure avec les valeurs de 2025 à 2034.

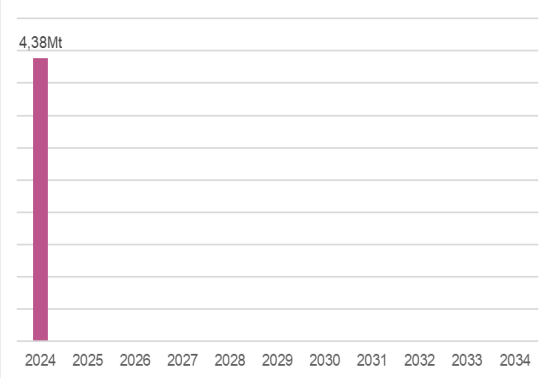
Notes de lecture des tableaux de suivi de réalisation des objectifs

Ces tableaux sont tous selon le même modèle :

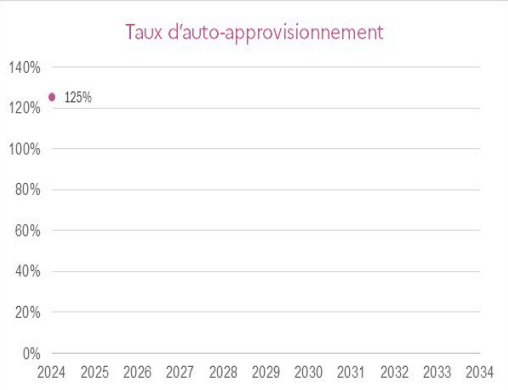
Secteur : intitulé

	ACTION SECTORIELLE : INTITULE
	Objectif : intitulé

Indicateur(s) de résultat	Indicateur(s) d'impact
Production du produit x	Taux d'auto-approvisionnement du produit x



Source : intitulé



Source : intitulé

Abréviations des unités utilisées :

ha : hectare
Md l : milliards de litres
M€ : million d'euros
m hl : millier d'hectolitres
mt : millier de tonnes
Mt : million de tonnes
Mtec : million de tonnes équivalent carcasse
Mteoc : millions de tonnes équivalent œuf coquille
t : tonnes

Valeur de référence initiale

Cette valeur, antérieure à la réalisation des actions, doit permettre de mesurer les écarts obtenus au fur et mesure des années, pendant 10 ans. C'est l'année 2024 qui est retenue, autant que faire se peut, comme année de référence. Il s'agit en effet d'une année relativement peu perturbée ; après l'inflation alimentaire de 2022 et 2023 provoquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 ; avant les perturbations commerciales dues aux politiques tarifaires états-uniennes et aux conflits au Moyen-Orient depuis 2025 ; 2024 est également l'année pour laquelle la quasi-totalité des valeurs sont disponibles en 2026 pour les indicateurs retenus.

Indicateurs de résultat privilégiés

Il s'agit, en fonction de l'objectif, du niveau annuel de production (pour un produit agricole, ou un produit agro-alimentaire), de consommation ou d'exportation.

Indicateur d'impact privilégié

C'est le taux d'auto-approvisionnement (TAA) calculé par bilan :
TAA = production / consommation apparente,
avec consommation apparente = production + importations – exportations.
Pour l'année n, le TAA indiqué est celui de la moyenne triennale de n-2 à n (par exemple, pour 2024, la valeur de TAA indiquée est celle de la moyenne 2022-2024). La moyenne triennale a été choisie, pour tous les indicateurs de bilan pour mieux appréhender la structure du bilan et lisser les effets conjoncturels (cf partie 2.1).
Un ratio supérieur à 100 % indique schématiquement que la France produit plus qu'elle ne consomme.
Pour trois produits (farine conditionnée, fromages de brebis, fromages de chèvres) pour lesquels les données d'importation et d'exportation ne sont pas disponibles faute de code douanier spécifique, un équivalent TAA est calculé : équivalent TAA = production / consommation mesurée par panel.

Les trois autres indicateurs de souveraineté par bilan sont définis au point 2.1.1.

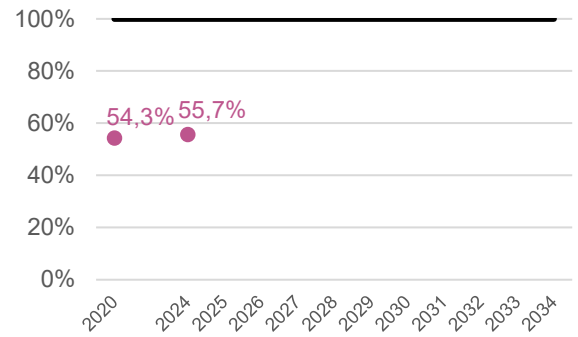
Chaque année, pendant 10 ans (données 2025 à 2034), FranceAgriMer publiera un rapport, sous forme de mise à jour du présent point 4.2 du rapport 2026, présentant l'état de ces indicateurs et analysant, autant que faire se peut, les éventuels écarts par rapport à la trajectoire cible. Cette analyse sera particulièrement détaillée au bout de 5 ans (rapport 2031).

4.2.1 Secteur des fruits et légumes

ACTION SECTORIELLE 1 : TRAJECTOIRE GLOBALE RETENUE A 10 ANS DANS LE PLAN DE SOUVERAINETE DES FRUITS ET LEGUMES (PSFL)

Objectif 1 : **Gagner 5 points de souveraineté à l'horizon 2030 et engager une dynamique pour atteindre + 10 points à l'horizon 2035**

Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
Non pertinent	Taux de couverture de la consommation de fruits et légumes frais hors pomme de terre par la production nationale

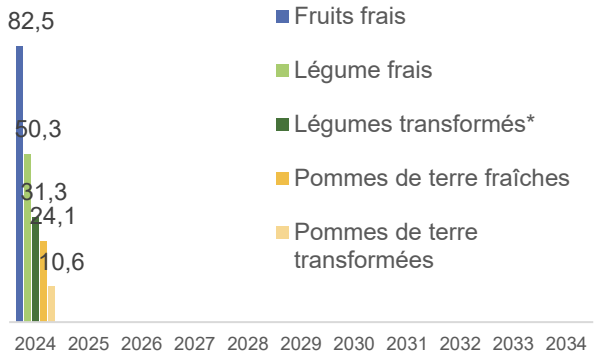


Source : CTIFL

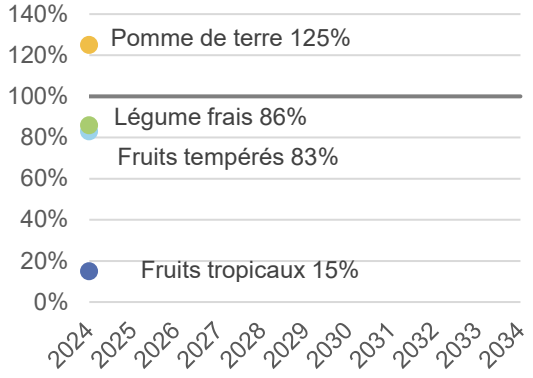
ACTION SECTORIELLE 2 : PROMOUVOIR LA CONSOMMATION DE FRUITS ET LEGUMES PAR L'INFORMATION DU CONSOMMATEUR

Objectif 2 : **Faire connaître les intérêts nutritionnels des fruits et légumes, enjeu de santé publique**

Indicateurs de résultat	Indicateurs d'impact
Achats des ménages (en kg/ménage/an)	Taux d'auto-approvisionnement



Sources : Numerator, Panolfelt, Interfel, CTIFL, CNIPT



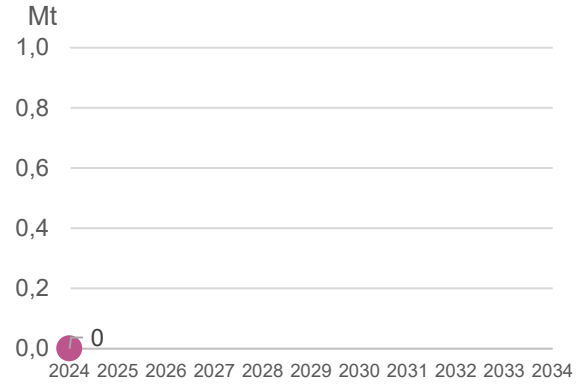
Source : FranceAgriMer

ACTION SECTORIELLE 3 : SECURISER LA PRODUCTION DE LEGUMES TRANSFORMES (DONT POMMES DE TERRE) ET DE FRUITS TRANSFORMES ; INVESTIR D'URGENCE DANS LE PARC INDUSTRIEL

Objectif 3 : **Garantir des volumes réguliers pour la transformation. Accompagner l'évolution des modes de consommation**

Indicateur de résultat

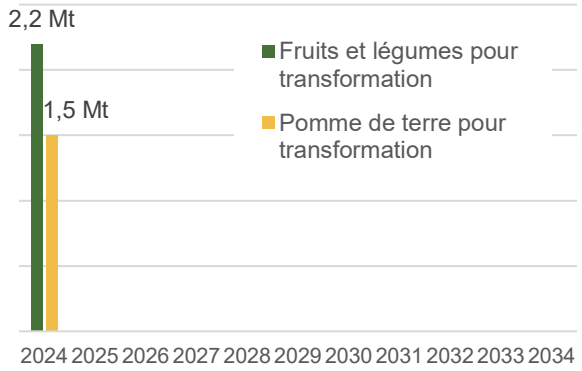
Volume de production supplémentaire des usines construites ou modernisées identifiées en régions



Source : DRAAF

Indicateurs d'impact

Production annuelle



Sources : Panofelt, Anifelt pour FranceAgriMer, GIPT

ACTION SECTORIELLE 4 : POMME DE TERRE - MODERNISER LES BATIMENTS DE STOCKAGE POST RECOLTE ET FACILITER L'INSTALLATION DE NOUVELLES UNITES INDUSTRIELLES

Objectif 4 : **Exporter 0,5 à 1 Mt d'équivalent pommes de terre supplémentaire par an au bout de 10 ans. Soutenir la consommation en frais**

Indicateur de résultat

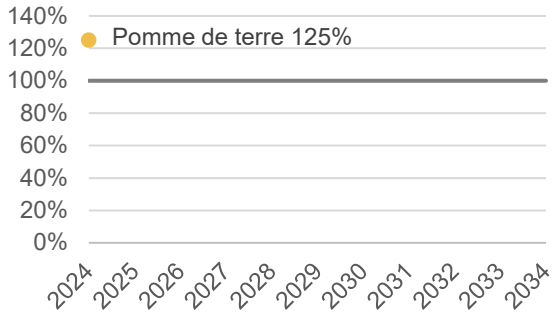
Volume annuel pommes de terre transformées en France



Source : GIPT (rapport d'activités)

Indicateur d'impact

Taux d'auto-approvisionnement



Source : FranceAgriMer

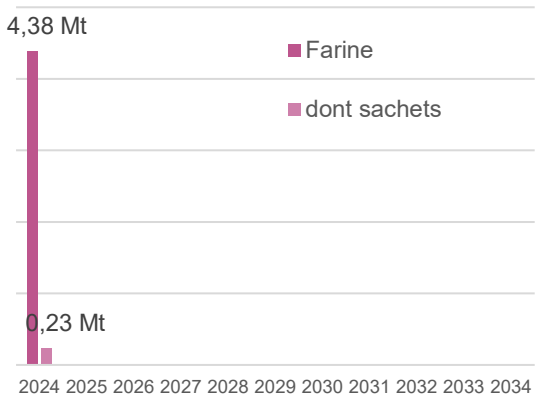
4.2.2 Secteur des grandes cultures

ACTION SECTORIELLE 1 : AUGMENTER LA PRODUCTION NATIONALE DE FARINE EN SACHET ET REMPLACER UNE PARTIE DES IMPORTATIONS PAR DE LA PRODUCTION NATIONALE

Objectif 1 : **Augmenter la production de farine de 5 % à 10 % en 10 ans**

Indicateurs de résultat

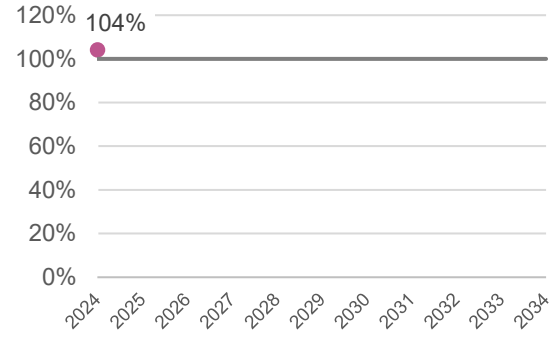
Production annuelle de farine



Source : FranceAgriMer

Indicateur d'impact

Équivalent taux d'auto-approvisionnement (production de sachet de farine de 1 kg / consommation de sachet de farine de 1 kg)



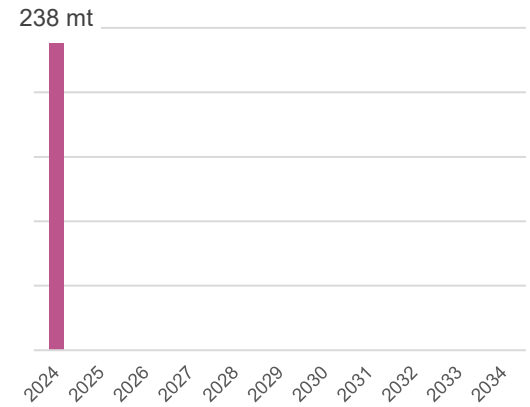
Source : FranceAgriMer, d'après SSP, panels

ACTION SECTORIELLE 2 : CREER DE LA VALEUR DANS UNE FILIERE PATES FRANÇAISES, PRODUITES EN FRANCE AVEC DU BLE DUR FRANÇAIS

Objectif 2 : **Production française pâtes**

Indicateur de résultat

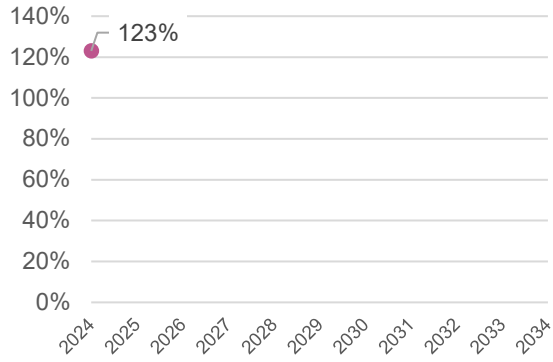
Production française de pâtes



Source : SIFPAF

Indicateur d'impact

Taux de couverture de la consommation de blé dur par la production nationale



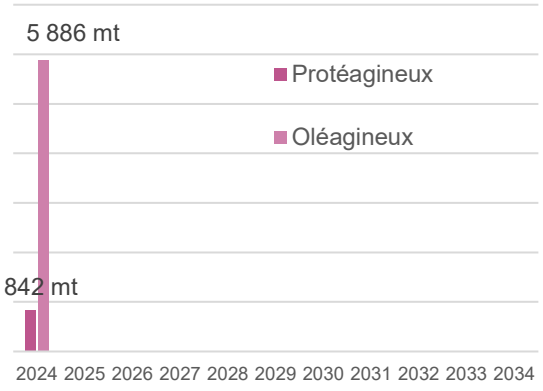
Source : FranceAgriMer

ACTION SECTORIELLE 3 : AUGMENTER LA PRODUCTION FRANÇAISE DE PROTEINES VEGETALES ET SA TRANSFORMATION QUI EN DECOULE MECANIQUEMENT

Objectif 3 : **Accompagner les demandes en croissance des élevages granivores et ruminants en réduisant les dépendances aux importations**

Indicateurs de résultat

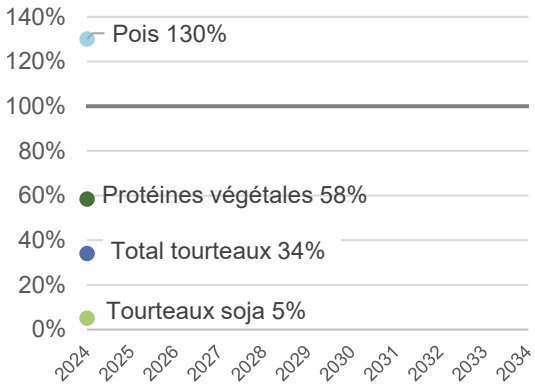
Production



Source : SSP

Indicateurs d'impact

Taux d'auto-approvisionnement



Source : FranceAgriMer, SSP

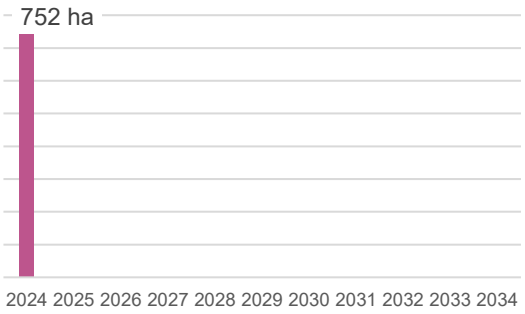
4.2.3 Secteur des productions végétales spécialisées

ACTION SECTORIELLE 1 : AUGMENTER LA PRODUCTION DE HOUBLON

Objectif 1 : **Doubler les surfaces en 10 ans en accompagnant l'évolution des modes de consommation**

Indicateur de résultat

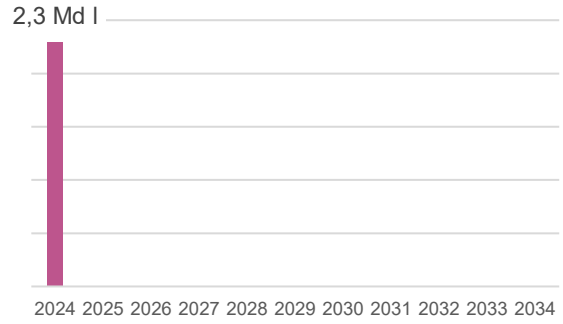
Surface annuelle de houblon



Source : ASP, données PAC

Indicateur d'impact

Production nationale de bière
(la bière est le débouché principal actuel du houblon)



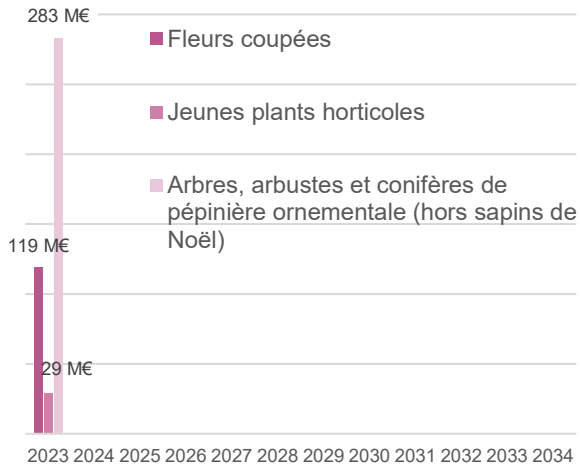
Source : Douane française

ACTION SECTORIELLE 2 : RELANCER L'ARBRE ET LA FLEUR DE SAISON FRANÇAIS ET RELOCALISER LA PRODUCTION DE JEUNES PLANTS

Objectif 2 : **Augmenter la part d'arbres français dans les paysages ; 1/5 de fleur française à horizon 10 ans ; augmenter la production de jeunes plants**

Indicateurs de résultat

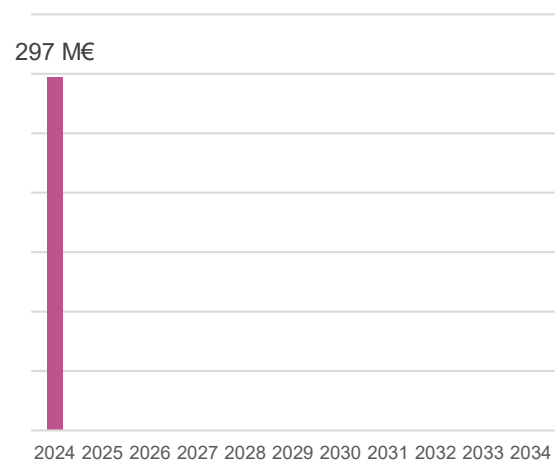
Production annuelle



Source : observatoire de l'horticulture et des pépinières par AND international pour FranceAgriMer et VALHOR

Indicateur d'impact

Importations annuelles de fleurs coupées



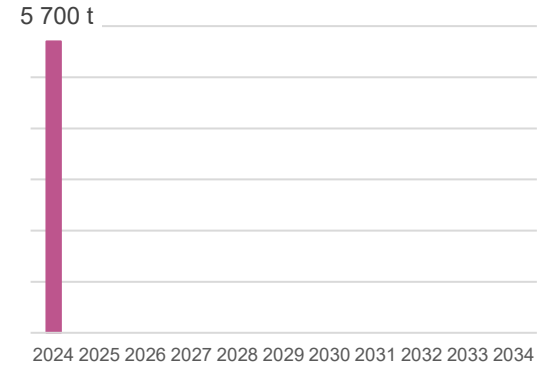
Source : Douane française

Action sectorielle 3 : Huile d'olive - accompagner les installations, de viticulteurs contraints d'arracher et en recherche d'alternatives, en maintenant l'image et la valorisation de la production

Objectif 3 : **Lancer, à une échelle raisonnable (500 ha à court terme, 1 000 ha à moyen terme), une filière oléicole intégrée et contractualisée**

Indicateur de résultat

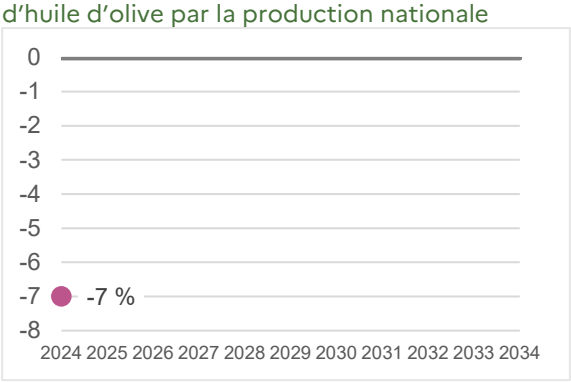
Production annuelle d'huile d'olive



Source : FranceAgriMer

Indicateur d'impact

Taux de couverture de la consommation d'huile d'olive par la production nationale



Source : FranceAgriMer

Action sectorielle 4 : Augmenter la production de plantes aromatiques et medicinales

Objectif 4 : **Augmenter les surfaces cultivées de 10 000 ha (hors lavande et lavandin)**

Indicateur de résultat

Surface en PPAM hors lavande, lavandin, sauge sclarée et hélicryse (1)



Source : FranceAgriMer, d'après ASP

Indicateur d'impact

Production des PPAM pour les espèces emblématiques *

Pour cet indicateur en construction : s'appuyer sur une enquête informelle de FranceAgriMer auprès d'entreprises pour publier un indice d'évolution de la valeur au stade sortie production, hors lavande et lavandin, avec 2024 = 100

Source : FranceAgriMer

** Projet d'indicateur en cours d'expertise, qui sera intégré à partir du rapport 2027 si le résultat de l'expertise est favorable (en publiant la valeur 2024 et la série sur 10 ans comme pour les autres).*

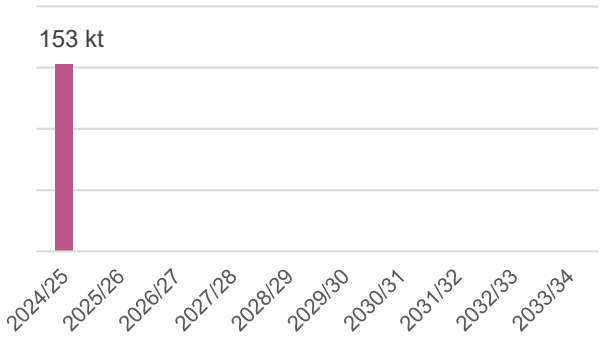
(1) également hors coriandre bio en 1ère année conversion pour 2024, pour enlever l'effet de l'aide ponctuelle à cette conversion : environ 12 000 ha finalement non récoltés.

ACTION SECTORIELLE 5 : POURSUIVRE LA DYNAMIQUE DE CROISSANCE DE LA PRODUCTION ET DE LA 1ERE TRANSFORMATION (TEILLAGE) DU LIN

Objectif 5 : **Maintien de la position de leader du marché mondial ; + 105 % entre 2025 et 2035, comme entre 2015 et 2025**

Indicateur de résultat

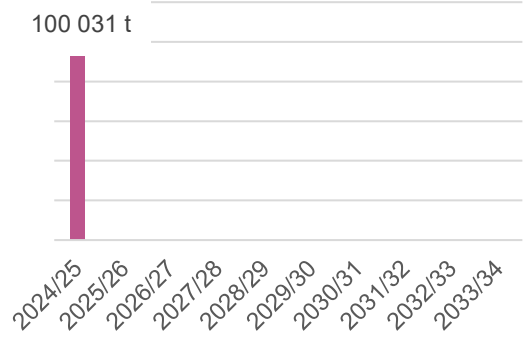
Teillage réalisé en France (fibres longues)



Source : CIPALIN

Indicateur d'impact

Exportations annuelles de lin teillé ou brisé



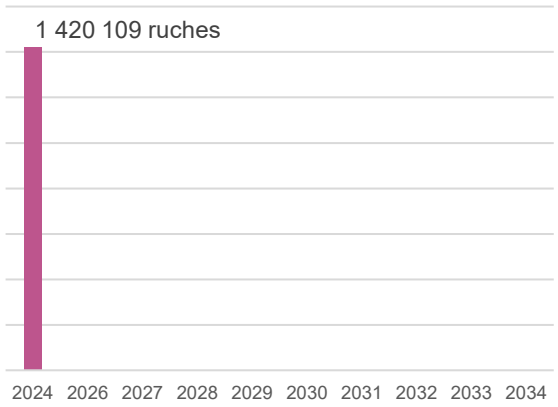
Source : Douane française

ACTION SECTORIELLE 6 : STRUCTURER UNE OFFRE DE MIEL PLUS SEGMENTEE ET PLUS LISIBLE POUR LES CONSOMMATEURS

Objectif 6 : **Augmenter la valeur économique des productions apicoles**

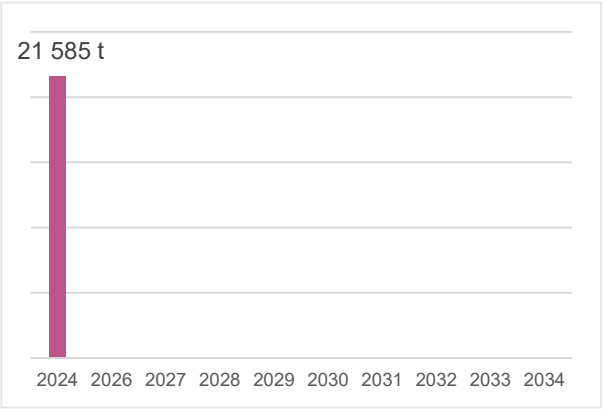
Indicateurs de résultat

Nombre de ruche en production



Source : DGAL

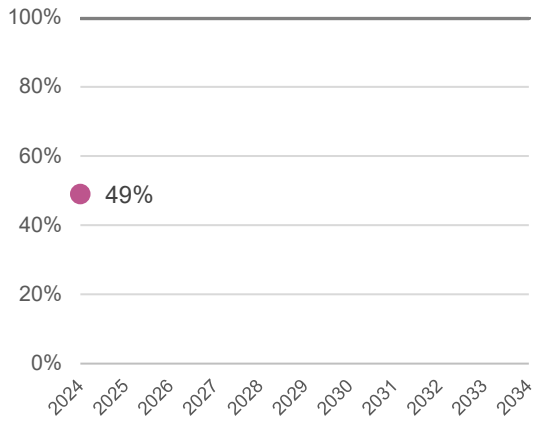
Production de miel



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale, FranceAgriMer

Indicateur d'impact

Taux d'auto-approvisionnement du miel



Source : FranceAgriMer

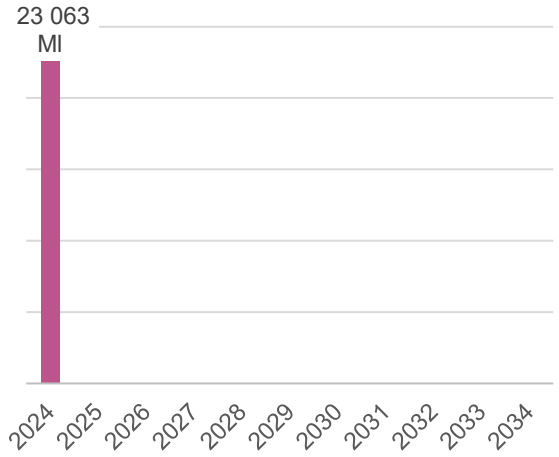
4.2.4 Secteur des ruminants

ACTION SECTORIELLE 1 : AUGMENTER LA VALEUR CREEE PAR LA FILIERE LAITIERE

Objectif 1 : **Revenir à 24 milliards de litres de lait collectés - Produire une partie de la matière grasse importée - Reconquérir des parts de marchés d'entrée et de cœur de gamme et des fromages ingrédients**

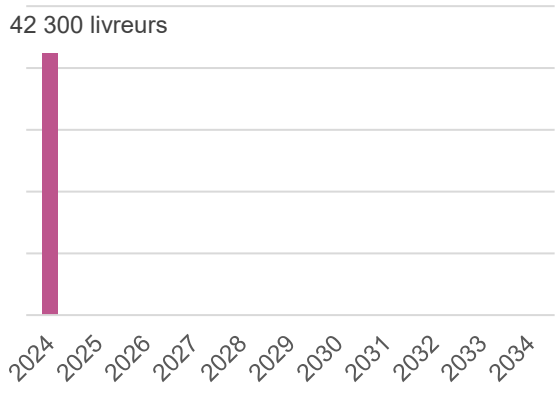
Indicateurs de résultat

Collecte annuelle de lait de vache



Source : SSP, Enquête annuelle laitière (EAL)

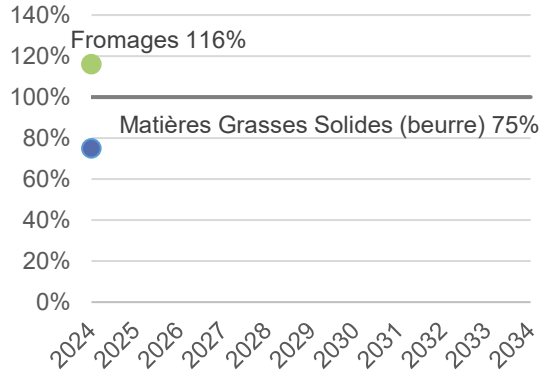
Nombre de livreurs de lait de vache



Source : SSP, EAL

Indicateurs d'impact

Taux d'auto-approvisionnement de la matière grasse solide (beurre) et des fromages



Source : FranceAgriMer

Taux d'auto-approvisionnement en matière sèche utile, en mozzarella, en emmental et décomposition en matière grasse et en matière protéique *

En cours d'expertise

Source : FranceAgriMer/Cniel

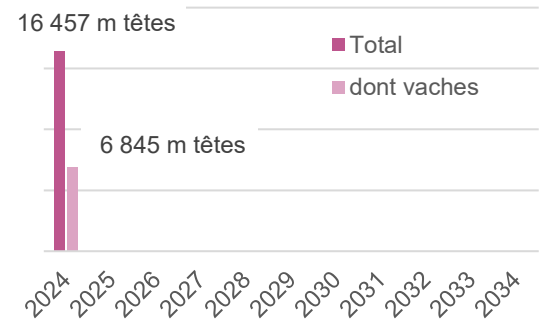
** Projet d'indicateur en cours d'expertise, qui sera intégré à partir du rapport 2027 si le résultat de l'expertise est favorable (en publiant la valeur 2024 et la série sur 10 ans comme pour les autres).*

ACTION SECTORIELLE 2 : STABILISER LE CHEPTEL BOVIN ALLAITANT. REUNIR LES CONDITIONS POUR RENFORCER L'ENGRAISSEMENT, SANS DIMINUER L'EXPORT D'ANIMAUX VIFS, NOTAMMENT PAR LE DEVELOPPEMENT DE LA CONTRACTUALISATION.

Objectif 2 : **Stabiliser le cheptel bovin allaitant à 3,4 millions de têtes. Stabiliser l'abattage des veaux de boucherie à 750 000 animaux en 2030. Amener l'engraissement à + 20 000 tec en 2030 par rapport à 2024, sous la responsabilité de la filière**

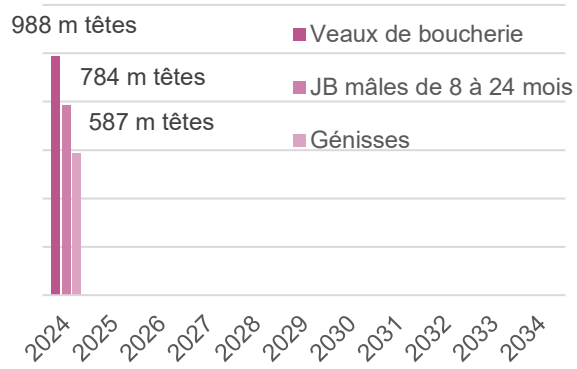
Indicateurs de résultat

Cheptel bovin total, dont vaches[9]



Source : SSP

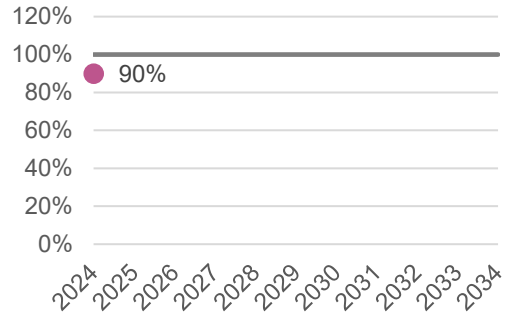
Abattages de veaux de boucherie, jeunes bovins et génisses



Source : SSP, BDNI

Indicateur d'impact

Taux d'auto-approvisionnement de viande bovine



Source : FranceAgriMer

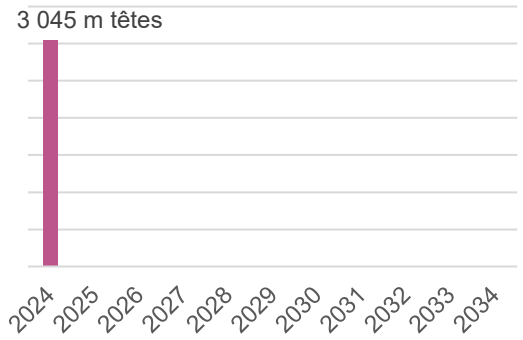
[9] dont 3,4 millions de vaches allaitantes en 2024

ACTION SECTORIELLE 3 : ACCOMPAGNER LES ELEVEURS D'OVINS PAR LE CONSEIL TECHNIQUE.

Objectif 3.1 : **Remonter les abattages français d'agneaux annuels à leur niveau de 2020, soit + 1 million d'agneaux par rapport à 2025**

Indicateur de résultat

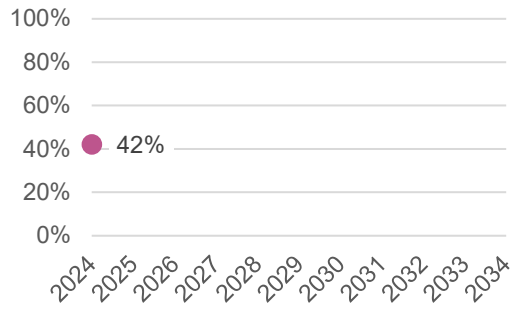
Abattages d'agneaux



Source : SSP

Indicateur d'impact

Taux de couverture de la consommation de viande ovine par la production nationale

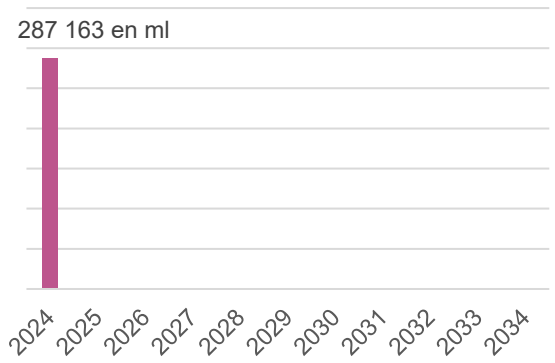


Source : FranceAgriMer

Objectif 3.2 : **Maintenir le cheptel laitier brebis et favoriser le renouvellement de génération**

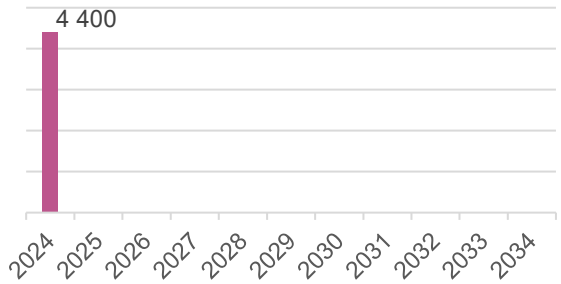
Indicateurs de résultat

Collecte de lait de brebis*



Source : SSP, EAL

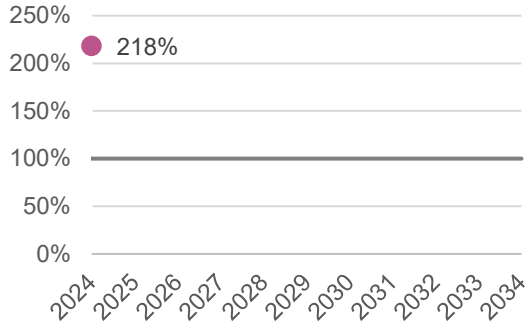
Nombre d'exploitations professionnelles ovines laitières de plus de 25 brebis



Source : SSP, BDNI

Indicateur d'impact

Équivalent taux d'auto-approvisionnement de fromages de brebis (Production/achats des ménages)



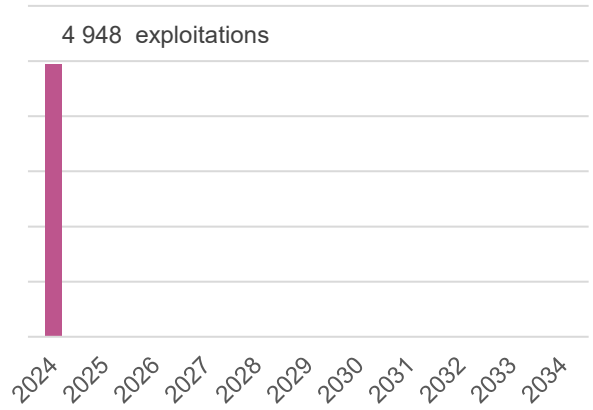
Source : SSP, EAL, Numerator

ACTION SECTORIELLE 4 : ASSURER LE RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS POUR PERENNISER LA FILIERE LAITIERE CAPRINE

Objectif 4 : **Garantir un partage équitable de la valeur entre ses acteurs pour renforcer l'attractivité de la filière**

Indicateur de résultat

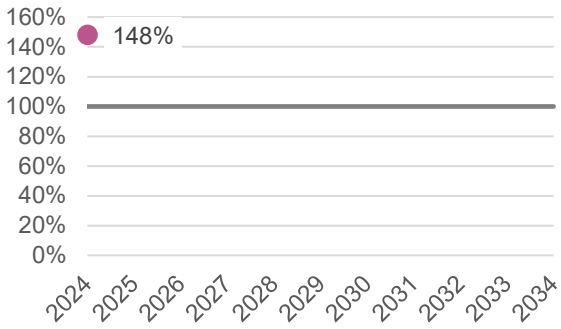
Nombre d'exploitations caprines laitières de plus de 25 chèvres (livreurs et transformation à la ferme)



Source : DGAL, BDNI

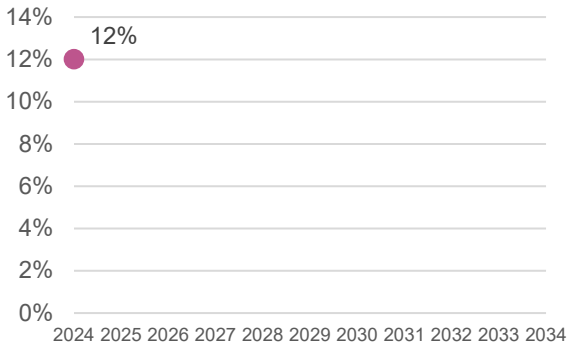
Indicateurs d'impact

Équivalent taux d'auto-approvisionnement de fromages de chèvre (production / achats des ménages)



Source : FranceAgriMer]

Part du lait importé (caillé) par rapport au lait de chèvre total transformé en France



Source : FranceAgriMer, enquête mensuelle laitière (EML)

4.2.5 Secteur des viandes blanches

ACTION SECTORIELLE 1 : PRODUIRE PLUS A HAUTEUR DE LA DEMANDE DES MARCHES EST UNE CONDITION DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE : SANS OUTIL DE PRODUCTION ADAPTE ET COMPETITIF, LA FRANCE IMPORTERA CE QU'ELLE NE PRODUIT PLUS.

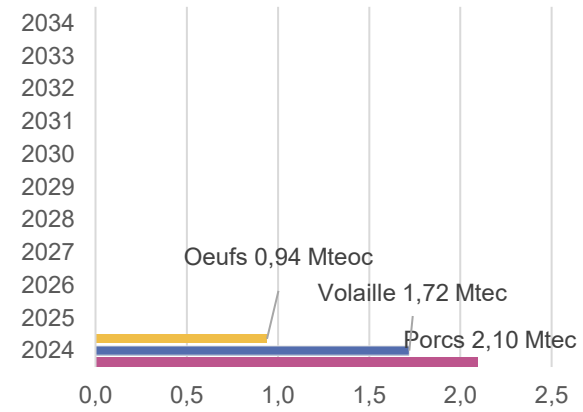
- CONSTRUIRE DES ELEVAGES MODERNES, INNOVANTS ET RESILIENTS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- MODERNISER LES OUTILS INDUSTRIELS ABATTOIRS/ DECOUPE/TRANSFORMATION

Objectif 1 : **Installation ou reprise d'environ 400 élevages supplémentaires par an pour répondre à la diversité des attentes des marchés (entrée et cœur de gamme, SIQO, produits du quotidien) et de la société (bien-être animal, RSE) en raisonnant en flux tiré et adapter l'outil industriel à la hausse de production, tout en assurant un maillage territorial adapté**

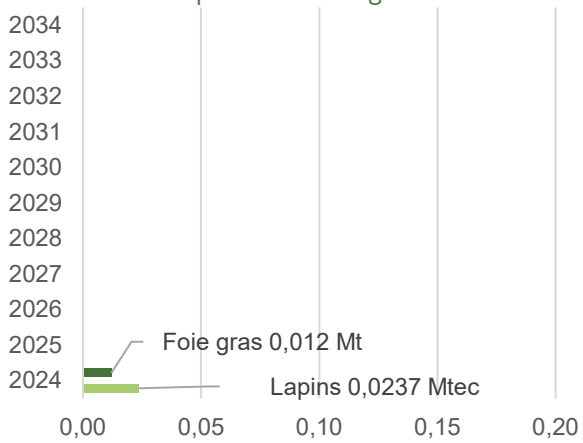
Indicateurs de résultat

Production de porc, volailles et œufs



Source : SSP

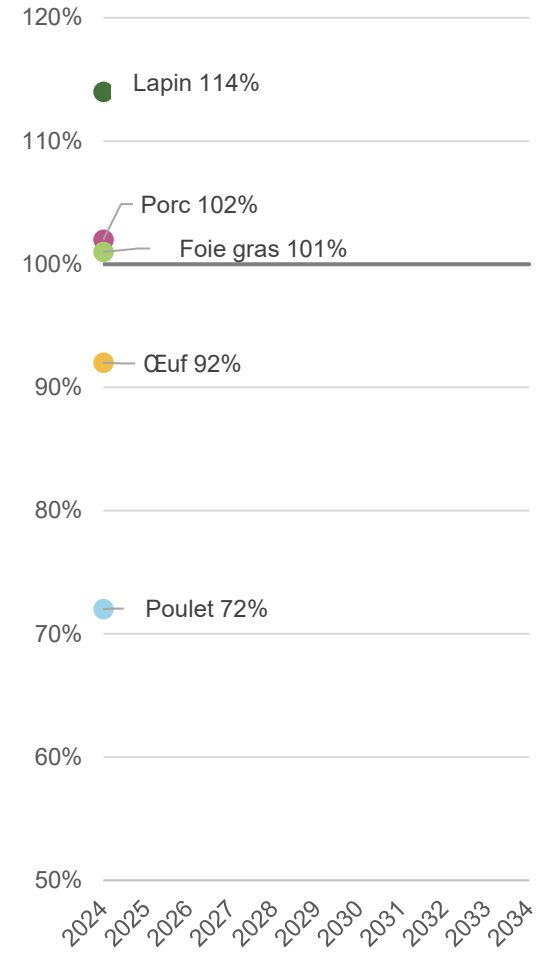
Production de lapins et de foie gras



Source : SSP

Indicateurs d'impact

Taux d'auto-approvisionnement



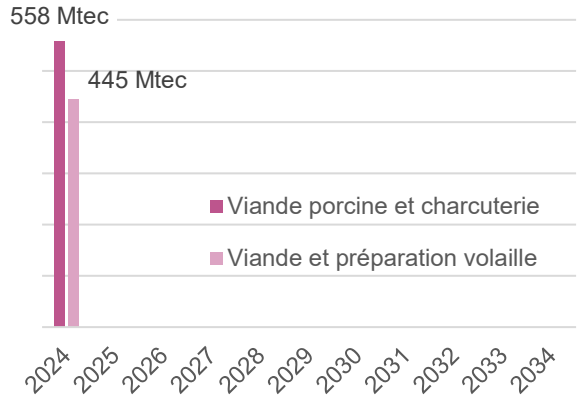
Source : FranceAgriMer

ACTION SECTORIELLE 2 : EXPORT : SIMPLIFIER, SECURISER, CONQUERIR - ACCELERER LES PROCEDURES PAR LA DEMATERIALISATION DES OUTILS (EXPADON2) ET LA REGIONALISATION DES CERTIFICATIONS

Objectif 2 : **L'export est un levier stratégique pour valoriser les savoir-faire français, sécuriser les filières, générer un chiffre d'affaires et renforcer la souveraineté économique agro-alimentaire**

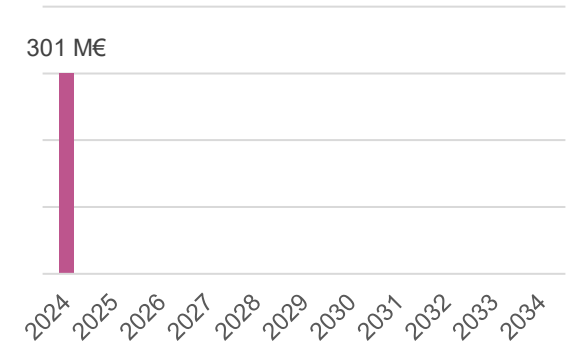
Indicateurs de résultat

Exportation de viande porcine, charcuterie et volailles



Source : Douane française

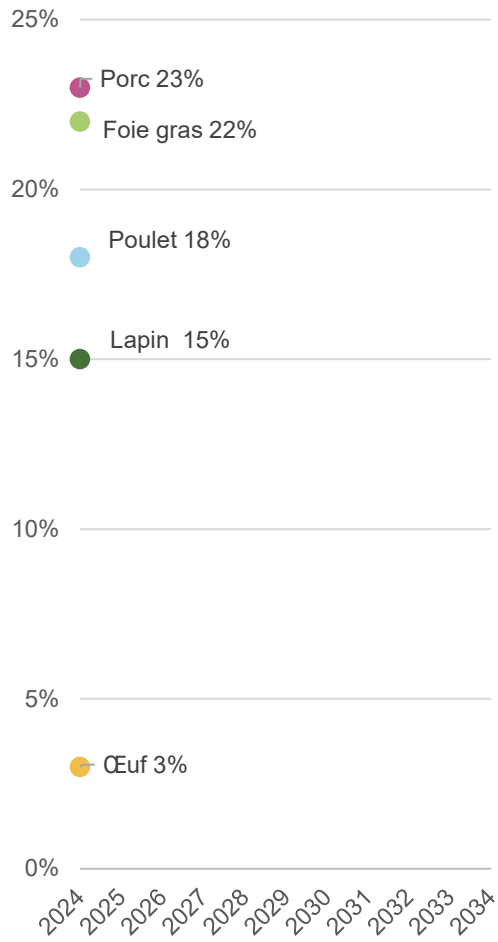
Exportation de génétique aviaire[10]



Source : Douane française

Indicateurs d'impact

Capacité d'exportation



Source : FranceAgriMer

[10] Codes douaniers retenus : 010512, 010513, 010514, 010515 (dindes, canards, oies, pintades vivants de moins de 185g) ; 040711 (œufs fertilisés pour incubation)

ACTION SECTORIELLE 3 : ACTIONS DE COMMUNICATION PEDAGOGIQUE SUR LES MODELES D'ELEVAGE DURABLE (EXTERNALITES POSITIVES) ET SUR LES BENEFICES DE L'ALIMENTATION/SANTE DE LA CONSOMMATION DE PRODUITS CARNES, D'ŒUFS, DE FOIE GRAS SUR LA BASE DE DONNEES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES DISPONIBLES

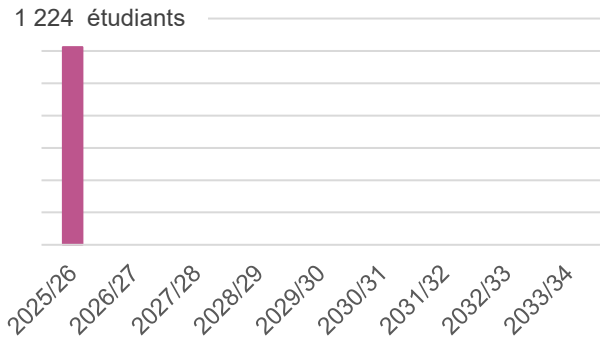
- OUVRIR LES ELEVAGES ET LES ENTREPRISES AU PUBLIC

- FAIRE DES ELUS LOCAUX DE RELAIS ET DES MEDIATEURS DES PROJETS AGRICOLES

Objectif 3 : **Consolider la souveraineté alimentaire et l'attractivité de l'élevage et des produits animaux dans la société**

Indicateur de résultat

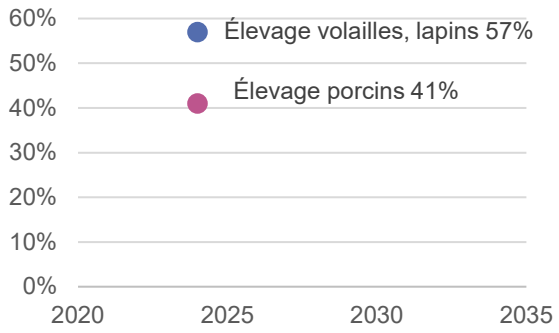
Effectif des élèves en formation BTSA des filières d'élevages *



Source : DGER

Indicateurs d'impact

Taux de renouvellement des chefs d'exploitation d'élevage en viandes blanches



Source : MSA

4.2.6 Secteur du vin

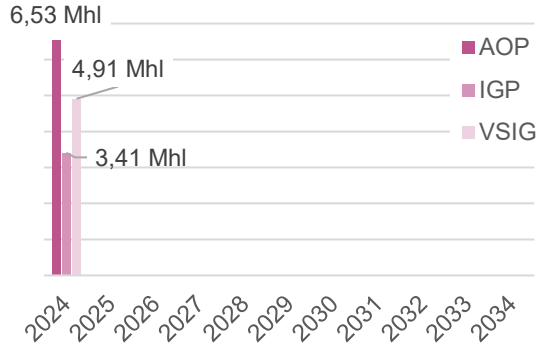
ACTION SECTORIELLE 1 : ADAPTER L'OFFRE A LA DEMANDE

Objectif 1 : **Adapter les volumes et l'offre à la segmentation du marché**

Indicateurs de résultat

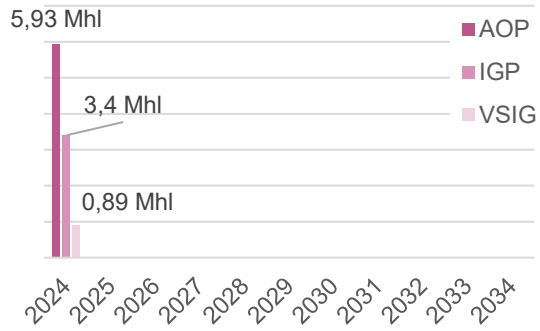
Production de vin par couleur signe de qualité

Rouge



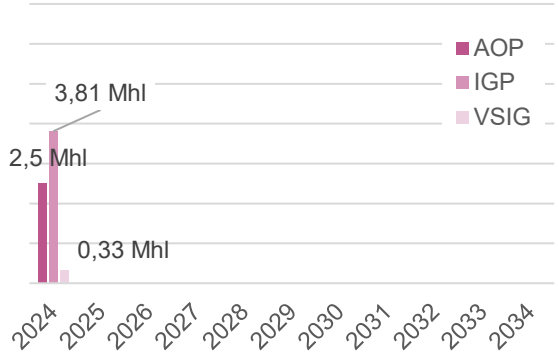
Source : Douane française

Blanc



Source : Douane française

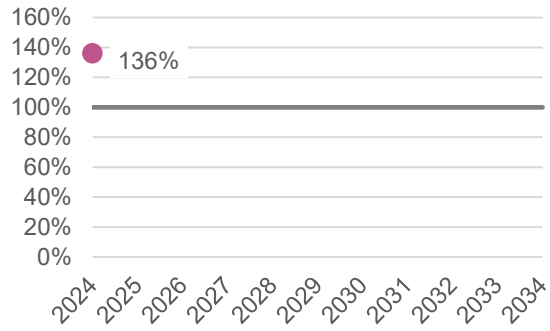
Rosé



Source : Douane française

Indicateurs d'impact

Taux d'auto-approvisionnement du vin



Source : FranceAgriMer

Taux d'alcool des vins rouges français *

En cours d'expertise

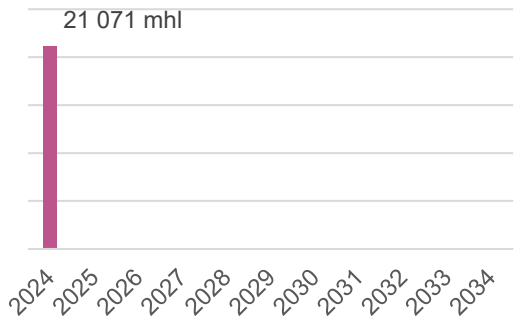
Source : Douane française

Taux de couverture de la consommation de vin blanc par la production nationale *

En cours d'expertise

Source : FranceAgriMer

Consommation apparente de vin



Source : FranceAgriMer

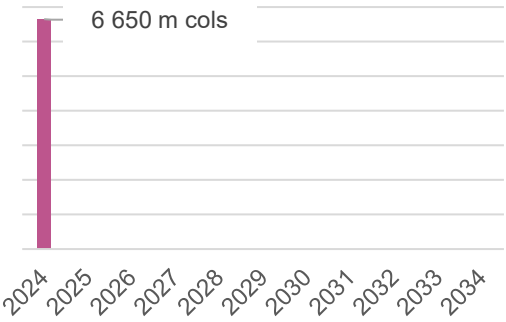
** Projet d'indicateur en cours d'expertise, qui sera intégré à partir du rapport 2027 si le résultat de l'expertise est favorable (en publiant la valeur 2024 et la série sur 10 ans comme pour les autres).*

ACTION SECTORIELLE 2 : INNOVER

Objectif 2 : **Renforcer la durabilité - Développer de nouveaux produits - Valoriser les co-produits et sous-produits**

Indicateurs de résultat	Indicateur d'impact
Surfaces plantées en cépages innovants (encépagement résistant aux maladies et/ou facteurs abiotiques) *	Consommation de no / low * Indicateur ^provisoire : consommation de pétillants de raisin sans alcool

En cours d'expertise



Source : Douane française

Source : Circana

Surfaces de vignes-mères de variétés innovantes *

En cours d'expertise

Source : FranceAgriMer

** Projet d'indicateur en cours d'expertise, qui sera intégré à partir du rapport 2027 si le résultat de l'expertise est favorable (en publiant la valeur 2024 et la série sur 10 ans comme pour les autres).*

ACTION SECTORIELLE 3 : RELANCER

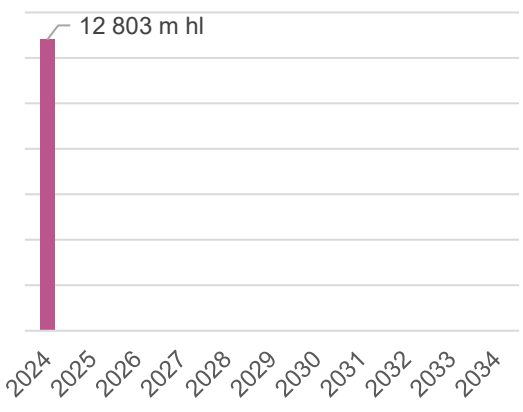
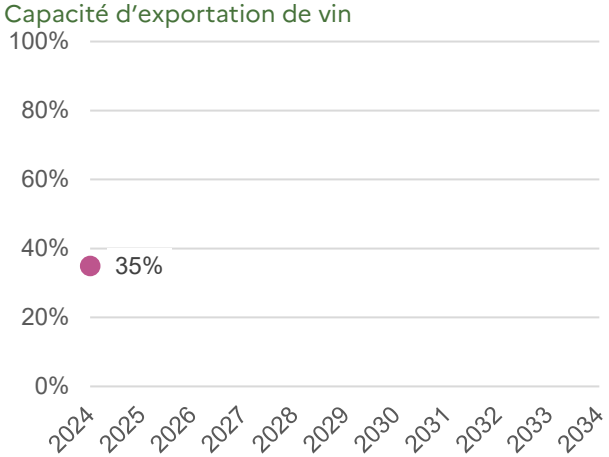
Objectif 3 : **Relancer la consommation en France et à l'étranger - Développer l'œnotourisme**

Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
Nombre de projets d'œnotourisme *	Développement du label "vignobles et découvertes" et/ou des trophées de l'œnotourisme et/ou nombre d'œnotouristes ?*
En cours d'expertise	*En cours d'expertise*
Source : France Relance ?	Source : France Relance ?

** Projet d'indicateur en cours d'expertise, qui sera intégré à partir du rapport 2027 si le résultat de l'expertise est favorable (en publiant la valeur 2024 et la série sur 10 ans comme pour les autres).*

ACTION SECTORIELLE 4 : EXPORTER

Objectif 4 : **Défendre les positions - Développer de nouveaux marchés**

Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
Exportations de vin	Capacité d'exportation de vin
	
Source : Douane française	Source : FranceAgriMer

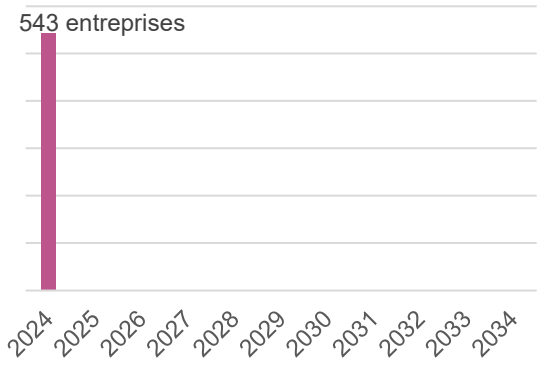
4.2.7 Secteur de la pêche et de l'aquaculture

ACTION SECTORIELLE 1 : SECURISER ET AUGMENTER LA CAPACITE PRODUCTIVE

Objectif 1.1 : **Création de sites piscicoles**

Indicateur de résultat

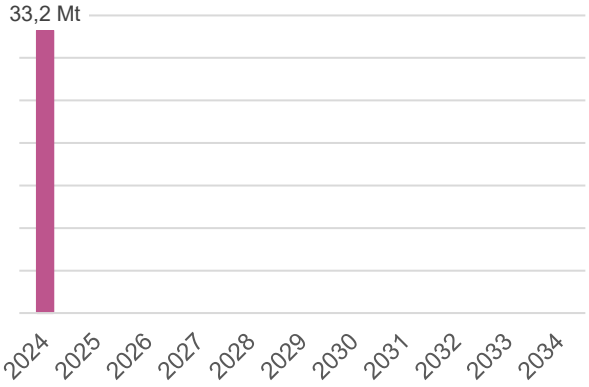
Nombre d'entreprises piscicoles en eau douce



Source : SSP (enquête aquacole)

Indicateur d'impact

Ventes finales de la pisciculture d'eau douce

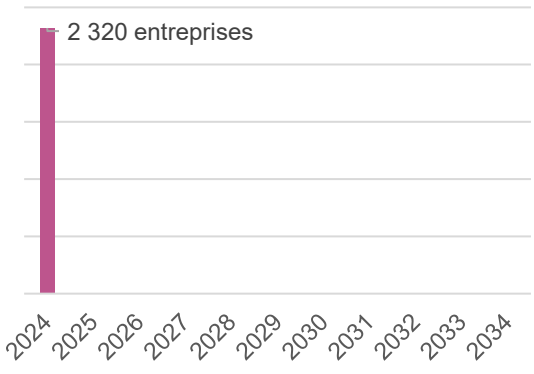


Source : SSP (enquête aquacole)

Objectif 1.2 : **Maintien et accroissement des zones conchylicoles**

Indicateur de résultat

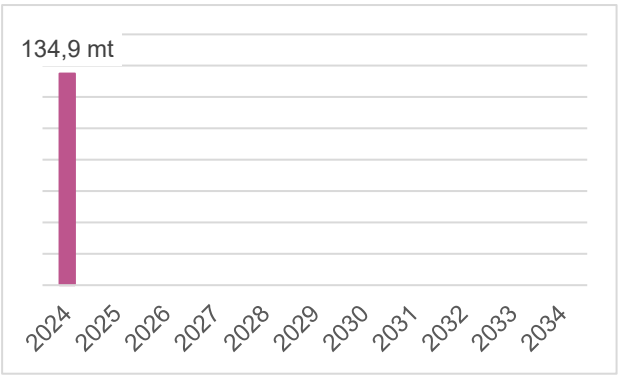
Nombre d'entreprises de conchyliculture et élevage de crustacés



Source : SSP (enquête aquacole)

Indicateur d'impact

Ventes finales de la conchyliculture

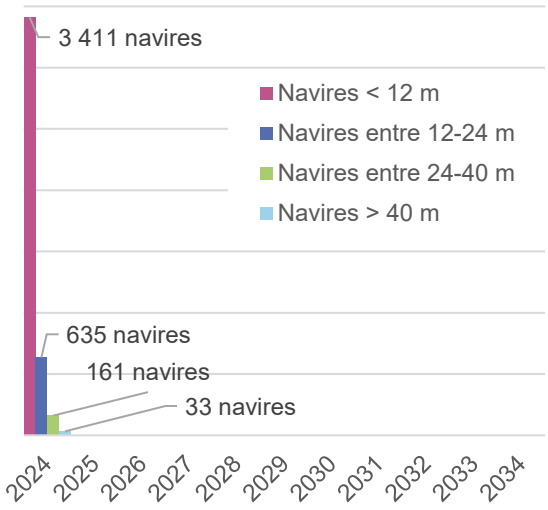


Source : SSP (enquête aquacole)

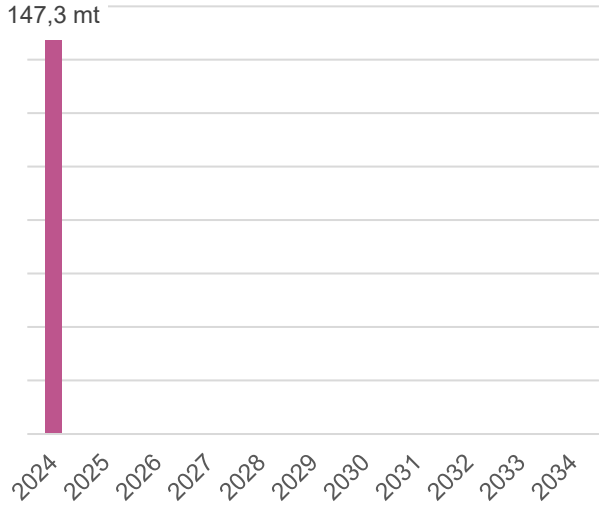
** Projet d'indicateur en cours d'expertise, qui sera intégré à partir du rapport 2027 si le résultat de l'expertise est favorable (en publiant la valeur 2024 et la série sur 10 ans comme pour les autres).*

Objectif 1.3 : **Garantir aux navires de pêche l'accès à la ressource**

Indicateurs de résultat	Indicateur d'impact
Nombre de navires de pêche en activité	Ventes des produits de la pêche



Source : Fichier flotte Ifremer (France hexagonale)



Source : FranceAgriMer, VISIOMer

ACTION SECTORIELLE 2 : ADAPTATION AUX ALEAS CLIMATIQUES, SANITAIRES, ECONOMIQUES (RESILIENCE)

Objectif 2.1 : **Renforcer la boîte à outils de gestion des risques**

Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
Création de la boîte à outils (initié / en cours / achevé) **Initié** — **En cours** — **Achevé** Source : DGAMPA	Nombre d'exploitations aquacoles assurées pour les pertes économiques liées à la perte de ressources vivantes* *En cours d'expertise* Source : DGAMPA / SSP ?

Objectif 2.2 : **Protéger la production conchylicole de la contamination des eaux ; mettre à l'abri en circuit fermé la production de coquillages en cas de risque sanitaire pour éviter la non commercialisation**

Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
% d'exploitations conchylicoles ayant accès à un bassin de purification avec une capacité suffisante* *En cours d'expertise* Source : SSP	Nombre de jours de fermeture de bassins conchylicoles pour cause de toxi-infection alimentaire contagieuse (TIAC, j/an)* *En cours d'expertise* Source : DGAL / DGAMPA

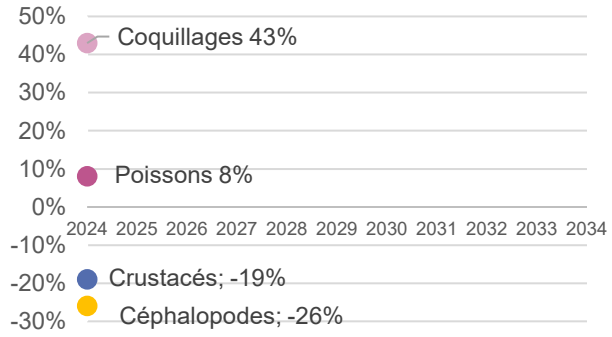
Objectif 2.3 : Établir une feuille de route pour la décarbonation des navires de pêche

Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
Élaboration de la feuille de route (initié /-en cours / achevé) **Initié** — **En cours** — **Achevé** Source : DGAMPA	Âge moyen des navires de pêche en activité  Source : Fichier flotte Ifremer (France hexagonale)

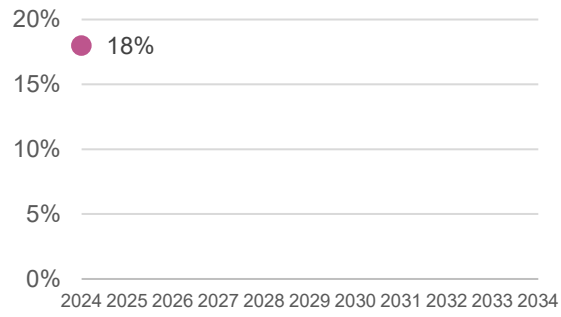
** Projet d'indicateur en cours d'expertise, qui sera intégré à partir du rapport 2027 si le résultat de l'expertise est favorable (en publiant la valeur 2024 et la série sur 10 ans comme pour les autres).*

ACTION SECTORIELLE 3 : ORIENTATION DE LA CONSOMMATION VERS LES PRODUITS AQUATIQUES FRANÇAIS (PRODUCTION PRIMAIRE ET PRODUITS ELABORES OU TRANSFORMES)

Objectif 3.1 : **S'adresser au consommateur en valorisant les produits aquatiques français, y compris de qualité**

Indicateur de résultat	Indicateurs d'impact
Taux d'approvisionnement en produits durables et de qualité en restauration collective pour la famille "poissons" (Taux "Egalim")* *En cours d'expertise*	Taux de couverture de la consommation par la production nationale  Source : FranceAgriMer

Objectif 3.2 : **Favoriser la modernisation et l'innovation au sein des entreprises de transformation (équipements, adaptation de l'offre produit, emballages…)**

Indicateur de résultat	Indicateurs d'impact
Taux d'investissement moyen des IAA11 du secteur pêche et aquaculture  Source : Panorama des IAA du MAASA, d'après Insee - Esane, traitements SSP. Taux d'investissement = investissements corporels bruts hots apports / valeur ajoutée	Identiques à ceux de l'objectif 3.1

** Projet d'indicateur en cours d'expertise, qui sera intégré à partir du rapport 2027 si le résultat de l'expertise est favorable (en publiant la valeur 2024 et la série sur 10 ans comme pour les autres).*

[11] Industries agroalimentaires

5 Conclusion

La loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles du 18 août 2026 donne un prolongement législatif à plusieurs priorités exprimées par les filières et les territoires. Son article 1er consacre les projets d'avenir agricole et leur gouvernance régionale.

Cette loi permet ainsi à l'État et aux Régions de labelliser comme « *projets d'avenir agricole* » des projets qui correspondent aux objectifs de production à 10 ans que le pays s'est fixé lors des Conférences de la souveraineté alimentaire, et qui tiennent donc compte des défis climatiques, géopolitiques, et économiques à venir.

Les projets d'avenir agricole peuvent concerner une ou plusieurs régions. Ils bénéficient d'une priorité dans l'accompagnement, notamment financier, par l'État et les collectivités territoriales. Des engagements réciproques entre les participants à un projet d'avenir agricole peuvent être pris par voie contractuelle. Les projets d'avenir agricole concourent à la réalisation de l'objectif de souveraineté alimentaire définie par la loi du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture. Ces projets contribuent notamment au maintien d'un maillage territorial équilibré des infrastructures de transformation des productions agricoles. Ils ciblent notamment les filières pour lesquelles un déficit structurel a été identifié lors des conférences de la souveraineté alimentaire.

Pour l'accompagnement de ces projets d'avenir, agricole, il a été décidé de mettre en place une gouvernance simple, au plus près des projets, s'appuyant sur un cadre national commun, une instruction territoriale et un parcours sans rupture.
Cette gouvernance doit concilier deux exigences : un cadrage national lisible et une décision territoriale effective. Le national fixe la trajectoire, les critères et les moyens ; le territoire identifie, priorise et accompagne les projets d'avenir agricole. Cette articulation permet d'assumer que la souveraineté alimentaire ne sera pas uniforme, mais construite à partir des forces et des responsabilités de chaque territoire. Cette gouvernance permettra de suivre les filières, accompagner les projets et rendre compte chaque année.

Les instances FranceAgriMer, son conseil d'orientation et ses conseils spécialisés, seront le lieu privilégié de suivi des trajectoires hexagonales, des actions prioritaires et des enseignements territoriaux pour chaque filière. Les conseils spécialisés de FranceAgriMer assurent en particulier la continuité du dialogue avec les professionnels.
La revue annuelle doit conduire à des décisions sur les difficultés rencontrées. Elle rapprochera les résultats des filières, les contributions des territoires et l'avancement des projets.
La continuité du dialogue entre l'État, les Régions et les filières doit permettre de traiter les écarts à mesure qu'ils apparaissent et de maintenir l'effort engagé. Les résultats seront partagés avec les professionnels pour préciser les appuis à poursuivre ou à adapter.
Le comité national de suivi de la souveraineté a vocation à examiner les écarts et les difficultés transversales remontés par les régions et les filières.

6 Références

Site du ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la souveraineté alimentaire

https://agriculture.gouv.fr/dossier-de-presse-conferences-de-la-souverainete-alimentaire-presentation-des-premieres-conclusions

Indicateurs de souveraineté par bilan

https://www.franceagrimer.fr/chiffre-et-analyses-economiques/souverainete-alimentaire-un-eclairage-par-les-indicateurs-de-bilan

Statistiques publiques sur l'agriculture et l'alimentation

Agreste, GRAPH'AGRI 2025 : https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/GraFra2025Integral/detail/

Grands facteurs d'évolution de l'agriculture et de l'agro-alimentaire français

CENTRE D'ÉTUDES ET PROSPECTIVE, octobre 2025. Les grands facteurs d'évolution de l'agriculture française : comportements alimentaires, relations internationales, changement climatique. Diaporama présenté lors des conférences de la souveraineté.

FranceAgriMer, mai 2026. La consommation alimentaire en France. Diaporama présenté en conférences de la souveraineté Grand Est.

Observatoire de la formation des Prix et des Marges, rapports annuels (https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/rapports-au-parlement-et-lettres)

Compétitivité et performances commerciales françaises au sein de l'UE

CENTRE D'ÉTUDES ET PROSPECTIVE, janvier 2026, Performances commerciales et structuration des filières agricoles et agro-alimentaires : analyse comparée de 6 pays de l'Union européenne

Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, janvier 2026, rapport n°25039, Les exploitations françaises sont-elles compétitives par rapport à leurs concurrentes européennes ?

7 Annexes

7.1 SYNTHESES DES CONTRIBUTIONS DES GROUPES SECTORIELS NATIONAUX, FEVRIER 2026

Ces synthèses sont disponibles au téléchargement sur le site internet du Ministère en charge de l'agriculture, ainsi que le dossier de presse relatif à la présentation de la ministre de l'Agriculture, l'Agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire des premières conclusions de la phase nationale des conférences de la souveraineté alimentaire au Salon international de l'agriculture le 24 février 2026

https://agriculture.gouv.fr/dossier-de-presse-conferences-de-la-souverainete-alimentaire-presentation-des-premieres-conclusions

7.2 DIAGNOSTIC INITIAL (VERSION LONGUE)

Il s'agit de présenter les caractéristiques de la souveraineté alimentaire française, en la replaçant dans le contexte des grands facteurs d'évolution du secteur et de leurs impacts récents sur la compétitivité amont (production agricole) et aval (transformation agro-alimentaire).
Ce diagnostic s'appuie surtout sur des travaux récurrents de FranceAgriMer et sur des contributions spécifiques réalisées dans le cadre des Conférences de la souveraineté par le Centre d'études et de la prospective (CEP) du Service de la Statistique et de Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire (MAASA), par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) du même ministère et FranceAgriMer.

7.2.1 Indicateurs de souveraineté par bilan, évolution en 10 ans

7.2.1.1 LES QUATRE INDICATEURS DE SOUVERAINETE PAR BILAN

Pour éclairer les dépendances externes du système alimentaire, FranceAgriMer publie régulièrement depuis 2023 quatre indicateurs de bilan complémentaires, suivis à partir des données 2009, pour une trentaine de produits des principales filières agricoles et agro-alimentaires françaises.

Le taux d'auto-approvisionnement calculé comme le ratio Production / Consommation.
Un ratio supérieur à 1 indique schématiquement que la France produit plus qu'elle ne consomme. Elle est donc en capacité apparente d'assurer (au moins en volume et en moyenne) son autosuffisance. En France, c'est par exemple le cas pour les céréales, dont les besoins intérieurs sont largement couverts en volume théorique par la production nationale, bien que des importations existent sur certains segments de marché.

Le taux de couverture de la consommation par la production nationale calculé comme la part de la consommation intérieure qui est couverte par la production nationale, le reste de la production étant exportée. Il s'agit de la différence entre la production et les exportations rapportée à la consommation.
Concrètement, ce taux est généralement inférieur à 1. Plus il est proche de 1 (ex : blé tendre), plus les besoins domestiques sont couverts par la production nationale ; plus il est bas, plus il y a de décalage entre offre et demande (insuffisance d'offre et/ou inadéquation, à l'instar de la volaille de chair dont une partie de la production nationale part à l'export car ces poulets ne sont pas conformés pour le marché domestique).

La capacité d'exportations calculée comme la part de la production et des importations (les ressources) qui est exportée [Exportations / (Production + Importations)]. Plus ce taux est important, plus il témoigne d'une puissance exportatrice mais aussi, en creux, d'une dépendance de la production nationale aux pays importateurs. En blé tendre par exemple, elle avoisine les 50 % ou autrement dit, un grain sur deux produits en France est exporté.

La dépendance aux importations calculée comme la part des importations dans la consommation intérieure apparente [Importations / Consommation]. Plus ce taux est élevé et proche de 1, plus il suggère que l'alimentation des Français est assurée par des importations plutôt que par la production domestique. C'est le cas notamment du riz dont la quasi-totalité de la consommation est importée.

Les premiers résultats, publiés en février 2023, portaient sur l'évolution de ces indicateurs sur 10 ans, entre les moyennes triennales 2009-2011 et 2019-2021. La moyenne triennale a été choisie pour mieux appréhender la structure du bilan et lisser les effets conjoncturels. Les résultats ont l'objet d'une mise à jour avec les données 2021-2023 en février 2025, puis avec les données 2022-2024 en janvier 2026.

Ce sont les principaux résultats sur les dernières années disponibles qui sont présentés ici. Le rapport initial et les deux mises à jour sont intégralement disponibles sur le site de FranceAgriMer[12].

Tableau 9 : les 4 indicateurs de souveraineté par bilan pour 2022-2024

Taux d'auto-approvisionnement			
Miel	49%	Crème	122%
Blé tendre	182%	Fromages	116%
Blé dur	123%	MGS	75%
Orge	220%	PLE	228%
Mais	152%	Lactoserum	150%
Riz	7%	Yaourts	110%
Soja GR	50%	Bovin	90%
Colza GR	95%	Ovin	49%
Tournesol GR	117%	Porc	102%
Palme	0%	Poulet	72%
Huile d'olive	5%	Lapin	114%
Féverole	120%	Œuf	92%
Pois	130%	Ovoproduit	104%
Sucre	160%	Poissons	24%
Légumes frais	86%	Crustacés	8%
Fruits tempérés	83%	Coquillages	71%
Fruits tropicaux	15%	Céphalopodes	42%
Pommes de terre	125%	Vins	136%

Taux de couverture de la consommation par la production nationale			
Miel	40%	Crème	61%
Blé tendre	98%	Fromages	59%
Blé dur	27%	MGS	54%
Orge	100%	PLE	77%
Mais	93%	Lactoserum	69%
Riz	0%	Yaourts	95%
Soja GR	36%	Bovin	75%
Colza GR	69%	Ovin	42%
Tournesol GR	82%	Porc	72%
Palme	-2%	Poulet	51%
Huile d'olive	-7%	Lapin	97%
Féverole	79%	Œuf	89%
Pois	91%	Ovoproduit	76%
Sucre	91%	Poissons	8%
Légumes frais	69%	Crustacés	-19%
Fruits tempérés	67%	Coquillages	43%
Fruits tropicaux	-4%	Céphalopodes	-26%
Pommes de terre	69%	Vins	80%

Dépendance aux importations			
Miel	60%	Crème	39%
Blé tendre	1%	Fromages	41%
Blé dur	75%	MGS	46%
Orge	1%	PLE	23%
Mais	7%	Lactoserum	31%
Riz	100%	Yaourts	5%
Soja GR	63%	Bovin	25%
Colza GR	31%	Ovin	58%
Tournesol GR	17%	Porc	30%
Palme	102%	Poulet	49%
Huile d'olive	114%	Lapin	3%
Féverole	25%	Œuf	11%
Pois	9%	Ovoproduit	24%
Sucre	11%	Poissons	92%
Légumes frais	31%	Crustacés	119%
Fruits tempérés	33%	Coquillages	57%
Fruits tropicaux	104%	Céphalopodes	126%
Pommes de terre	31%	Vins	25%

Capacité d'exportation			
Miel	7%	Crème	37%
Blé tendre	45%	Fromages	36%
Blé dur	48%	MGS	17%
Orge	54%	PLE	60%
Mais	37%	Lactoserum	45%
Riz	6%	Yaourts	13%
Soja GR	12%	Bovin	14%
Colza GR	21%	Ovin	6%
Tournesol GR	26%	Porc	23%
Palme	2%	Poulet	18%
Huile d'olive	10%	Lapin	15%
Féverole	29%	Œuf	3%
Pois	28%	Ovoproduit	14%
Sucre	40%	Poissons	22%
Légumes frais	15%	Crustacés	21%
Fruits tempérés	13%	Coquillages	22%
Fruits tropicaux	16%	Céphalopodes	40%
Pommes de terre	36%	Vins	35%

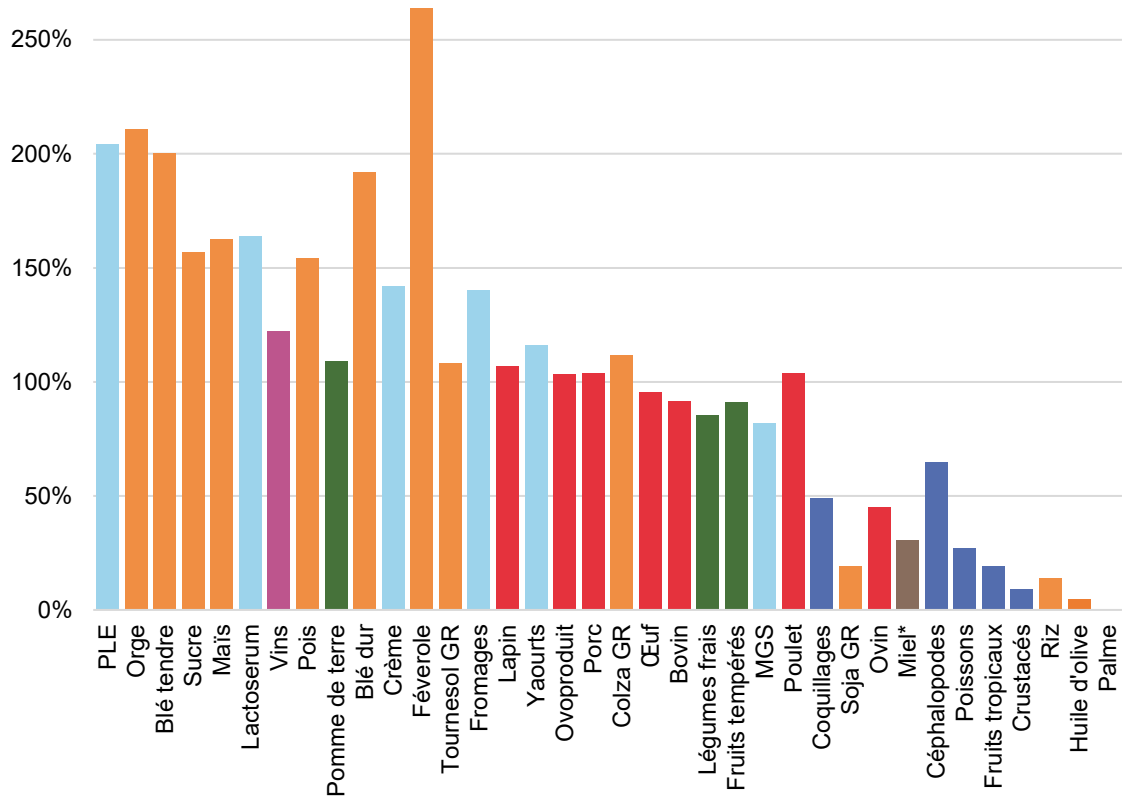
Source : FranceAgriMer

7.2.1.2 LES EVOLUTIONS DES TAUX D'AUTO-APPROVISIONNEMENT EN 10 ANS

Le classement des produits par filière (codes couleurs) et par taux d'auto-approvisionnement (TAA) décroissant (pour les valeurs 2022-2024) permet de mettre en évidence les grandes différences entre les principales filières, ainsi que les évolutions en 10 ans.

(1) https://www.franceagrimer.fr/chiffre-et-analyses-economiques/souverainete-alimentaire-un-eclairage-par-les-indicateurs-de-bilan

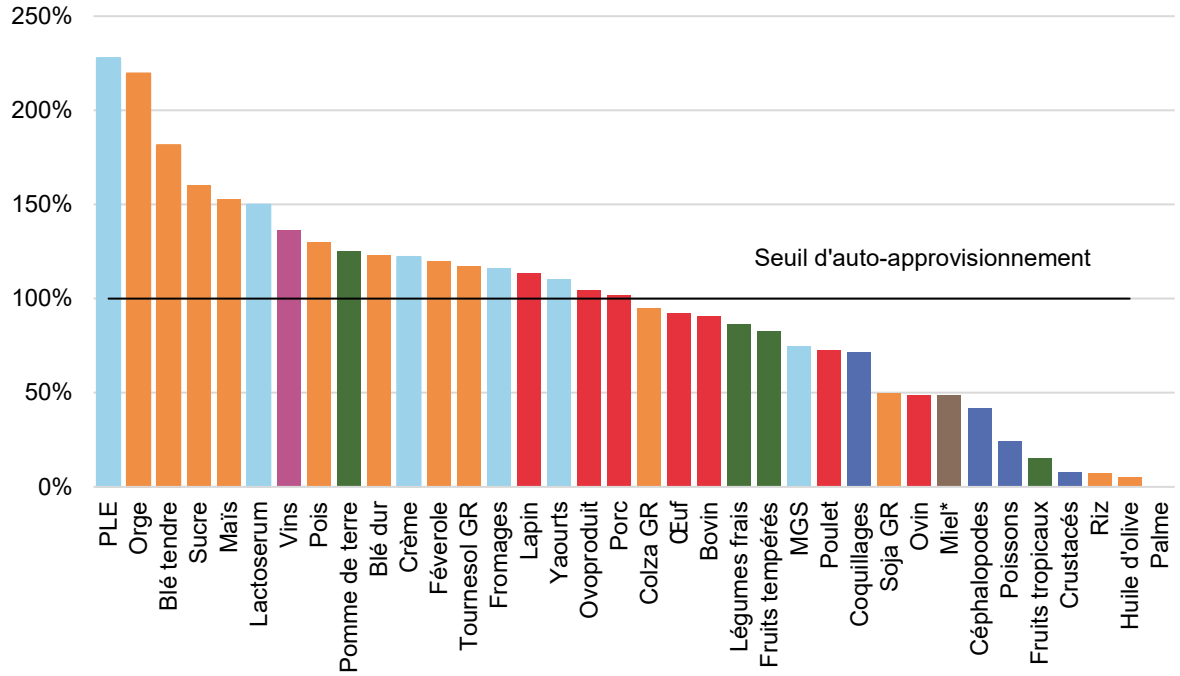
Figure 33 : taux d'auto-approvisionnement 2012-2014 (par ordre décroissant des valeurs 2022-2024)



PLE : poudre de lait écrémé, GR : grain, MS : matière grasse solide (laitière)
Les produits sont classés par couleur en fonction de leur filière : grandes cultures, lait et produits laitiers, vin, fruits et légumes, viandes et œufs, pêche et aquaculture, miel.
Lecture : sur la moyenne triennale 2012-2014, le TAA pour les 34 produits étudiés va du plus grand au plus petit, de 264 % pour la féverole à 4 % pour l'huile d'olive et même 0 % pour l'huile de palme (aucune production d'huile de palme en France).
Source : FranceAgriMer

Un TAA de 100 % correspond au seuil d'auto-approvisionnement (production = consommation). Sur la partie gauche du graphique, se trouvent essentiellement des produits des filières les plus exportatrices (grandes cultures, produits laitiers, vin). Les pommes de terre sont un cas particulier des fruits et légumes. Elles sont intégrées dans des rotations de grandes cultures et sont le seul produit des fruit et légumes suivi dont le TAA est supérieur à 100 %.

Figure 34 : taux d'auto-approvisionnement 2022-2024



Source : FranceAgriMer

7.2.1.2.1 Grandes cultures

Les situations sont contrastées selon les productions. En céréales, la France est largement autosuffisante, sauf pour le riz, avec des TAA plutôt stables sur 10 ans à l'exception du blé dur (en baisse) et de l'orge (en hausse). La capacité d'exportation représente entre 37 % et 54 % des ressources 2022-2024 pour le maïs, le blé (dur et tendre) et l'orge. Le TAA est en revanche en fort recul pour les protéagineux, en particulier pour la féverole dont la production a chuté de 26 %.

Pour les graines oléagineuses, la situation s'est plutôt améliorée, sauf pour le colza pour lequel la France n'est plus suffisante.

7.2.1.2.2 Vins

Le TAA des vins est en progression, mais cette amélioration est à relier à la baisse de la consommation (- 19 %) plus forte que la baisse de production (- 10 %). En outre, la production française plus qualitative ne permet pas de satisfaire une consommation de vin de plus bas de gamme que la France doit importer.

7.2.1.2.3 Produits laitiers

De façon générale, la filière laitière française est de plus en plus déficitaire en matière grasse (matières grasses solides, crème) et est largement excédentaire en matière protéique (poudre de lait écrémé, lactosérum).

Pour les fromages, la baisse observée du TAA illustre le besoin d'importer des fromages ingrédients qui sont moins produits en France mais de plus en plus consommés via les produits transformés.

7.2.1.2.4 Viandes et œufs

Les situations des produits carnés et des œufs sont contrastées. Pour le poulet, le TAA baisse de 32 points en 10 ans en raison de la consommation qui progresse plus vite que la production. Pour le porc, le TAA se replie en lien avec la baisse de production. En revanche, en viande ovine et lapine, les TAA progressent car leur consommation recule plus que leur production. Pour la viande bovine et les œufs, le TAA est stable, entre 90 et 95 %.

7.2.1.2.5 Fruits et légumes

La situation est également contrastée pour les fruits et légumes. Elle s'améliore dans les filières pommes de terre à la faveur d'une croissance forte de la production. Tandis que la production des fruits tempérés diminue nettement alors que la consommation augmente. La consommation des fruits tropicaux et agrumes se développe également alors que la France n'en produit quasiment pas.

7.2.1.2.6 Pêche et aquaculture

La France est largement déficitaire en produits aquatiques et doit importer une très grande part de ce qu'elle consomme, malgré l'étendue de sa façade maritime.
Les espèces les plus consommées (saumon, thon, cabillaud, crevettes) ne sont en effet que trop peu produites en France.

7.2.2 Les grands facteurs d'évolution de l'agriculture française : systèmes alimentaires, changement climatique, géopolitique

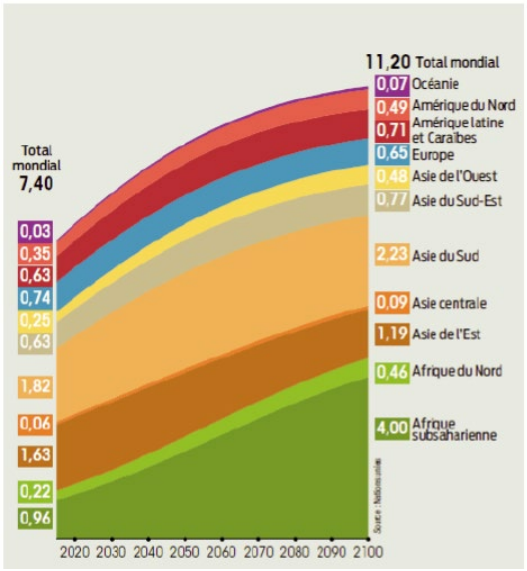
Le Centre d'études et de prospective a présenté, lors des groupes sectoriels nationaux tenus à l'hiver 2025/2026, trois grands facteurs d'évolution de l'agriculture et de l'agro-alimentaire français. FranceAgriMer a approfondi certains aspects de la consommation en France. Les principaux éléments sont repris ici.

7.2.2.1 ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS, DES SYSTEMES ALIMENTAIRES ET DES RAPPORTS OFFRE-DEMANDE

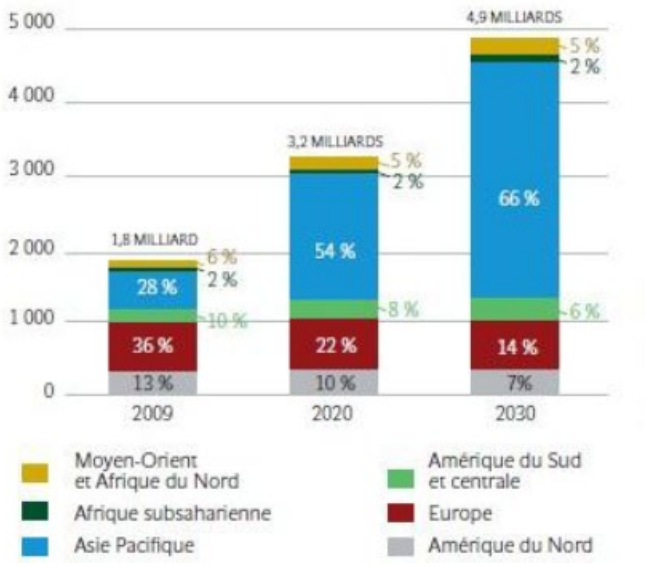
7.2.2.1.1 Contexte mondial

Une population mondiale qui continuerait d'augmenter pour atteindre 9,7 milliards en 2050, avec des dynamiques contrastées selon les régions (de fortes hausses à venir pour certains pays : Inde, Afrique subsaharienne, etc.) et des baisses pour d'autres (Chine, Japon, Russie, etc.).
Un vieillissement généralisé en 2050. L'espérance de vie moyenne serait alors de 77 ans, contre 64 ans en 1990.

Figure 35 : Évolution démographique mondiale
Projections par grandes régions jusqu'en 2100



nombre d'individus des couches moyennes par région

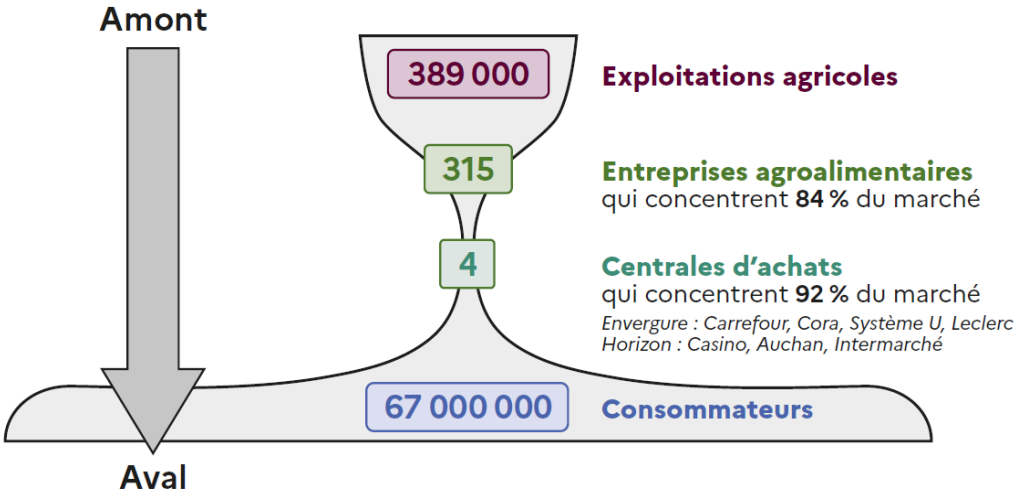


Sources : Alternatives économiques d'après ONU ; Kharas 2010

Les **principaux déterminants** actuels et futurs **de la consommation alimentaire mondiale** semblent être l'exode rural et urbanisation, le développement des mobilités, la réduction de la taille des ménages, la salarisation, la féminisation, la numérisation et le développement des classes moyennes.
En tout état de cause, les **dépenses alimentaires** resteront très corrélées aux niveaux de richesse. Toutefois, les mêmes transitions nutritionnelles sont à l'œuvre d'une région à l'autre, à des vitesses différentes. Le rapport animal/végétal apparaît comme le principal révélateur des mutations, ainsi que la place des aliments industriels dans l'alimentation.

7.2.2.1.2 Marché alimentaire français

Figure 36 : concentration du marché alimentaire français



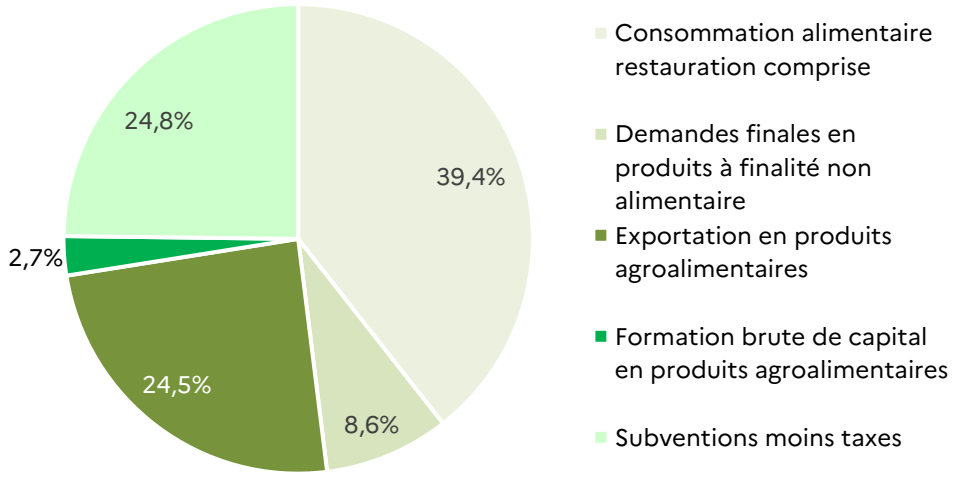
Source : les Greniers d'Abondance

En France, un marché alimentaire très concentré au niveau de la **grande distribution.**

La part des grandes surfaces d'alimentation générale (hyper/super/supérettes dans les ventes de détail de produits alimentaires en France est de 59,4 % en 2024 (Insee).

Les IAA transforment environ 70 % de la production agricole française. Un tiers de la production agricole française est acheté directement (fruits et légumes frais notamment) ou indirectement (après transformation par les IAA) par la grande distribution en 2024. En 2020, selon l'OFPM (euro alimentaire), l'alimentation en France contribuait à un peu moins de 40 % de l'excédent brut d'exploitation de la ferme France.

Figure 37 : Contributions des demandes finales et des subventions à l'excédent brut d'exploitation (EBE) de la branche agricole en 2020

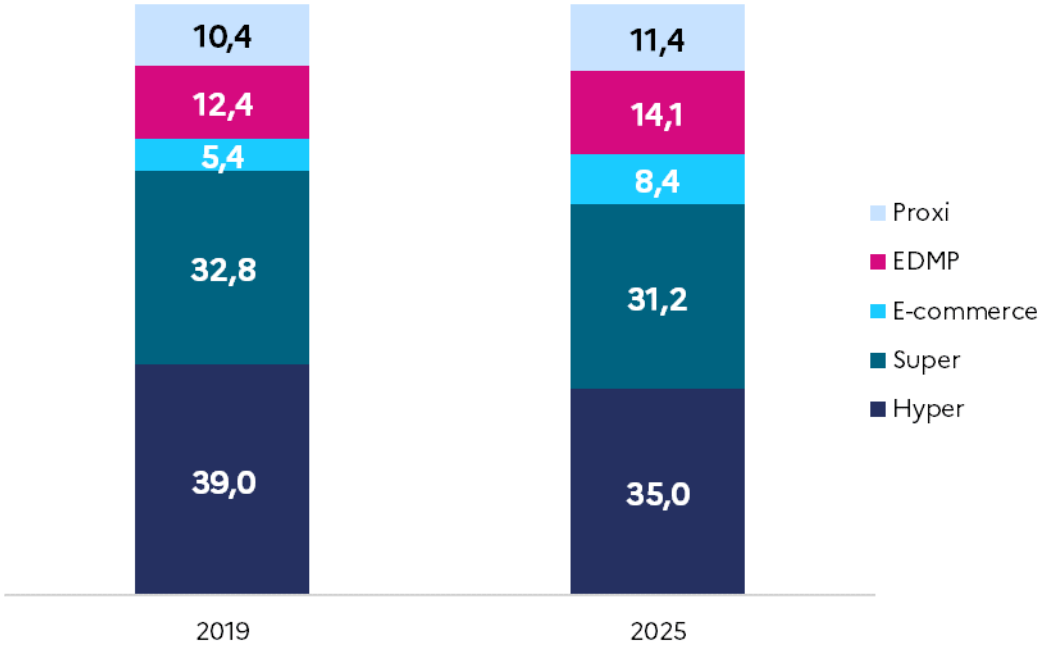


Lecture : 39,4 % de l'excédent brut d'exploitation de la branche agricole française provient de la consommation alimentaire en France en 2020, 24,8 % des subventions, 24,5 % de l'exportation, 8,6 % des usages non alimentaires en France et 2,7 % de la formation brute de capital.

Source : OFPM d'après Insee, Eurostat

Quatre centrales d'achat concentrent 92 % du marché. Le modèle de l'hypermarché et du supermarché continuerait de s'éroder lentement, au profit des commerces spécialisés ou de proximité dans les grandes villes, du commerce en ligne (*drive* en particulier), et des moyennes surfaces dans le rural et le périurbain.

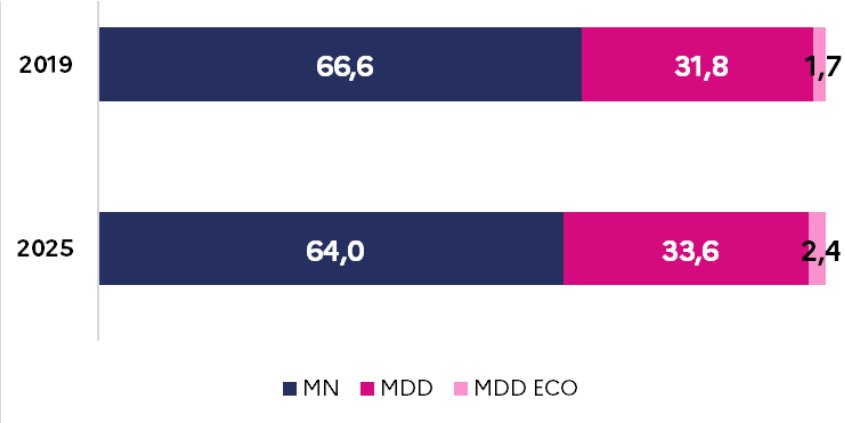
Figure 38 : part de marché par circuit de distribution dans les grandes et moyennes surfaces



Source : Circana, traitement FranceAgriMer

Une progression des marques de distributeur qui se poursuivrait et qui contribuerait fortement à l'évolution du modèle économique de nombreuses IAA, progression renforcée dans un contexte post-période de forte inflation en 2022-2023 et de niveaux de prix élevés.

Figure 39 : Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de marques



MN : marques nationales, MDD : marques de distributeurs, MDD ECO : MDD économiques
Source : Circana, traitement FranceAgriMer

La grande distribution resterait cependant dominante dans la chaîne de valeur car elle contrôle l'accès au client final, avec un renouvellement des formes et offre de magasins (cf. enseignes de proximité, *drive*, livraison à domicile).

Le commerce en ligne continuerait à se développer et à proposer des prix bas, des services et des expériences adaptées aux modes de vie des consommateurs. Avec ainsi une diversification des lieux d'achats, plutôt qu'un changement général de modèle (achats de la semaine en supermarché, fruits et légumes dans le magasin de proximité, compléments en drive, etc.). Cette diversification serait associée à la recherche de contrôle sur les achats, au fractionnement des courses.

• Contribution de l'alimentation au revenu de la production agricole, des IAA et des GMS

Tableau 10 : Concentration et dépendance au marché français de l'alimentation humaine de la production, de la transformation et de la distribution

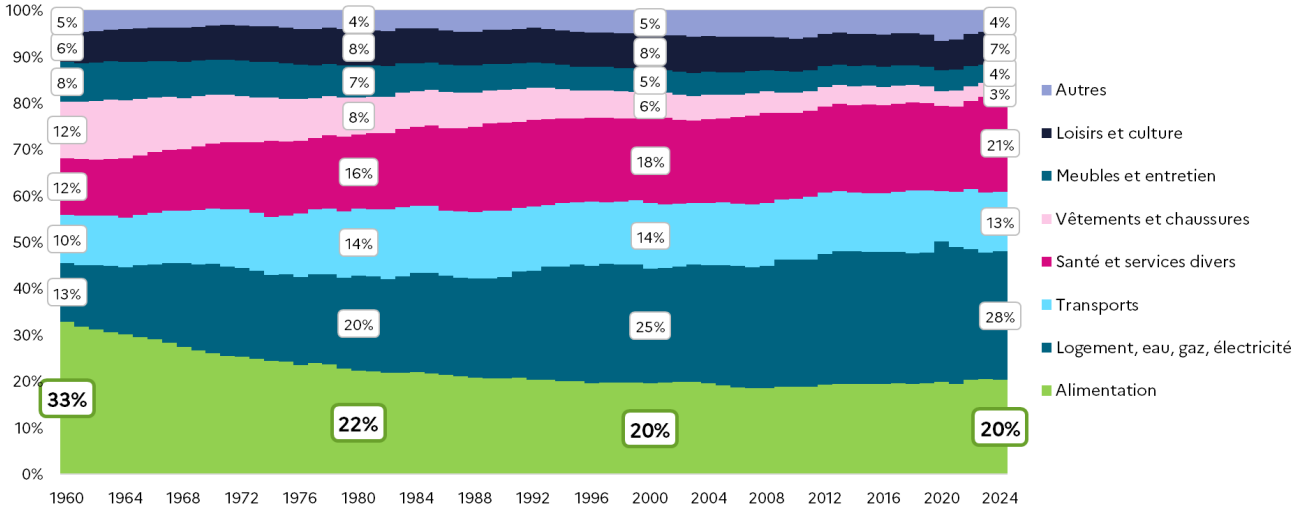
Maillon	Nombre d'acteurs retenus	Poids de ces acteurs dans l'activité du maillon	Dépendance au marché de l'alimentation humaine en France*
Production agricole	390 000 fermes	100 % de la production agricole française	39 % de l'EBE de l'agriculture, y compris restauration hors foyer
Industrie agro-alimentaires	331 entreprises grandes et intermédiaires	80 % de la valeur ajoutée agro-alimentaires	70 % du chiffre d'affaires de l'agro-alimentaires
Commerce alimentaire	9 enseignes de la grande distribution	63 % des ventes de produits alimentaires	70 % du chiffre d'affaires des hypermarchés

*Part de de l'alimentation humaine en France dans l'indicateur retenu (excédent brut d'exploitation ou chiffre d'affaires)
Source : estimations OFPM d'après Insee, Agreste et Worldpanel by Numerator, données 2018, 2019 ou 2020

• Dépenses alimentaires des ménages français

En France, depuis les années 1960, la part de l'alimentation dans le budget des ménages diminue, alors que celle des dépenses contraintes augmente. La part de l'alimentation s'est toutefois stabilisée autour de 20 % depuis les années 1990.

Figure 40 : Évolution de la structure du budget des ménages (base 100 en 2020, euros constants)



Source : Insee, Comptes de la Nation 2024 ; traitement FranceAgriMer

Toutefois, la part de l'alimentaire dans le budget des ménages en France va du simple au double selon le périmètre retenu.
En 2022[13], cette part de l'alimentation dans le budget des Français était très proche de la moyenne européenne. Laquelle recouvre également de fortes disparités

Tableau 11 : Dépenses alimentaires 2024

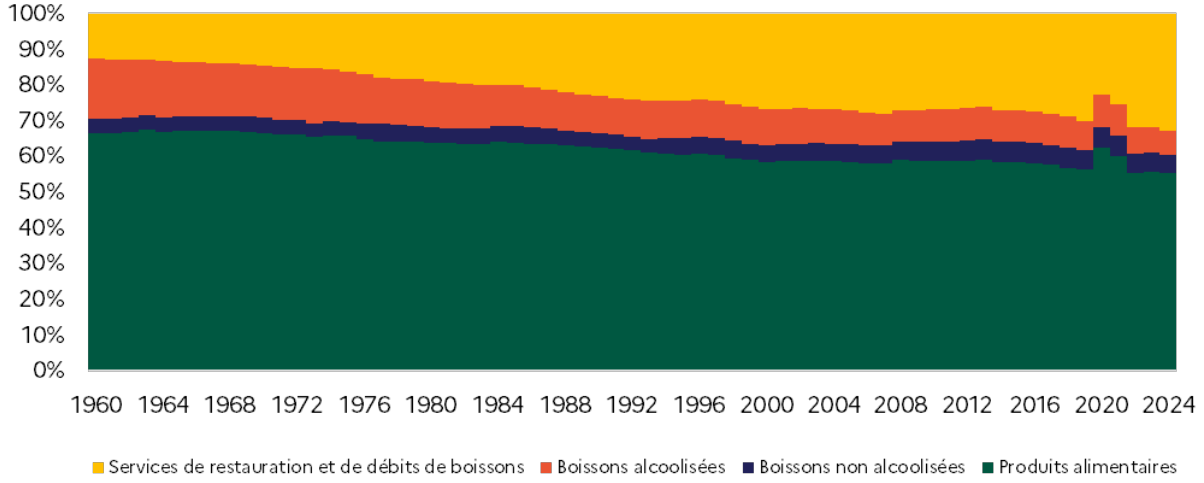
		Montant 2024	Part dans les dépenses de consommation
Domicile	Produits alimentaires	172 milliards d'€	**11,2%**
	Produits alimentaires + boissons sans alcool	188 milliards d'€ (172+16)	**12,2%**
	Produits alimentaires + boissons sans alcool + boissons alcoolisées	209 milliards d'€ (17268+16+21)	**13,6%**
Domicile + Restauration	Produits alimentaires + boissons sans alcool + boissons alcoolisées + Restauration	311 milliards d'€ (172+16+21+102)	**20,3%**

Source : INSEE (Comptes de la Nation 2024), traitement FranceAgriMer

Globalement, elles représentent environ 311 milliards d'euros. Avec, entre 1960 et 2024, une part des dépenses pour la **restauration hors domicile** qui est passée de 13 % en 1960 à 33 % en 2024 des dépenses destinées à l'alimentation (comprenant les services de restauration, les produits alimentaires et les boissons).

[13] Dernière année disponible, source Eurostat

Figure 41 : répartition des dépenses alimentaires (euros courants) de 1960 à 2024

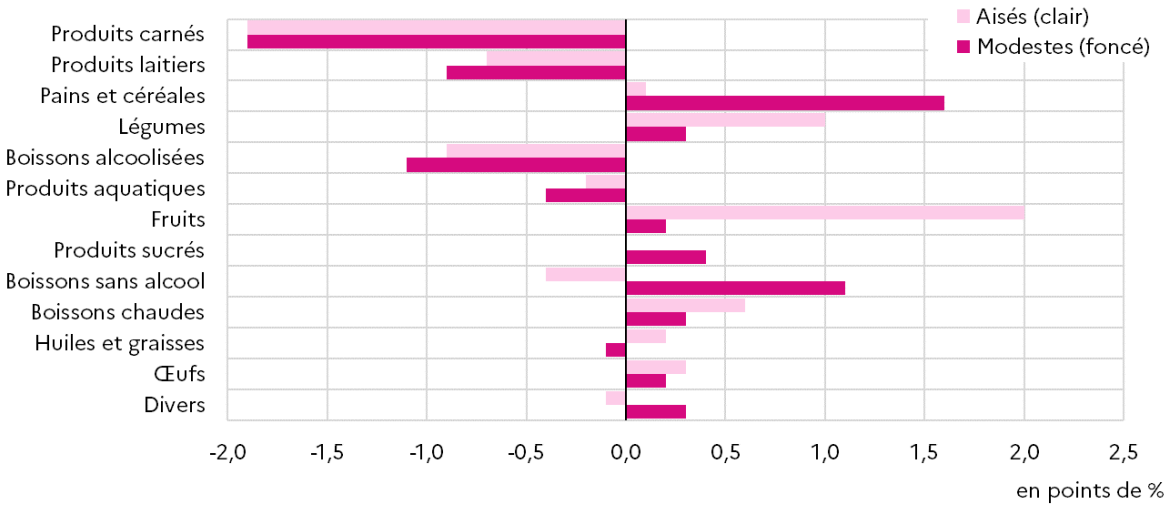


Source : Insee – Comptes de la Nation 2024, traitement FranceAgriMer

Dans les prochaines années, le prix resterait un déterminant fondamental des achats (succès des marques de distributeurs, dont les produits « premier prix », MDD économiques, cf. figure 11).

La part du budget des ménages consacrée à l'alimentation continuera de varier selon les niveaux de revenu et les catégories socio professionnelles. Avec des différences et des inégalités marquées selon l'âge, le sexe, le niveau de diplôme, l'origine sociale, etc. pour la répartition des régimes alimentaires des différentes catégories entre produits transformés frais, protéines animales végétales, féculents, alcool, boissons rafraîchissantes sans alcool, etc. Par exemple, la part de l'alimentation en restauration augmente avec le niveau de revenus (cf. infra).

Figure 42 : Évolution entre 2009 et 2019 de la part du budget alimentaire selon les revenus des ménages

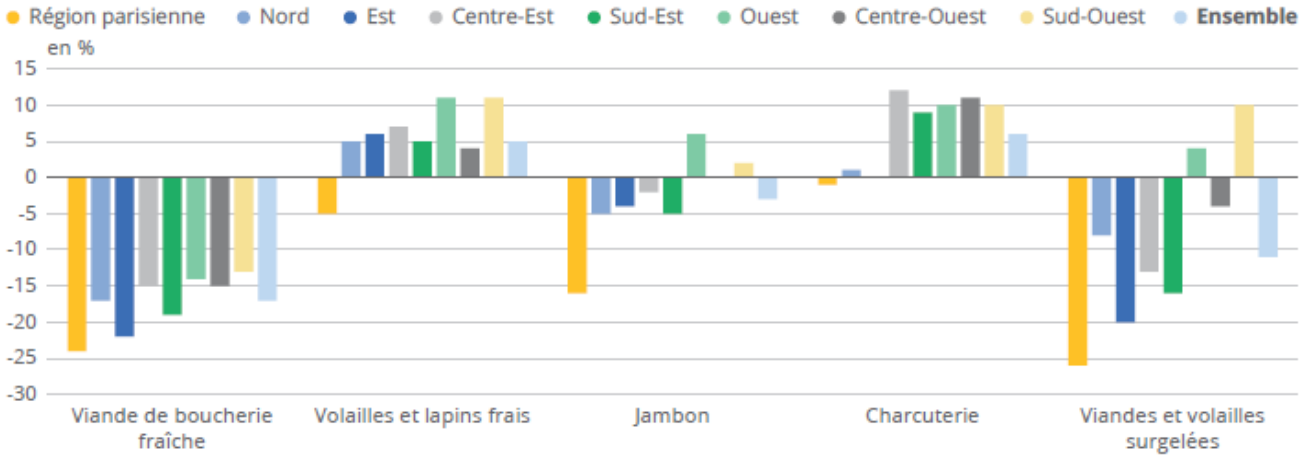


Source : Worldpanel by Numerator, traitement FranceAgriMer – Insee Références « Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires », 2024.

Dans ce graphique, les ménages sont classés en quatre sous–groupes en fonction de leur niveau de revenus mensuels bruts : ménages dits « aisés » (15 % de l'échantillon), aux revenus « moyens supérieurs » (30 %), « moyens inférieurs » (40 %) et « modestes » (15 %).
Les valeurs sont des moyennes triennales pour consommation alimentaire pour le domicile ; la catégorie « pains et céréales » ne comprend pas les achats en boulangeries-pâtisseries.

La part de l'alimentation en restauration augmente avec le niveau de revenu. Les différences, dans les dynamiques de consommation sont également importantes selon les régions et les lieux de vie (péri urbain, rural). Cela s'explique par des spécificités territoriales et régionales, mais aussi par le poids des caractéristiques sociodémographiques de la population, du type de territoire, de l'offre alimentaire, etc.

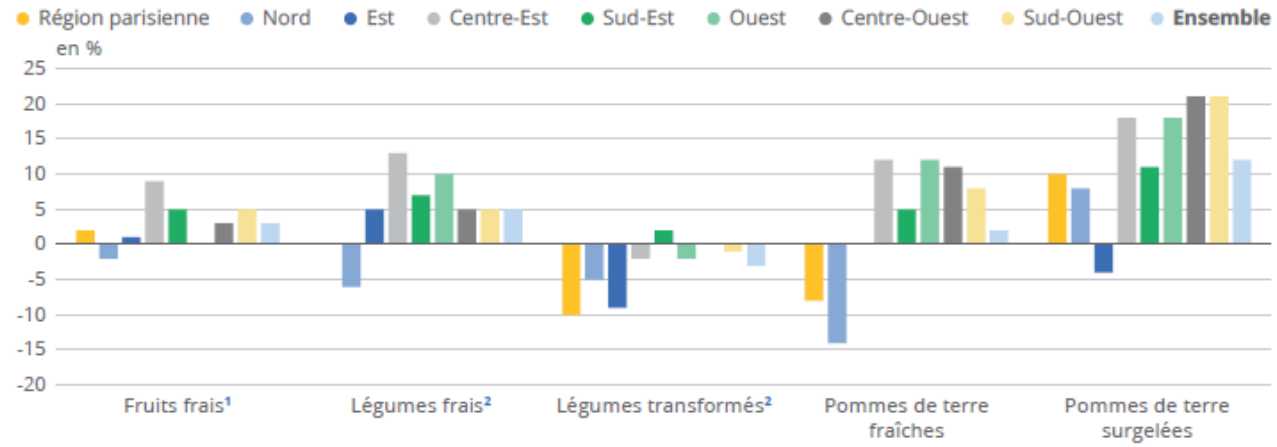
Figure 43 : Évolution de la consommation de viandes, volailles et charcuterie selon les différents territoires entre 2009 et 2019



Note : Les années de référence sont des moyennes triennales calculées de 2008 à 2010 pour l'année 2009, et de 2018 à 2020 pour l'année 2019.
Lecture : Entre 2009 et 2019, les quantités de jambon achetées par les ménages du Nord diminuent de 5 %.
Champ : France métropolitaine hors Corse. **Source :** Kantar Worldpanel, calculs FranceAgriMer.

Source : Worldpanel by Numerator, traitement FranceAgriMer – Insee Références « Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires », 2024

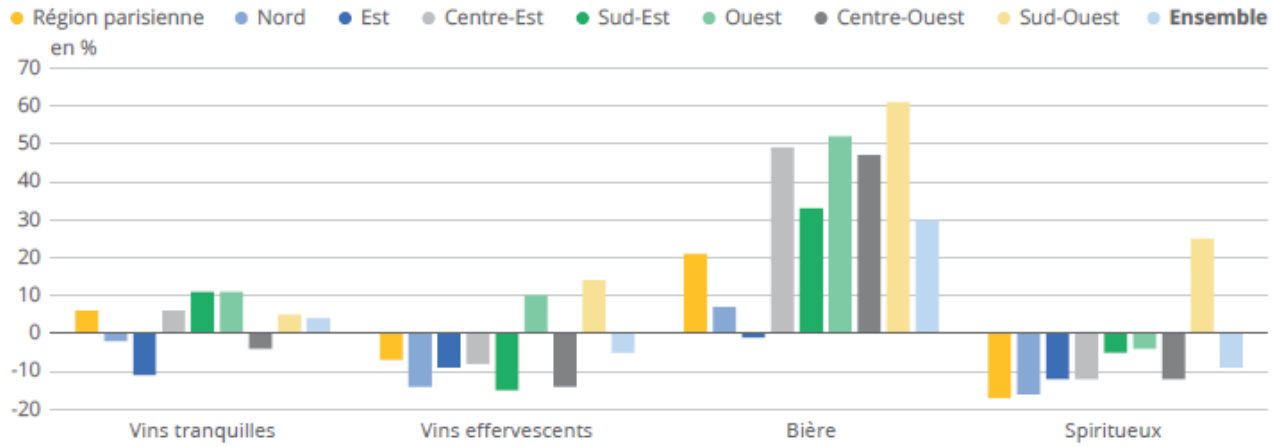
Figure 44 : Évolution de la consommation de fruits, légumes et pommes de terre selon les différents territoires entre 2009 et 2019



1 Fruits tempérés, exotiques et agrumes. 2 Frais : Tomates, carottes, salades, melons, endives ; Transformés : en conserve et surgelés.
Note : Voir Note de la figure 1.
Lecture : Entre 2009 et 2019, les quantités de fruits frais achetées par les ménages de la région parisienne augmentent de 2 %.
Champ : France métropolitaine hors Corse. **Source :** Kantar Worldpanel, calculs FranceAgriMer.

NB : moyennes triennales ; consommation alimentaire pour le domicile
Source : Worldpanel by Numerator, traitement FranceAgriMer – Insee Références « Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires », 2024

Figure 45 : Évolution de la consommation de boissons alcoolisées selon les différents territoires entre 2009 et 2019



Note : Voir Note de la figure 1.
Lecture : Entre 2009 et 2019, les quantités de bière achetées par les ménages du Sud-Ouest augmentent de 61 %.
Champ : France métropolitaine hors Corse. **Source :** Kantar Worldpanel, calculs FranceAgriMer.

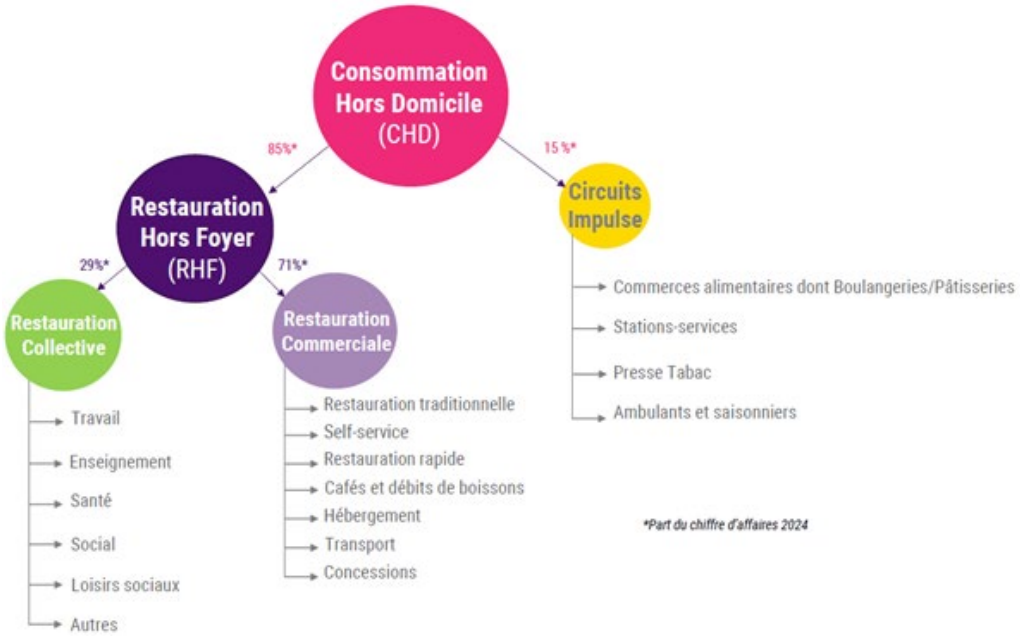
NB : moyennes triennales ; consommation alimentaire pour le domicile
Source : Worldpanel by Numerator, traitement FranceAgriMer – Insee Références « Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires », 2024

La précarité alimentaire et le nombre de personne recourant à l'aide alimentaire (ménages pauvres, familles monoparentales, étudiants, etc.) sont en augmentation. En 2023, plus d'un Français sur trois est en situation d'insécurité alimentaire.

La part des dépenses des ménages dédiée à l'alimentation est, en France, très proche de celle de l'UE (par exemple supérieure de 4,1 points à celle de l'Allemagne et inférieure de 5,4 points à celle de la Bulgarie).
Des systèmes alimentaires hier très pilotés par l'offre, mais qui seront de plus en plus tirés par la demande et les aspirations individuelles.

• La consommation hors domicile

Figure 46 : la consommation hors domicile en France (2024)



Source : GIRA Foodservice / CIRCANA, 2026

Le chiffre d'affaires de la RHF est estimé à 101 milliards d'€ HT en 2024, réalisé par environ 286 400 établissements, avec près de 7 milliards de repas par an. Ce marché est dominé par la restauration commerciale. Toutefois, les circuits impulse[14] se développent. La RHF représente environ 1/3 de la dépense alimentaire totale en France (données Insee).
Des données plus détaillées sont disponibles sur ses approvisionnements en viandes, en produits de la mer et en fruits et légumes.

- Viandes (2024) : achats de 610 000 t pour 6,1 milliards d'€ HT,
- Produits de la mer (2024) : achats de 215 000 t pour 2,3 milliards d'€ HT,
- Fruits et légumes (2023) : achats 1,7 million t pour 4,1 milliards d'€ HT.
- Produits céréaliers et d'épicerie (2024) : achats de 670 000 t pour 1,7 milliard d'€ HT.

Les dépenses de consommation alimentaire hors domicile continueraient d'augmenter.

• Consommation à domicile

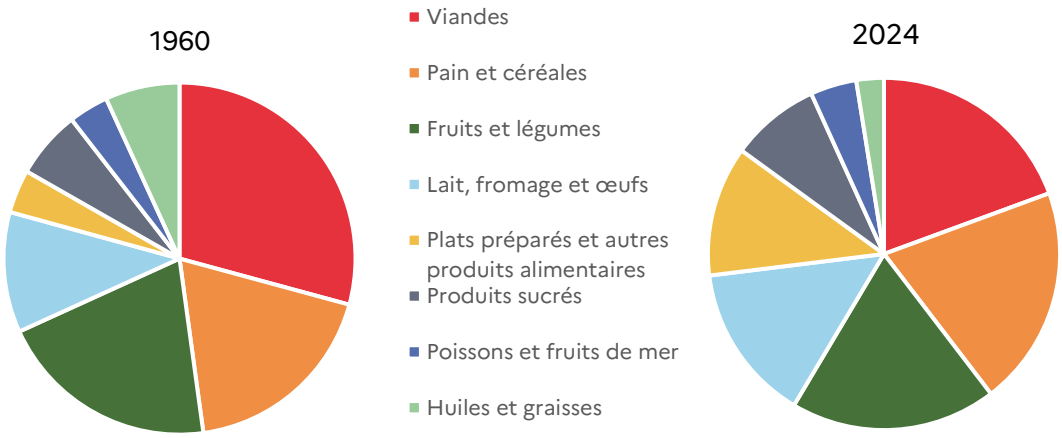
De manière générale, la quantité moyenne consommée en France estimée en 2015 (Anses) était stable depuis 2007 avec 2,9 kg/j/adulte (1060 kg/an/adulte), dont environ la moitié sous forme de boissons (surtout eau).

En 2024, les pains et céréales occupent la première place (20 %), suivis des viandes (19 %) dans les dépenses des ménages en produits alimentaires.

Depuis 1960, la composition des achats de produits alimentaires a évolué. **En diminution** : viandes, huiles et graisses. **En augmentation** : œufs, lait, fromage, yaourts, produits lactés, produits sucrés, pains et céréales, et **surtout plats préparés**. La part des plats préparés a triplé, pour atteindre 12 % des achats. La consommation de boissons à domicile décroît à nouveau en 2024, plus particulièrement pour les boissons alcoolisées (3,6% après 5,4 % en 2023). La consommation de vin baisse continûment en France (surtout de rouge), passant d'un peu plus de 92 l/ hab /an en 1980 à 36 l/ hab /an en 2022 2023.

[14] Commerces alimentaires, stations-services, presse-tabac, ambulants et saisonniers

Figure 47 : Évolution de la structure des dépenses alimentaires hors boissons (euros courants)



Source : Graphagri 2025, p 116

La répartition des dépenses entre les différentes **viandes** évolue vers plus de préparations à base de viande rouge, de viande de volaille et de charcuterie (notamment en restauration hors domicile rapide). A noter, une forte augmentation de la viande volaille (poulet), mais une baisse globale des viandes depuis le début des années 1990 en particulier des viandes bovine et porcine dans une moindre mesure, cette dernière restant la plus consommée, à égalité avec celle de volaille depuis 2024.

Les dépenses de **légumes frais** baissent et celles de **fruits et légumes transformés** augmentent. De 2000 à 2023 baisse de la consommation des pommes de table, pêches, poires, choux fleurs et brocolis, tomates, etc. et hausse de la consommation de fruits tropicaux.

De puissants effets de génération sont encore à l'œuvre : agneau, chevreau, lapin, radis, aubergine, asperge, etc. devraient être encore moins consommés dans dix ans. De nouvelles habitudes alimentaires se développent.

Demain, raisonner en termes d'interdépendances et de chaînes globales de valeur, plutôt que de filières. La création de valeur devrait progressivement se faire de plus en plus dans les services et de moins en moins dans la production agricole.

• Évolution des comportements alimentaires

« On mange comme on vit » : une alimentation qui devrait de plus en plus, dépendre des obligations familiales, des emplois du temps, des mobilités et donc des modes de vie.

On se dirigerait ainsi vers une alimentation de plus en plus « utilitaire intercalaire et imbriquée » aux autres activités quotidiennes, d'où une réduction des temps de cuisine et de repas, un fractionnement des prises, une érosion du petit déjeuner, et une alimentation nomade, etc.

Priorité à la praticité et au prêt à manger avec individualisation de l'alimentation (par exemple par les portions, la différenciation, le suivi de régimes particuliers), cuisine d'assemblage, plats préparés, surgelés, e-commerce, livraisons à domicile, fast food street food, snacking, services de dark kitchens drives et conciergerie, cantines, etc. Ces tendances devraient se poursuivre à l'avenir.

La nutrition et la santé ont une place croissante dans les choix alimentaires. Les critères de santé, bien être, nutrition et naturalité devraient s'affirmer de plus en plus (devant les enjeux environnementaux) et varieront selon les âges (contexte de vieillissement). Un fossé restera à combler entre recommandations et pratiques réelles. Moins de 25 % des adultes suivent les recommandations du Plan national nutrition santé (sur les fruits

et légumes). Les recommandations nutritionnelles sont parfois complexes à interpréter et peuvent présenter une multiplication des messages qui peut être anxiogène. L'obésité[15], le surpoids, la malnutrition et des maladies chroniques pourraient continuer à progresser.

Figure 48 : Les facteurs de risque de santé



Source : INRAE

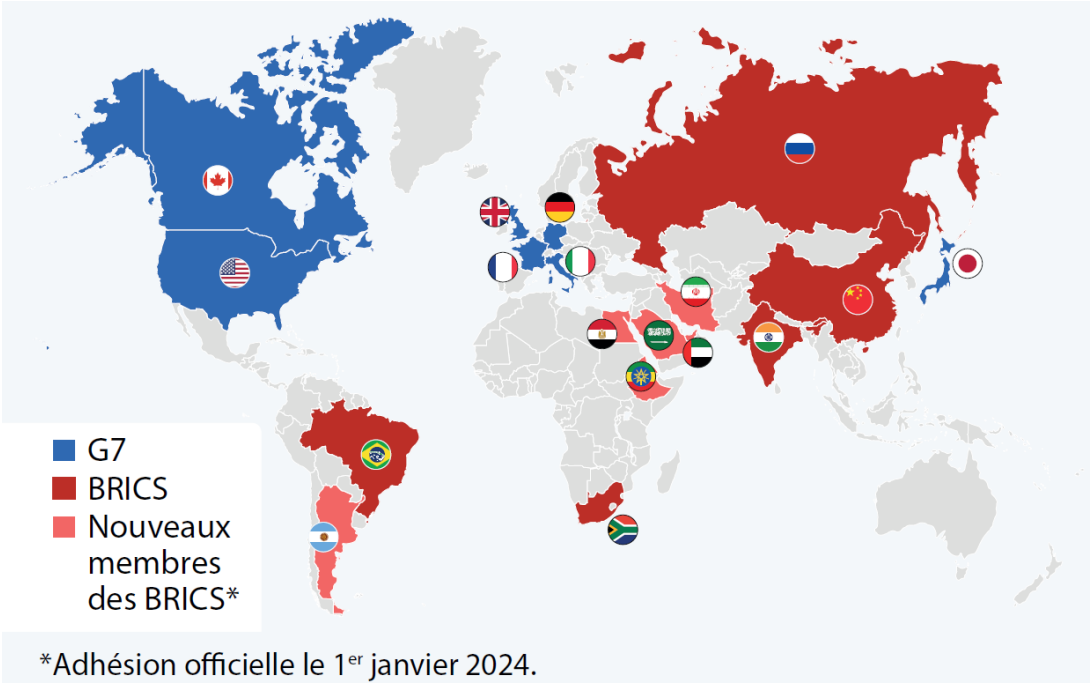
[15] La progression de la prévalence de l'obésité a conduit le ministère en charge de la santé à mettre en place une feuille de route pour 2026-2030.

7.2.2.2 GEOPOLITIQUE, COMMERCE INTERNATIONAL AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

7.2.2.2.1 Transformations géopolitiques et des relations internationales

Un multilatéralisme en crise, voire dépassé : multiplication des accords bilatéraux et régionaux, dynamiques de blocs, « gouvernance de club », monde multipolaire voire apolaire.

Figure 49 : Les BRICS s'élargissent[16]



Source : Statista

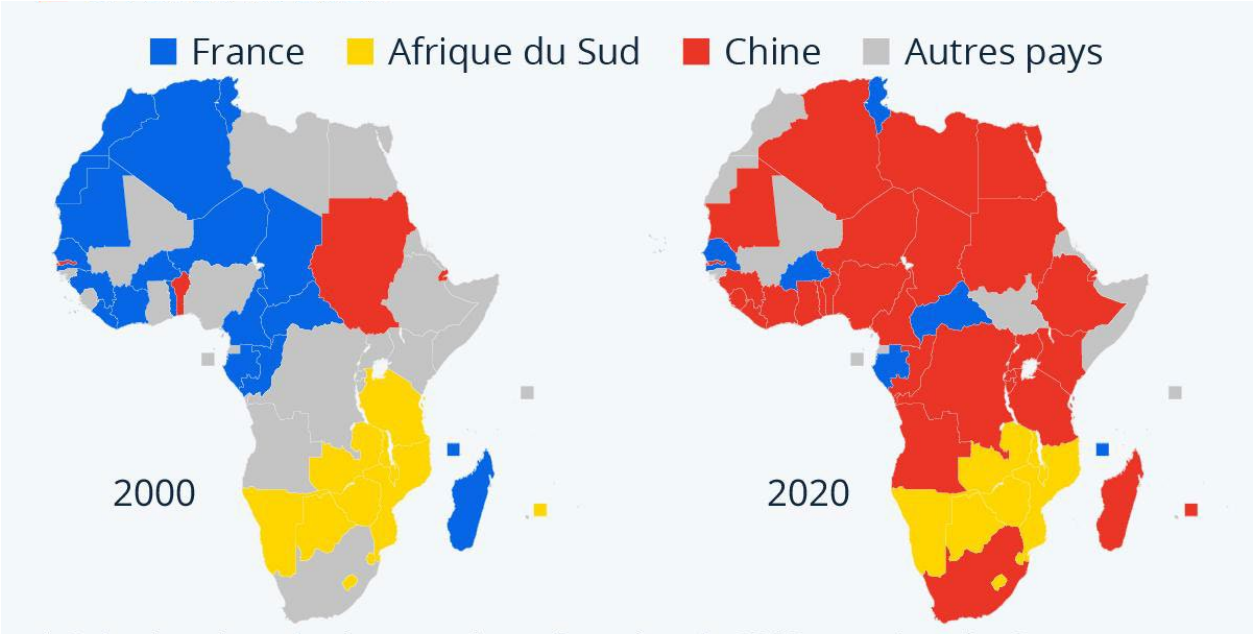
Le contexte géopolitique actuel laisse entrevoir le retour de la force, des logiques de confrontation des accaparements fonciers et de ressources, des conflits de faible ou forte intensité. Une Europe à la recherche de sa nouvelle place et de ses futurs moyens de puissance politique internationale, programmes de défense, objectifs et ressources de la future PAC, etc.

7.2.2.2.2 Un nouvel ordre agricole et alimentaire mondial

L'Europe apparaît comme un modèle d'intégration inégalé mais fragile.
L'affaiblissement des normes publiques et la montée en puissance des normes privées comme instruments de contrôle des chaînes globales de valeur ; la déstabilisation et la fragmentation des organes internationaux de gouvernance de la sécurité alimentaire mondiale (FAO, Agricultural Market. Information System OMC, avec notamment la paralysie de l'Organe de règlement des différends et l'enlisement des négociations commerciales, trente ans après les accords de Marrakech) fragilisent les relations initialement basées sur le respect du droit international.
La tendance actuelle est la fragmentation et la bilatéralisation croissantes du commerce mondial, l'extension des échanges « entre amis » (friendshoring), l'intensification des flux commerciaux Sud-Sud et l'offensive des grands émergents en matière d'échanges et d'investissements (en Afrique notamment).

[16] Initialement Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du sud

Figure 50 : Premier pays source des importations des pays africains en 200 et 2020*



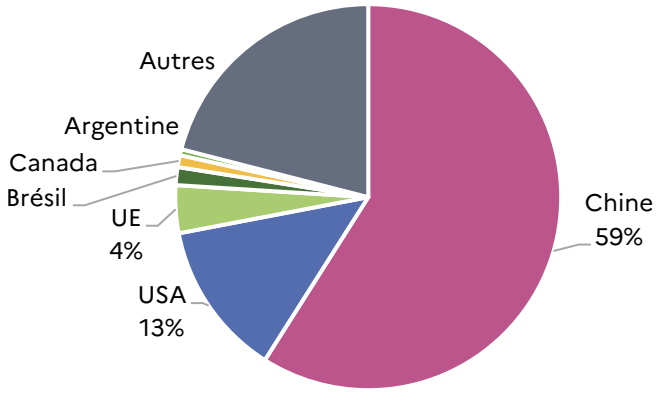
Sources : OEC, Banque mondiale, CIA – The word factbook
*selon la valeur des importations. Données 2019 pour Angola, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Libye, Somalie et Soudan. Soudan du Sud indépendant à partir de 2011.

7.2.2.2.3 Protéger ses intérêts commerciaux nationaux avant tout

Les produits agricoles redeviennent une arme alimentaire, avec la croissance des échanges agricoles depuis 30 ans malgré les crises et incertitudes. Pendant cette période, la valeur des exportations a triplé, passant de 450 à 1 500 milliards US, avec une augmentation de la part des échanges dans la production totale des grandes commodités : blé 18 % à 27 %, soja 25 % à 44 %, riz 5 à 11 %.
L'UE est le premier exportateur agro-alimentaire mondial (devant les États Unis), le second pour l'excédent commercial (derrière le Brésil). La France est le 6ème exportateur mondial, avec 4,3 % de parts de marché, mais en recul (2ème rang et 8 % respectivement en 2000). Son solde commercial est en repli (-26 % en 2024).
Demain des nouveaux entrants et des marchés de plus en plus concurrentiels pourraient être des sources majeures de vulnérabilités pour les exportations françaises. Un cycle protectionniste (droits de douane, barrières non tarifaires, restrictions aux exportations (riz indien en 2023-24, droits de douane états-uniens, etc) semble enclenché. La production agricole off-shore et les logiques de prédation sont des facteurs de vulnérabilités pour les communautés locales et les ressources.
Et cela malgré la multiplication, mais avec des impacts sans doute modérés, des clauses environnementales, clauses miroirs, etc. pour contrôler l'origine, le contenu et les modes de production des produits importés.
Le transport maritime devrait rester prépondérant dans le commerce intercontinental agricole et alimentaire. Il serait toujours très dépendant du prix de l'énergie.

7.2.2.2.4 Des stocks mondiaux faibles et peu disponibles pour les marchés

Figure 51 : Stocks mondiaux de blé et de maïs (2023)



Source : USDA, traitement Centre d'études et de prospective

Avec l'abandon du stockage public en Occident, 60 % des stocks mondiaux de blé et de maïs seraient en Chine (mais des données fiables manquent) et seulement 4 % des stocks mondiaux dans l'Union européenne. Hors Chine, le niveau de stockage est particulièrement bas : 15 % de la consommation contre 30 % dans les années 1960.
À l'avenir, de nombreux pays pourraient réserver leurs stocks à leur consommation domestique et ne plus alimenter les marchés mondiaux.

Plus les stocks seront bas, plus les prix pourraient être sensibles aux aléas et volatils.

7.2.2.2.5 Une sécurité alimentaire sous pressions multiples

La sécurité alimentaire est une question de disponibilité, d'accessibilité, de stabilité et de qualité, qui combinera demain, interdépendances globales, capacités de production et choix politiques, comme la nécessité croissante de réaliser des arbitrages entre soutien de la production nationale, stockage et promotion des exportations.
Les systèmes alimentaires pourraient être de plus en plus dépendants d'un petit nombre d'acteurs privés internationaux (ex firmes transnationales, intégration des chaînes de valeur). Il y a un risque d'insécurité alimentaire et de crises nutritionnelles mondiales contribuant à augmenter conflits, perturbations commerciales, événements climatiques, baisse de l'aide alimentaire, etc.
Les risques sanitaires sont plus globalisés et pourraient augmenter pour les végétaux (stress climatique, maladies et ravageurs), les animaux (épizooties) et les humains (zoonoses, antibiorésistance, épidémies).

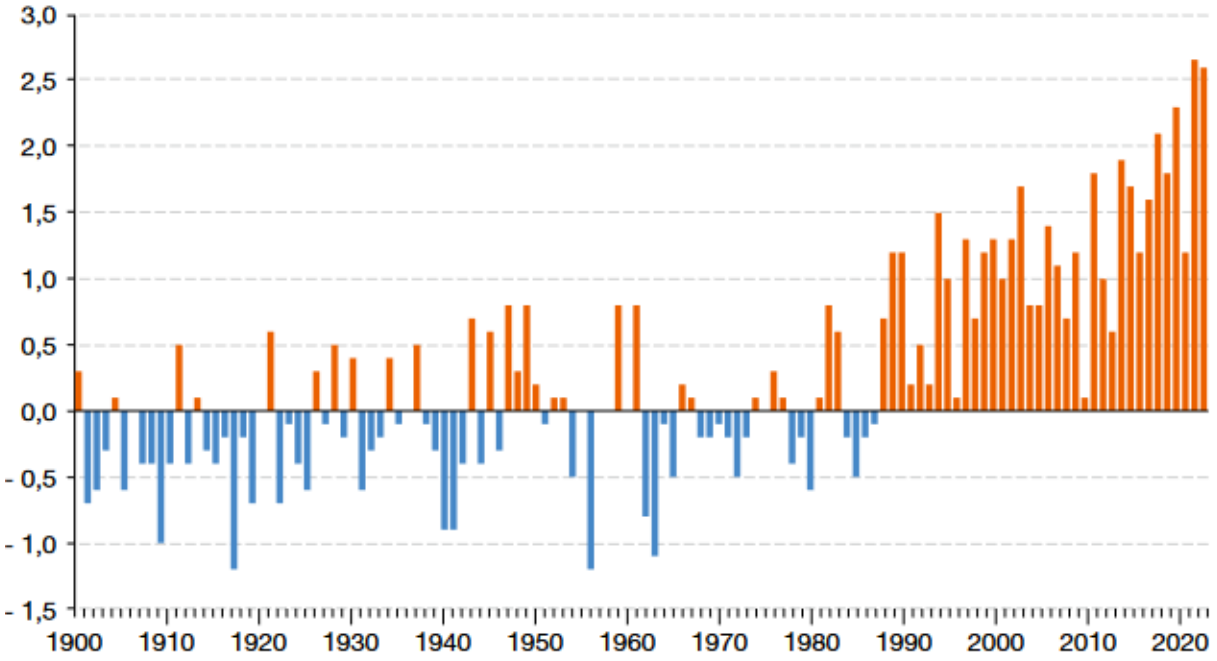
7.2.2.2.6 Recherche, innovation, technologies et données : de forts risques de dépendance.

Une recherche et une innovation majoritairement privées et concentrées dans quelques pays (États Unis, etc.).
Demain, la digitalisation croissante des systèmes alimentaires consoliderait la position dominante des GAFAM dans l'économie mondiale. L'intelligence artificielle engendrerait une succession de dépendances technologiques (cloud, infrastructures de calcul, microprocesseurs, silicium, etc.)
Le développement de l'agriculture numérique serait source de potentialités (hausse de la productivité, utilisation plus efficiente des intrants, etc.) et de risques nouveaux (uniformisation des modes de production, fuite de données, creusement des inégalités, etc.)

7.2.2.3 PRODUCTIONS AGRICOLES DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

7.2.2.3.1 Le changement climatique : constats de départ

Figure 52 : Évolution de la température moyenne annuelle en France métropolitaine depuis 1900



Source : Datalab
Lecture : l'évolution de la température moyenne annuelle est représentée sous forme de d'écart par rapport à la moyenne observée sur la période 1961-1990 (11,8°c)

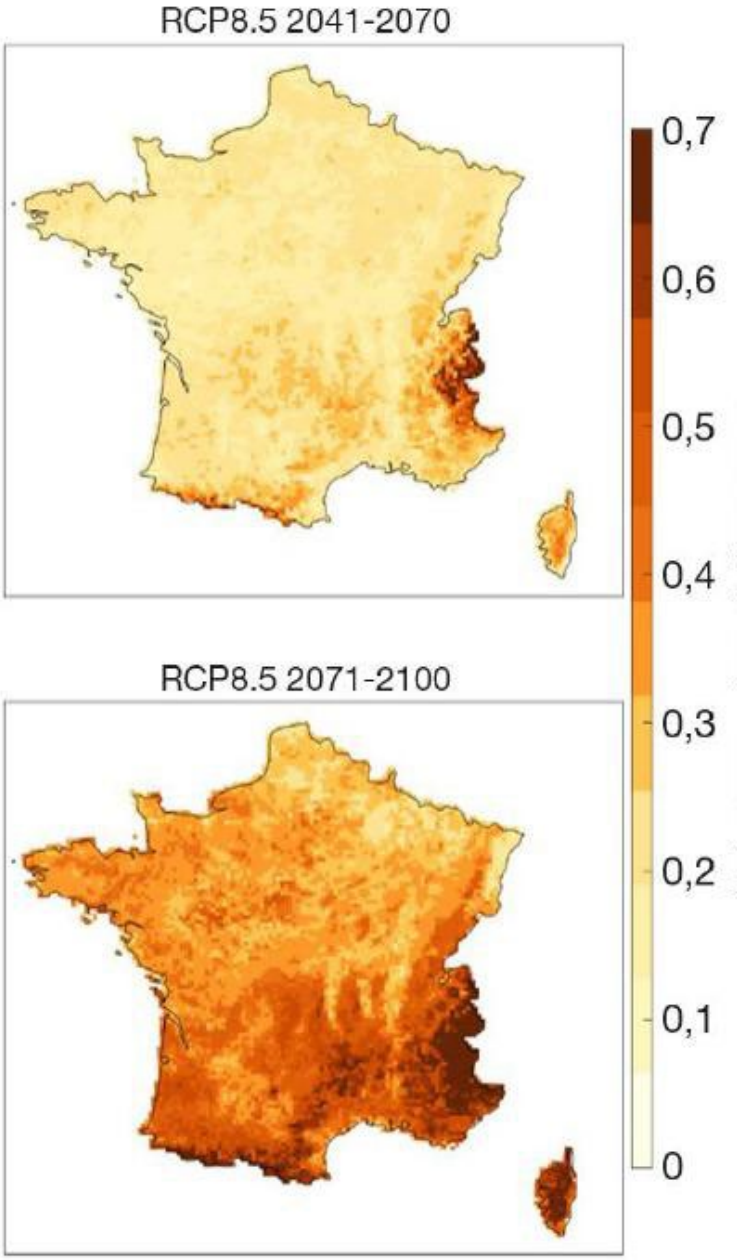
Un réchauffement marqué à l'échelle mondiale, qui atteignait déjà 1,2°C sur la période 2014-2023 par rapport à l'ère préindustrielle. L'Europe et la France sont particulièrement impactées avec déjà +2,1°C sur la même période pour la France.
Selon les prévisions, les émissions de gaz à effet de serre continueront d'augmenter, notamment dans certains pays (Chine, Inde, Mexique, Indonésie, etc.). Au rythme actuel des émissions, le seuil de 1,5°C (Accord de Paris) serait atteint à l'échelle globale dès 2030-2035.

7.2.2.3.2 Des impacts de plus en plus intenses en France

La France devrait connaître une hausse des températures moyennes de 2,7°C en 2050 selon la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC). Selon les grandes hypothèses, il y aura davantage de sécheresses des sols et d'évapotranspiration, des modifications profondes (spatiales et temporelles) du cycle de l'eau et un renforcement des contrastes saisonniers de températures et de précipitations (vagues de chaleur, gels tardifs, etc.).

Globalement, une aggravation des aléas climatiques et des évènements extrêmes, dont la fréquence, l'étendue, la durée et l'intensité augmenteraient (pluies, etc.). Des impacts sont déjà visibles et continueront de s'aggraver si les émissions de gaz à effet de serre ne diminuent pas.

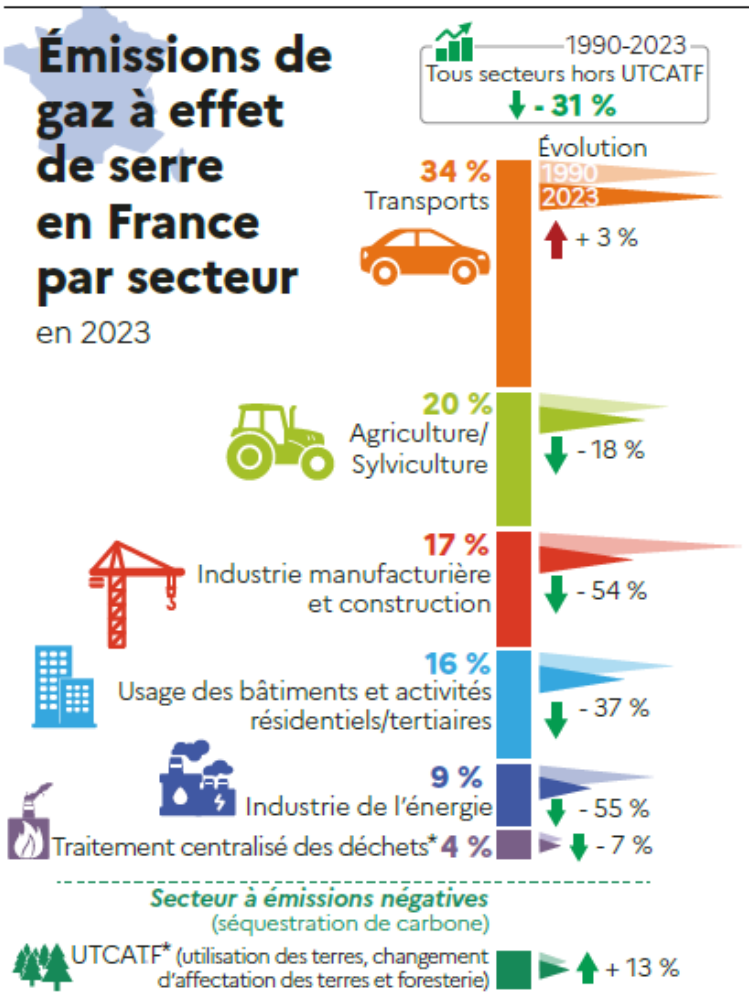
Figure 53 : évolution de la fréquence des sècheresses d'ici la fin du siècle



Source : Agriculture et changement climatique. Impacts, adaptation et atténuation, 2025, Quae
Lecture : une fréquence de 0,5 signifie une sécheresse un an sur deux.

Aujourd'hui, l'agriculture est un secteur encore très émissif en gaz à effet de serre.

Figure 54 : Émission françaises de gaz à effet de serre



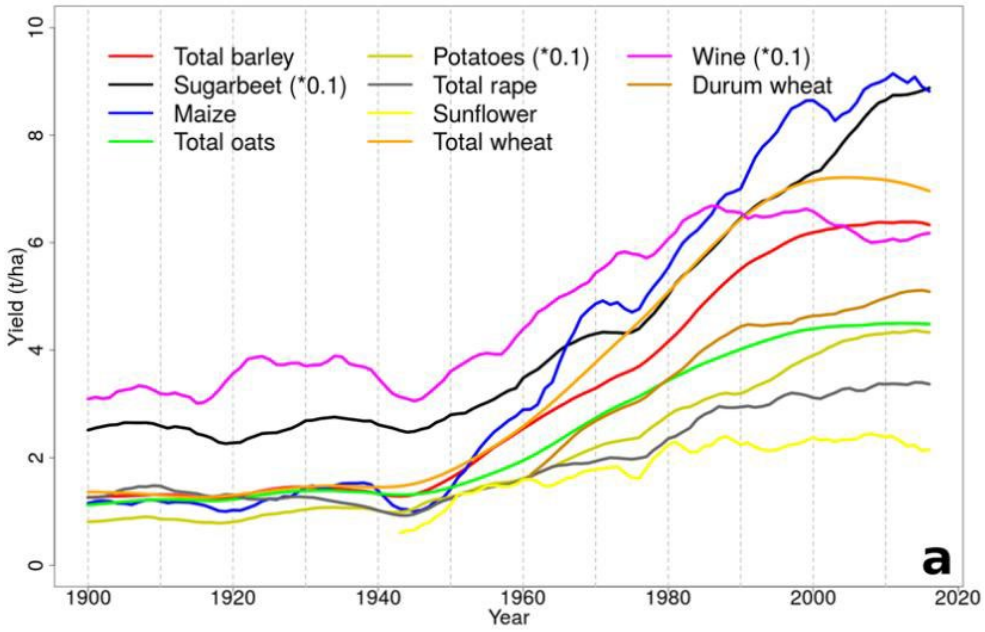
Source : Secten, CITEP

*les valeurs sont utilisées pour 2023

L'agriculture est le 2e secteur le plus émetteur en France (20 % des émissions françaises) et il se décarbone lentement (-7 % d'émissions seulement entre 1990 et 2019). Les émissions agricoles représentent 86 % du N_2O et 71 % du CH_4 national en 2022 pour seulement 4 % du CO_2.
D'ici 2050 la part de l'agriculture augmenterait jusqu'à représenter 40 % des émissions françaises, dont les 2/3 proviendraient de l'élevage. L'agriculture devrait réduire ses émissions de moitié pour atteindre la neutralité climatique en 2050. Des résultats insuffisants pourraient conduire à la mise en œuvre d'un cadre contraignant à l'échelle européenne (tarifications des émissions agricoles, fin de la détaxation du GNR, etc.).

7.2.2.3.3 Impacts agronomiques pour la production agricole

Figure 55 : Évolution des rendements (t/ ha) de plusieurs cultures en France, de 1900 à 2020



Source : Nature

Une stagnation voire une baisse des rendements sont bien visibles pour de nombreuses cultures depuis 2000.

Le changement climatique est une des causes principales (30 à 70 %) du plafonnement ou de la baisse des rendements en céréales. D'ici 2050 par exemple, les rendements en maïs diminueraient, notamment dans le sud de la France (stress hydrique estival, échaudage) et malgré l'irrigation.

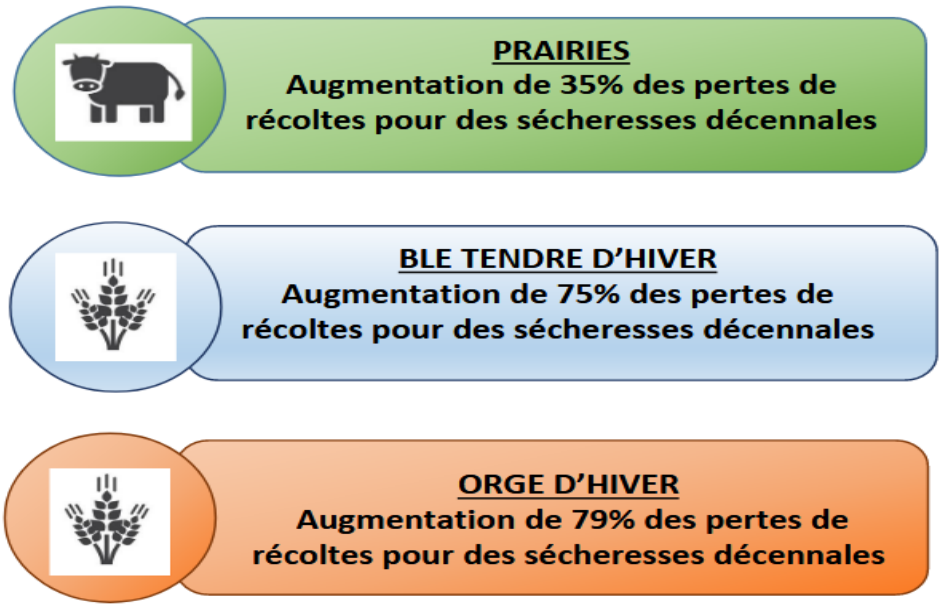
Cette diminution s'accompagnerait d'une tendance probable à la réduction de la qualité des productions : baisse des teneurs en micronutriments (fer, etc.), diminution des taux de protéines des céréales, hausse de la teneur en alcool des vins, etc. Également, une tendance à la prolifération des ravageurs (champignons, etc.) en raison d'hivers plus doux et humides.

Néanmoins, des pratiques d'adaptation (ex : irrigation, dates de semis) pourraient limiter les baisses de rendements, voire en restaurer.

7.2.2.3.4 Impacts économiques pour la production agricole

Cela se traduira probablement rapidement par un accroissement des coûts de production (semences, irrigation, énergie, pertes, conseil, etc.). Ainsi que par une plus grande variabilité interannuelle des rendements, impactant le dimensionnement des stockages, la trésorerie, la stabilité des marchés (et donc les revenus). La hausse de l'intensité et de la fréquence des accidents météorologiques pourrait provoquer un accroissement du nombre d'années sans revenus nets positifs ; une fragilisation des systèmes assurantiels privés et des systèmes publics (hausse des primes, retrait de certains assureurs, risque systémique devenu non assurable, etc.).

Figure 56 : Impacts des sécheresses extrêmes décennales en 2050 sur trois types de production (RCP 8.5)



Source : Capsambélis D. (2023)

Par exemple, pour une sécheresse extrême décennale, les pertes économiques des agriculteurs passeraient de 2 Md€ en 2000 à 2,6 Md en 2050 laissant entrevoir une augmentation des primes assurantielles.

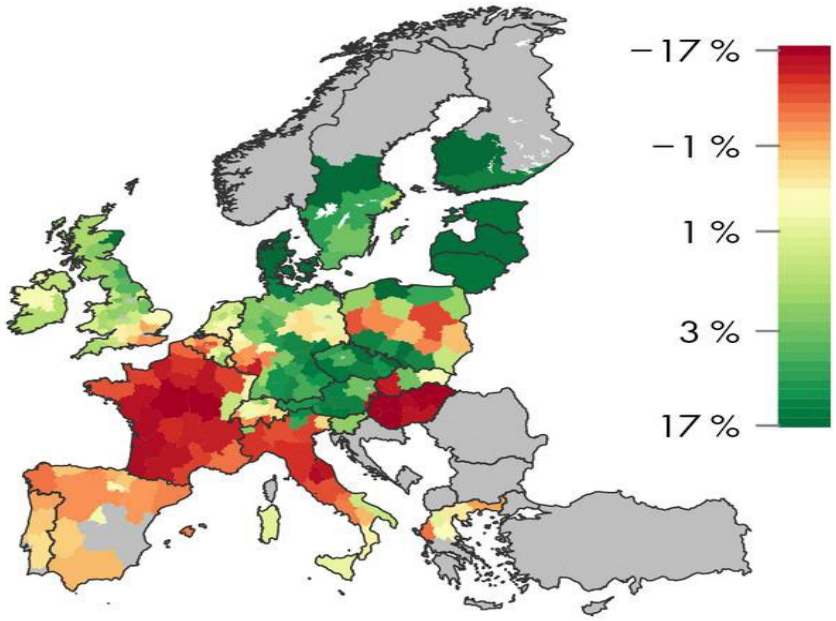
7.2.2.3.5 Filières végétales : vers une évolution des bassins de production ?

Les zones de production se déplaceraient et des cultures (notamment pérennes) disparaîtraient dans certaines régions (exemple de l'abricot Bergeron dans le Roussillon). Le développement ou le redéveloppement des filières dans de nouvelles régions sera long, coûteux et risqué.
Cette relocalisation risque d'entrainer une déconnexion croissante entre la localisation des productions, des outils de transformation et des zones de consommation, ainsi que des problèmes de logistique associés. Le potentiel économique des productions devrait diminuer. Moins de cultures seraient rentables économiquement.
Mais il y aura aussi des possibilités d'implanter de nouvelles cultures plus adaptées au nouveau climat (agrumes, etc.).

7.2.2.3.6 Filières animales : des conditions d'élevage de plus en plus difficiles

Les températures élevées entraîneront très probablement des baisses de production (par exemple pour les vaches laitières 2 à 3 litres de lait/jour/vache en moins en période de canicule). L'alimentation animale serait altérée (réduction de la consommation de fourrage et du pâturage, etc.) et devrait être complémentée (augmentation des apports de concentré, de l'abreuvement, etc.). D'où un risque de tendance à l'augmentation des coûts achats d'aliments, des dépenses énergétiques (régulation de la température des bâtiments), etc.
Des impacts qui seraient également de plus en plus nombreux sur le bien-être animal (stress en élevage, compétition pour les zones ombragées, conditions de transport, etc.). Les risques sanitaires devraient aussi augmenter (par exemple, les coups de chaud).

Figure 57 : Évolution de la productivité laitière d'ici 2050 sous l'effet du changement climatique



Source : FIBL

7.2.2.3.7 Des tensions grandissantes sur la ressource en eau

L'agriculture est (et devrait rester) le secteur qui consommera le plus d'eau en France (62 %), principalement pour l'irrigation. Plus d'un tiers des surfaces irriguées sont destinées à des produits exportés. La ressource en eau renouvelable a diminué de 14 % entre 1990 et 2018. D'ici 2050, la demande en eau pour l'irrigation augmenterait fortement (jusqu'à + 120 %), créant des conflits d'usages croissants entre cultures et filières, et avec les autres secteurs de l'économie. La tension sur les approvisionnements en eau ne concernerait pas que l'agriculture, mais aussi tous les autres secteurs comme l'industrie, l'énergie, le bâtiment, etc.

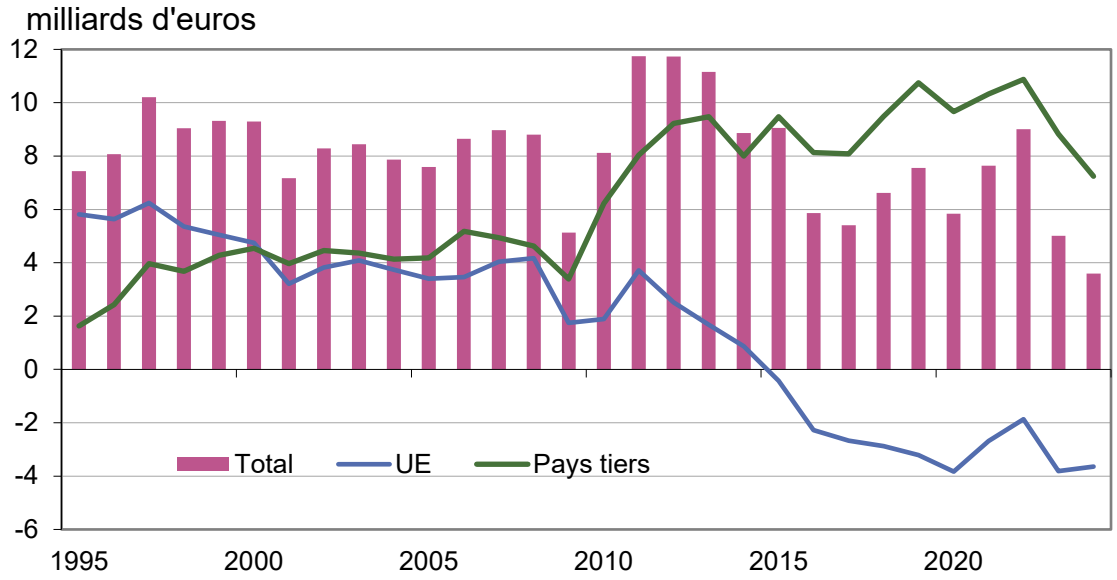
La qualité de l'eau sera également affectée. En période de sécheresse, la réduction des volumes d'eau concentrera les pollutions. Ce qui réduirait encore plus la disponibilité de la ressource et augmenterait les impacts. Les effets du climat seront aggravés si les pratiques actuelles, qui dégradent aussi la qualité de l'eau (produits phytosanitaires, etc.) et affectent la ressource (fermetures de captages, etc.) perdurent.
Le changement climatique est la principale source de salinité des sols (avec la hausse de l'évaporation et l'élévation du niveau de la mer), qui affecte aujourd'hui 10 % des terres mondiales. À l'avenir, le pourtour Méditerranéen serait davantage concerné.

7.2.3 Performances commerciales françaises et compétitivité au sein de l'UE

7.2.3.1 BALANCES COMMERCIALES

7.2.3.1.1 Une balance commerciale française excédentaire mais qui se dégrade

Figure 58 : Balance commerciale française 1995-2023 (milliards d'euros)



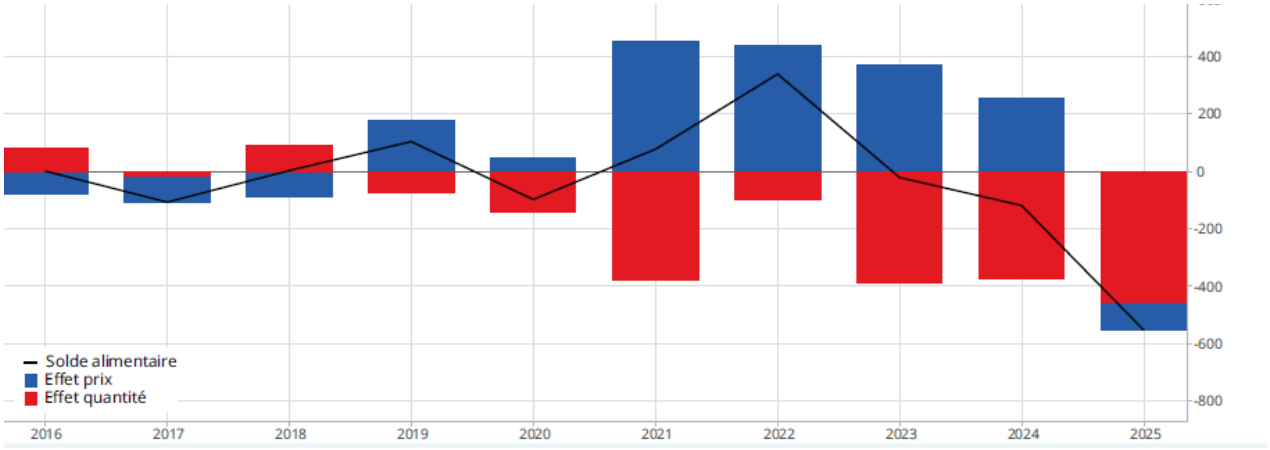
Source : SSP, Graph'Agri 2024, d'après Douanes – 24 premiers chapitres de la nomenclature combinée
Champ : France y compris DOM à partir de 1997 ; UE à 27.

L'excédent commercial agricole et agro-alimentaire global français fluctue beaucoup d'une année à l'autre mais se détériore de manière tendancielle. Il résulte d'exportations qui augmentent, notamment du fait de la hausse des prix (alcools et boissons, céréales, lait) et d'importations qui progressent aussi fortement en parallèle (viandes et abats, fruits, alcools et boissons). Des faiblesses qui, sans changements, pourraient s'intensifier, surtout pour les produits transformés : plats préparés, sucreries, préparations à base de viandes, de poissons, de fruits et légumes.
Le solde commercial français est négatif avec le reste de l'UE et ce déficit à tendance à augmenter (viandes et abats, préparations de fruits et légumes). En revanche, le solde commercial est positif avec les pays tiers (céréales, boissons, produits laitiers), mais à tendance à s'éroder depuis quelques années.

L'évolution du solde commercial se décompose entre un effet prix et un effet quantités : l'effet prix reflète les termes de l'échange[17], à savoir la différence de dynamique entre l'appréciation des prix à l'exportation et celle des prix d'importation ; l'effet quantités traduit quant à lui la différence de dynamique entre les volumes physiques exportés et ceux importés (neutralisés de l'effet prix.)

[17] Définition Insee : rapport, pour un produit donné, entre l'indice du prix des exportations et celui des importations, indices exprimés selon une même année de base.

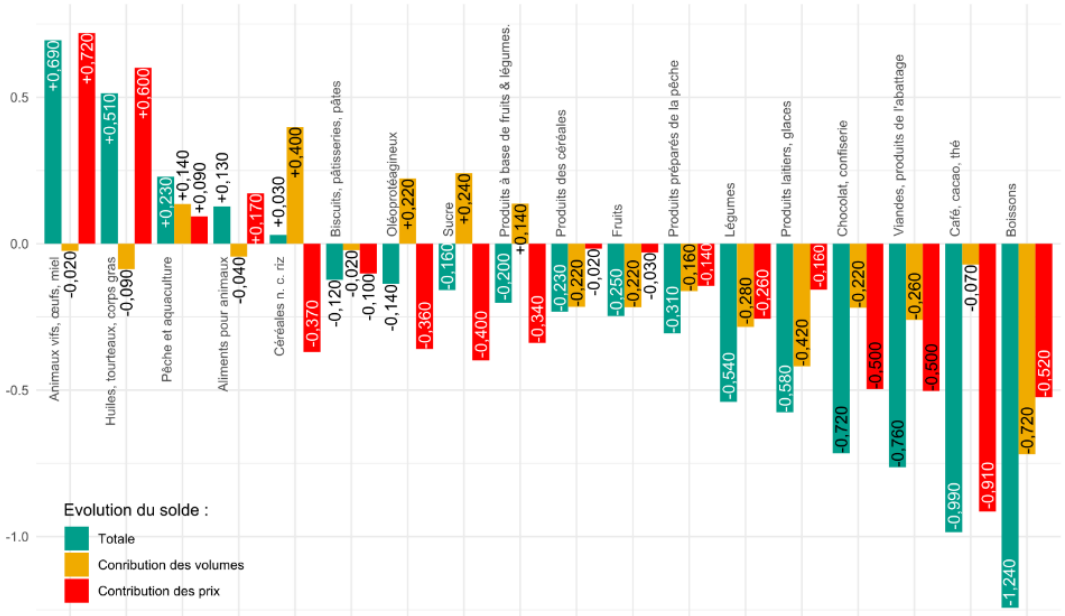
Figure 59 : Effets prix et quantités dans l'évolution du solde alimentaire français de 2016 à 2025
(En millions d'euros, différence par rapport à la moyenne mensuelle des mois de janvier à septembre entre 2017 et 2019)



Source : DGDDI, calculs INSEE, décembre 2025.
Lecture : par rapport à la moyenne des mois de janvier à septembre entre 2017 et 2019, le solde alimentaire mensuel se dégrade en 2025 de 554 millions d'euros, dont 458 millions d'euros expliqués par l'effet quantité et 96 millions d'euros par l'effet prix.

La dégradation du solde alimentaire en 2025 par rapport à 2024 s'explique avant tout par le renversement de l'effet prix avec une détérioration des termes de l'échange, notamment pour les denrées tropicales. Il s'agit entre autres, du café et du cacao dont le prix de la matière première brute s'est considérablement renchéri. C'est aussi le cas du beurre dont la production française ne couvre pas les besoins.
Jusqu'en 2024, la dégradation du solde commercial agro-alimentaire français a été masquée par l'amélioration des termes de l'échange, liée notamment aux prix des boissons exportées, phénomène qui a disparu en 2025.
Entre la fin de la décennie 2010 et 2025, 80 % de la dégradation du solde commercial en produits alimentaires provient d'une détérioration des volumes, surtout des boissons, les viandes et les produits laitiers. Les 20 % restants s'expliquent par la détérioration des termes de l'échange.

Figure 60 : Évolution du solde du commerce extérieur français 2024-2025, contributions des prix et des volumes par catégorie de produits (Mds euros)

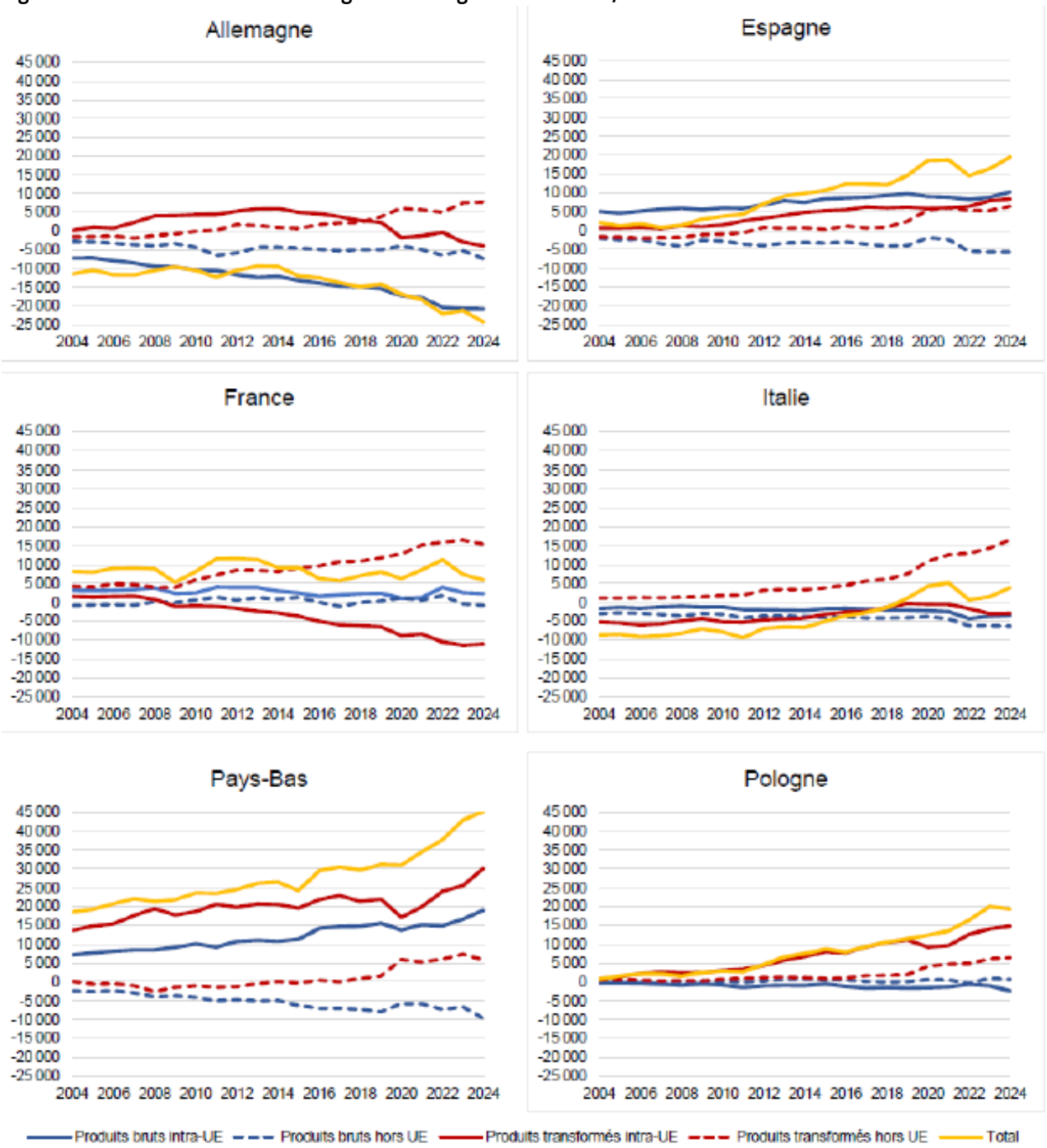


Source : données DGDDI, traitements SSP

7.2.3.1.2 Comparaison européenne

Le Centre d'études et de prospective a réalisé une étude comparative de la balance commerciale agro-alimentaire de la France avec cinq autres pays européens (Allemagne, Espagne, Italie, Pays-Bas, Pologne), choisis au regard de l'importance de leur production au sein de l'UE et du dynamisme de leurs exportations agro-alimentaires.

Figure 61 : Balances commerciales agricoles et agro-alimentaires, en millions d'euros courants

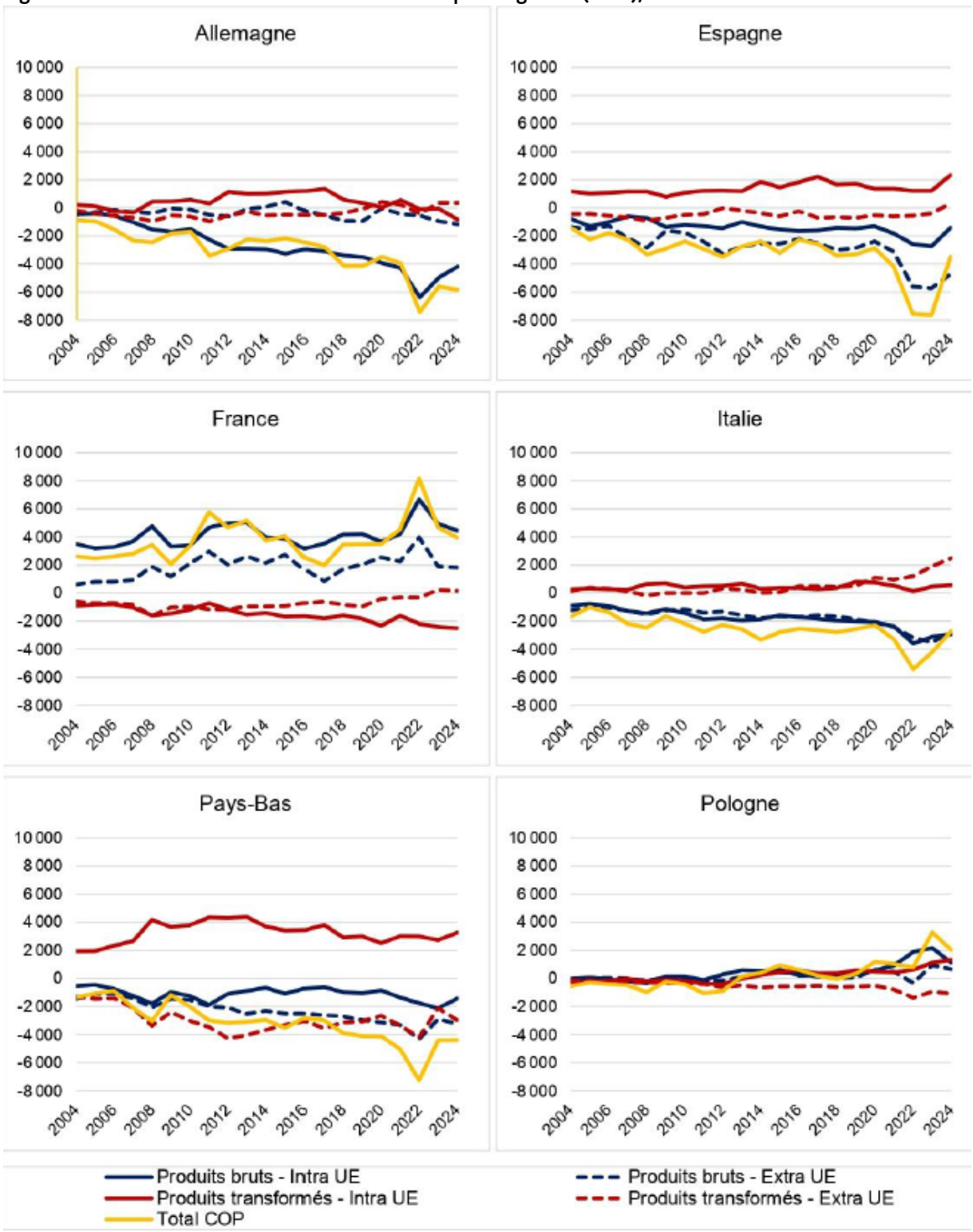


Source : Eurostat, traitement SSP/Centre d'études et de prospective

Pour la France, les échanges sont déficitaires vis à vis de l'UE depuis 2015. En revanche, ils sont excédentaires avec les pays tiers (mais en repli depuis 2022).

Jusqu'en 2024, l'amélioration des « termes de l'échange » a atténué la dégradation du solde commercial, mais ça n'est plus le cas en 2025. L'Allemagne est le pays qui connaît la dégradation la plus marquée de sa balance commerciale, alors que les Pays Bas, l'Espagne et la Pologne progressent à des rythmes variables. On peut ainsi distinguer deux ensembles de pays. **L'Espagne, les Pays Bas et la Pologne** semblent profiter du marché unique et parviennent à accroître leur excédent vis à vis des autres pays de l'UE. **La France, l'Italie et dans une moindre mesure Allemagne** sont déficitaires vis à vis du reste de l'UE, mais compensent plus ou moins par un excédent vis à vis des pays tiers

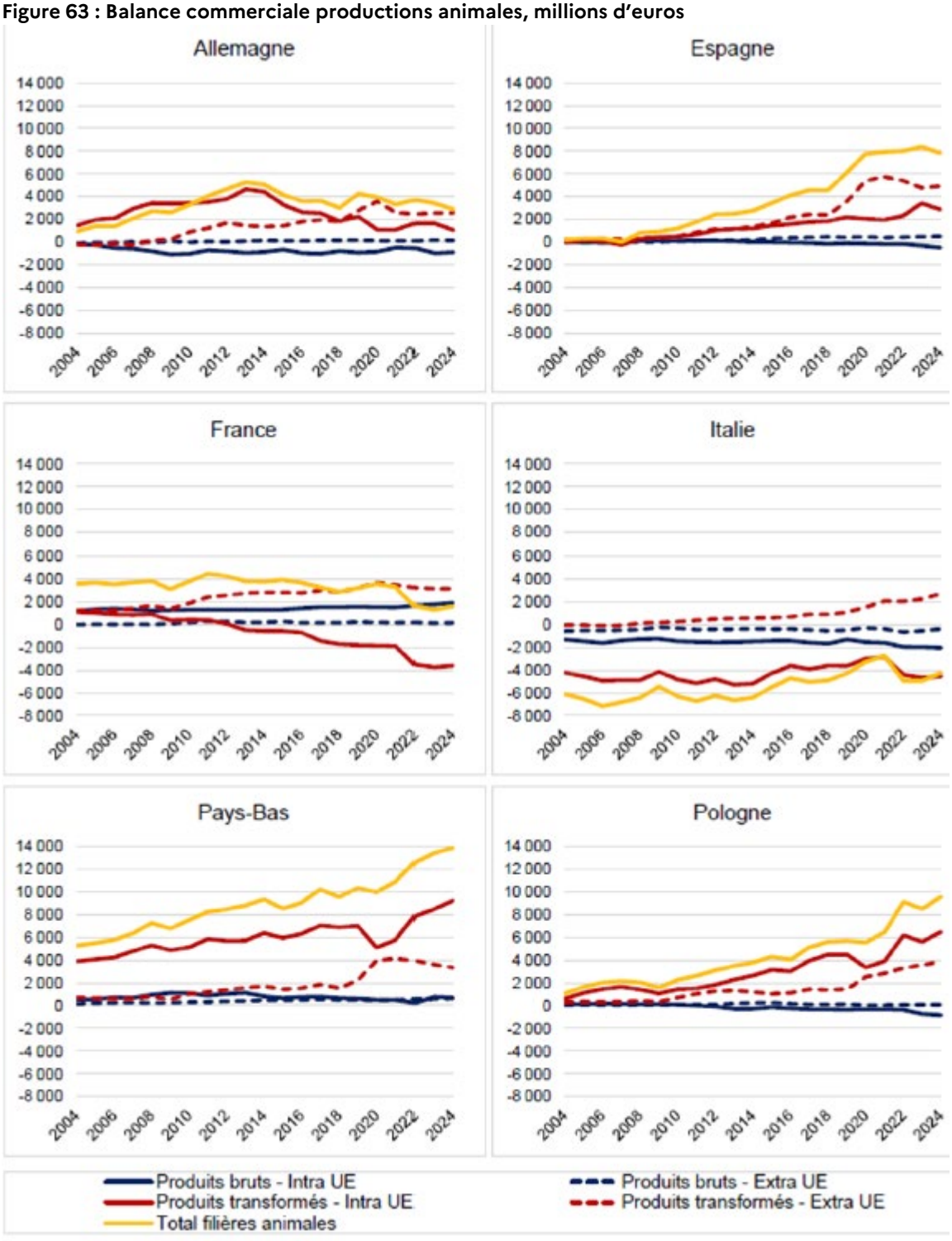
Figure 62 : Balance commerciale céréales et oléoprotéagineux (COP), millions d'euros



Source : Eurostat, traitement SSP/Centre d'études et de prospective

Pour les céréales et oléoprotéagineux, l'excédent français est élevé. Il résulte surtout d'échanges de produits bruts (exportation des céréales en vrac). Soit un contraste important entre la France et les autres pays étudiés, presque tous déficitaires et avec une balance commerciale qui se dégrade.
En revanche, Le solde français est déficitaire sur les produits transformés. En tendance, il y a une érosion limitée des volumes exportés par la France, qui restent très supérieurs à ceux observés dans les autres pays étudiés. Les importations françaises sont stables.

Figure 63 : Balance commerciale productions animales, millions d'euros

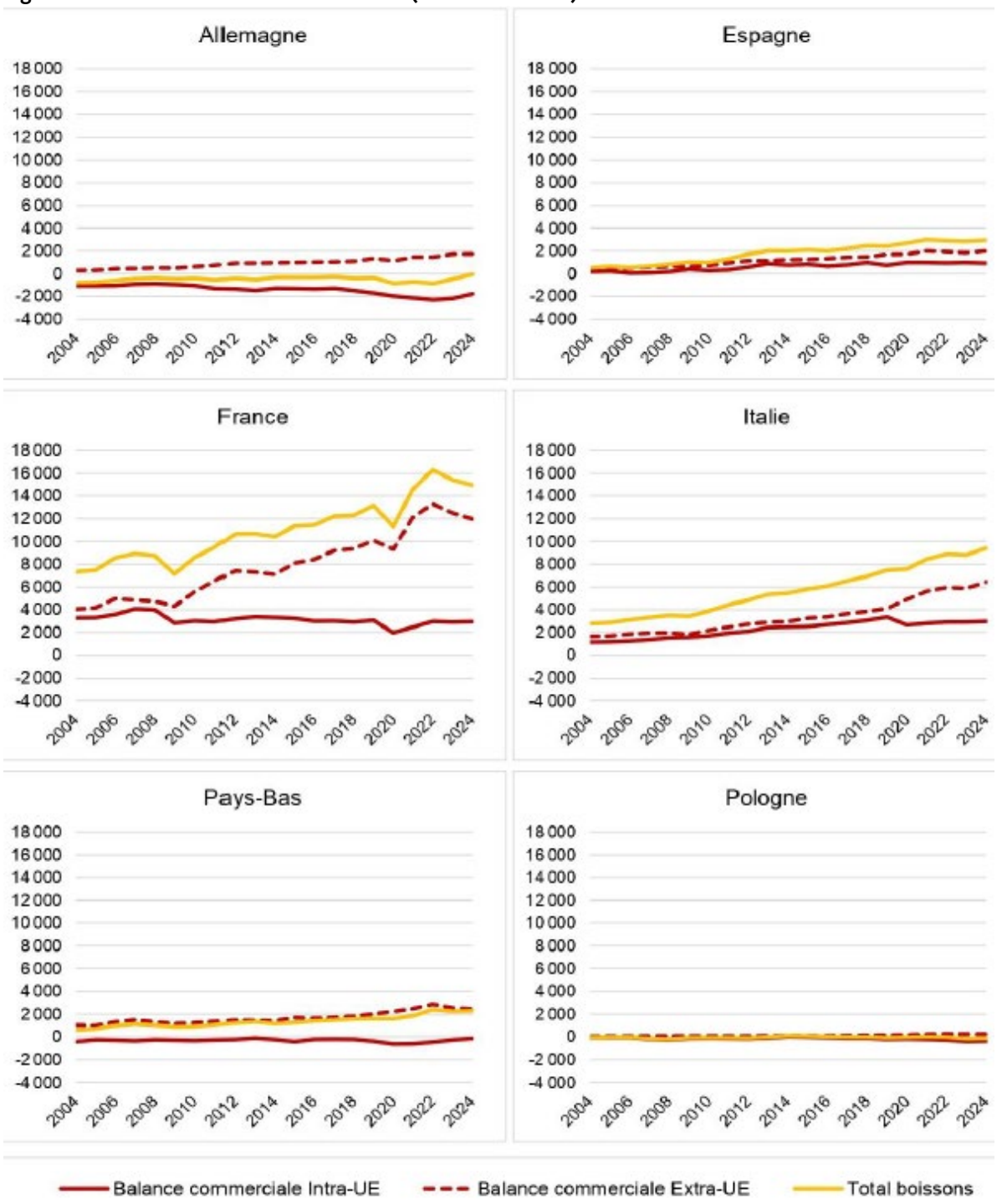


Source : Eurostat, traitement SSP/Centre d'études et de prospective

L'excédent français s'érode depuis 2010, tiré vers le bas par les échanges intra UE de produits transformés. Diminution qui s'accentue depuis 2020, avec un repli de l'excédent extra UE également pour les produits

transformés. En revanche, la France a un excédent concernant les échanges intra UE de produits bruts, en lien avec la livraison de bovins vivants pour l'engraissement en Italie notamment.
Pour les autres pays, les dynamiques sont comparables à celles observées à l'échelle de l'ensemble du secteur agro-alimentaires. Il y a une forte progression des volumes de viande bovine et de volaille exportés par la Pologne ; une forte progression des exportations de viande porcine de l'Espagne, qui supplante l'Allemagne.

Figure 64 : Balance commerciale boissons (millions d'euros)



Source : Eurostat, traitement SSP/Centre d'études et de prospective

La France se distingue nettement des autres pays par son excédent extra UE pour les boissons. Depuis 2022, une légère inflexion s'observe, mais sans remettre en cause la tendance de long terme. L'Italie affiche un dynamisme comparable à la France, mais dans des proportions moindres.

Focus Pologne : Bénéfices de 20 ans d'intégration européenne, Essor d'un hub agro-alimentaire performant à l'Est de l'Europe, défis de la diversification des marchés hors UE.
La Pologne connaît une croissance de ses exportations depuis son adhésion à l'UE en 2004. L'Allemagne est son 1er partenaire commercial avec de 25 % des exportations agro-alimentaires polonaises en 2023 malgré des performances techniques encore limitées (Ex. pommes : 1er producteur de l'UE en volume, rendements moyens faibles de 23,3 t/ha en 2020). Il y a toutefois un affaiblissement de l'effet de « création de commerce » (Ex. érosion progressive des avantages comparatifs sur les préparations de fruits et fruits), d'où la nécessité de trouver des débouchés hors UE.

Focus Espagne : Forces et faiblesses de la 4e puissance exportatrice de l'UE.
Diversité des produits agro-alimentaires exportés : aucun produit ne dépasse 10 % du total.
Principaux secteurs d'exportation en valeur :
Fruits : 15 % de la valeur totale exportée (agrumes 5 5 %)
Viandes et abats : 14 % du total (viande de porc 9 % ; atout majeur à l'export)
Légumes et plantes potagères : 12 %du total
Graisses et huiles 12 % du total (huile d'olive 6 %).

Des défis croissants.
Concurrence internationale croissante sur les fruits et légumes (Turquie, Égypte), protectionnisme douanier états-unien.
Changement climatique, événements extrêmes, disponibilité de l'eau.
Vieillissement de la population active agricole (38 % des travailleurs ont plus de 50 ans)

Focus Italie : Valorisation à l'export du *Made in Italy* et dynamiques territorialisées du secteur agricole et agro-alimentaires
3e Production agricole en valeur de l'UE, derrière la France et l'Allemagne.
1er rang pour la valeur ajoutée[18], devant l'Espagne, l'Allemagne et la France.
Environ 900 produits certifiés (plus de 60 % destinés à l'exportation) ; croissance de l'agriculture biologique (20 % de la SAU).
Exportations portées par les produits à forte valeur ajoutée : huile d'olive vierge (+ 50 % en valeur entre 2023 et 2024), vins effervescents (+ 10 %), fromages affinés (+ 10 %)…
Label « *Made in Italy* » (marque collective nationale) : 73 % du total des exportations.
Dépendance au débouché états-unien : 2e marché de destination des produits italiens avec 12 % du total.

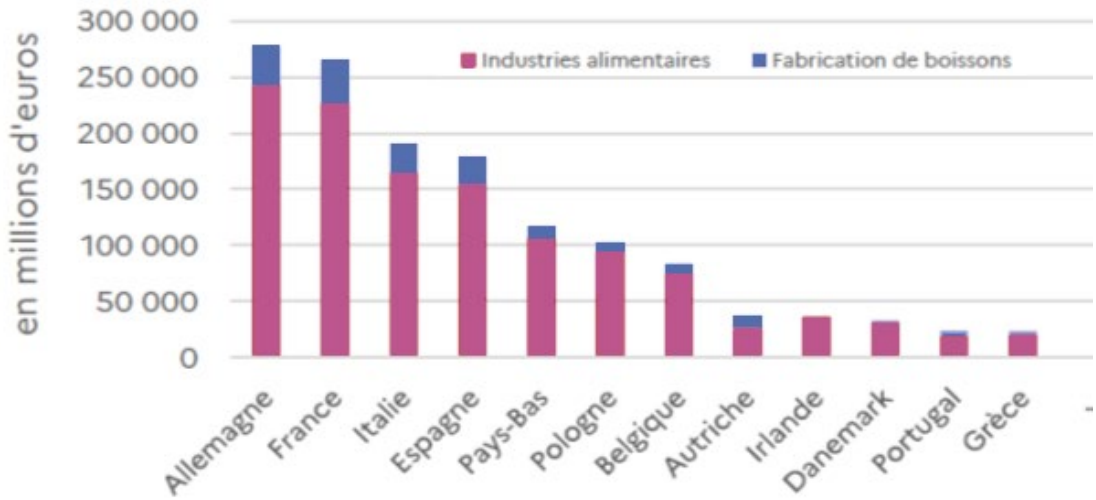
Finalement, la diminution de la balance commerciale agricole et alimentaire française est multifactorielle :
Effets prix, évolution de la consommation, érosion des volumes de certaines productions, etc.
Dans la plupart des pays étudiés, les volumes produits évoluent peu (cf. infra).
La France dispose de structures de production agricole plutôt favorables : exploitations de grande taille, restructuration rapide, vieillissement des actifs moins marqué. Sur le plan économique, la production française présente des caractéristiques qui la différencient des autres pays étudiés : diversité des débouchés et autonomie alimentaire en lait, exploitations de grande taille et consommation intermédiaires élevées en COP, etc.
Du côté de la transformation (cf. infra), l'agro-alimentaire français affiche un chiffre d'affaires, une productivité du travail et une valeur ajoutée élevés. Cependant, l'EBE semble décrocher par rapport aux autres grands pays européens du secteur, sans que cela ne remette en cause la capacité d'investissement des entreprises.

[18] Production moins consommations intermédiaires

7.2.3.2 ANALYSE DU SECTEUR DE LA TRANSFORMATION

7.2.3.2.1 Comparaison européenne

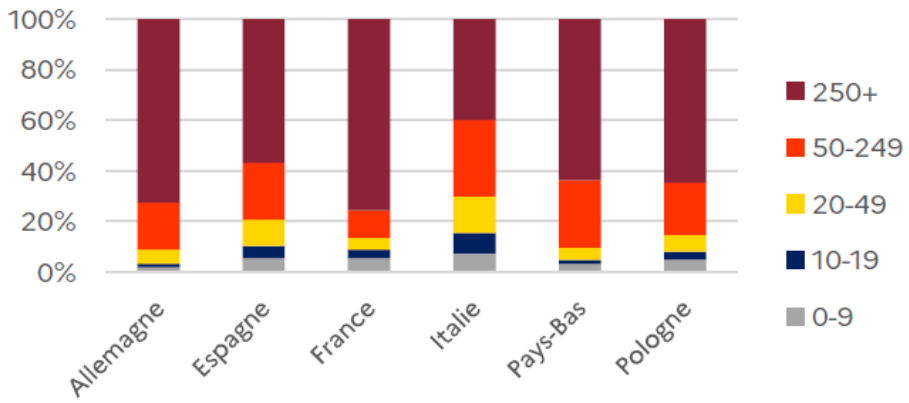
Figure 65 : Chiffre d'affaires des industries alimentaires et de la fabrication de boissons en 2023



Source : Eurostat, Structural Business Statistics (extrait en janvier 2026), traitements SSP/Centre d'études et de prospective

L'Allemagne et France se distinguent par des chiffres d'affaires de plus de 250 milliards d'euros devant l'Italie et l'Espagne, puis les Pays Bas et la Pologne.

Figure 66 : répartition du chiffre d'affaires par catégorie de taille d'entreprise (en nombre de salariés) en 2023

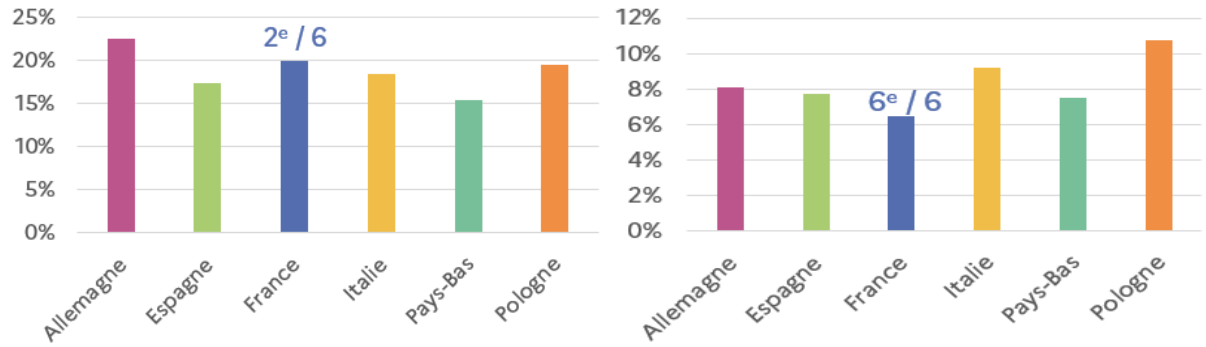


Source : Eurostat, Structural Business Statistics (extrait en janvier 2026), traitements SSP/Centre d'études et de prospective

Les très grandes entreprises (plus de 250 salariés) concentrent la majeure partie du chiffre d'affaires, en particulier en France (cf. également **Tableau 10**).

Figure 67 : Performance économique des entreprises agro-alimentaires de 6 pays de l'UE

Taux de valeur ajoutée (VA/CA) en 2023 **Taux d'excédent brut d'exploitation (EBE/CA) en 2023**



Source : Eurostat, Structural Business Statistics (extrait en janvier 2026), traitements SSP/Centre d'études et de prospective

Définition des soldes intermédiaires de gestion : chiffre d'affaires, valeur ajoutée et EBE :

Chiffre d'affaires
- Consommation extérieure
- Impôts et taxes
+ Subvention d'exploitations

= Valeur ajoutée brute au coût des facteurs
- Charges de personnel

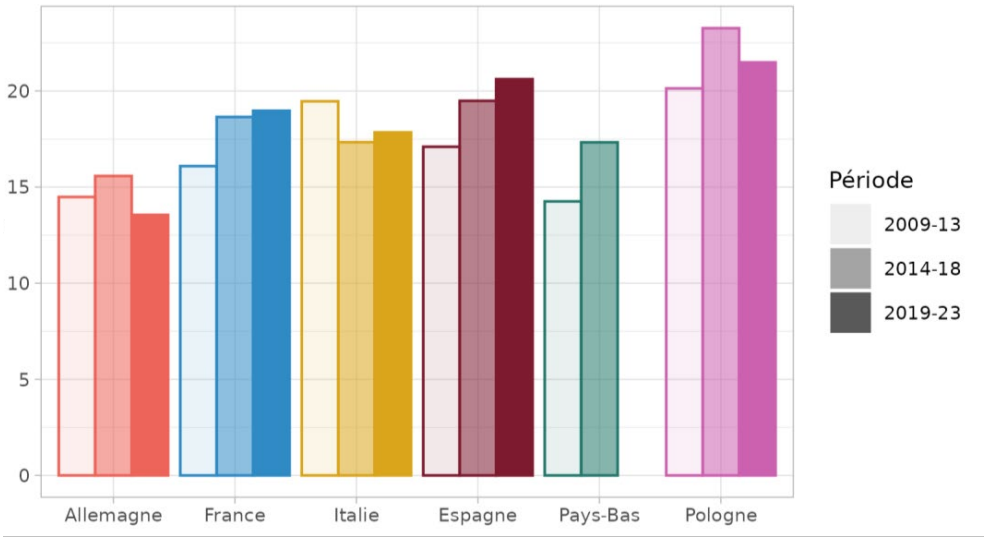
= EBE

La France est bien positionnée en termes de valeur ajoutée (brute au coût des facteurs) avec l'Allemagne. Cependant, l'Allemagne distance la France depuis 2019. L'« avance » allemande se retrouve également dans l'EBE. L'EBE italien dépasse le français pour la première fois en 2023.

Les taux d'investissement[19] progressent en France, supérieurs à l'Allemagne, l'Italie et aux Pays-Bas, mais inférieurs à l'Espagne et à la Pologne.

[19] Investissements corporels bruts rapportés à la valeur ajoutée.

Figure 68 : Taux d'investissement corporel brut par période
En % de la valeur ajoutée

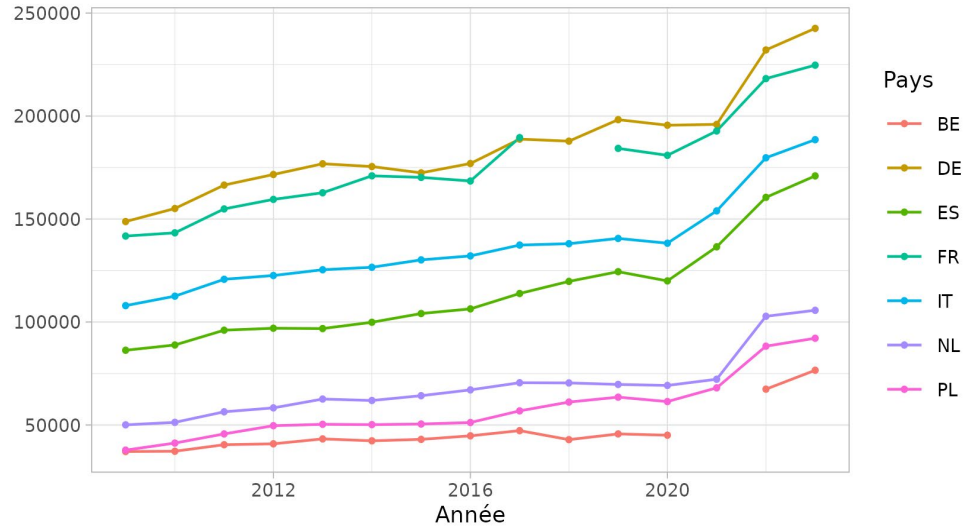


Source : Eurostat, Structural Business Statistics (extrait en janvier 2026), traitements SSP/Centre d'études et de prospective

7.2.3.2.2 Perspectives France

L'étude de l'évolution dans le temps du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et de l'excédent brut d'exploitation, depuis 2009, complète l'analyse pour 2023. Elle met en évidence plusieurs tendances :
• Chiffre d'affaires (Figure 19) :
Les classements restent inchangés depuis 2009.
La France suit globalement la trajectoire de l'Allemagne et atteint ponctuellement un niveau similaire (2017 et 2021), sans jamais la dépasser.
L'Espagne se rapproche de l'Italie entre 2009 et 2019, un mouvement qui semble stabilisé depuis.
La Pologne, initialement au même niveau que la Belgique, converge progressivement vers le niveau de production des Pays-Bas.

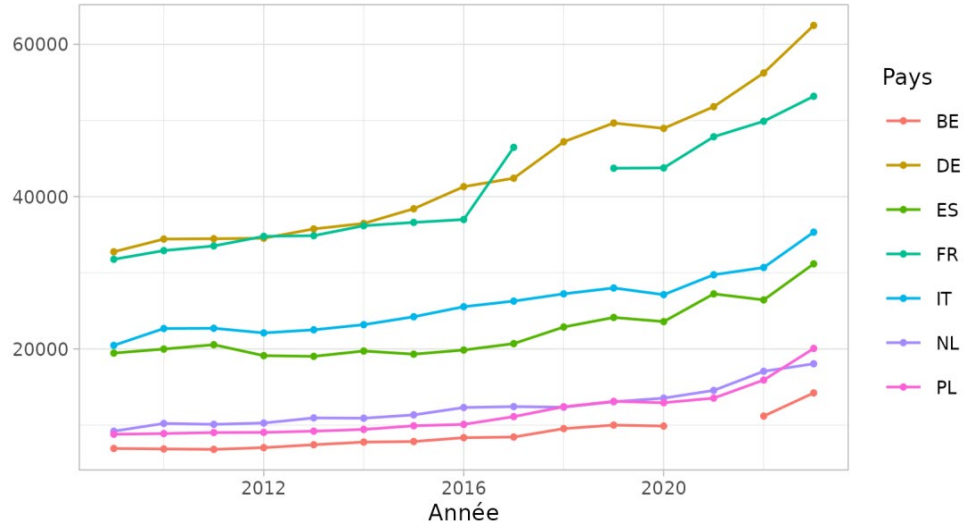
Figure 69 : Évolution temporelle du chiffre d'affaires (en millions d'euros courants) par pays



Source : Eurostat, Structural Business Statistics (extrait en janvier 2026), SSP/Centre d'études et de prospective

À la différence de l'évolution du chiffre d'affaires, la valeur ajoutée (cf. Figure 20) des IAA françaises s'écarte progressivement de celle de l'Allemagne alors que les niveaux de valeur ajoutée de ces deux pays étaient très proches jusqu'au milieu des années 2010.La Pologne dépasse les Pays-Bas en 2023.

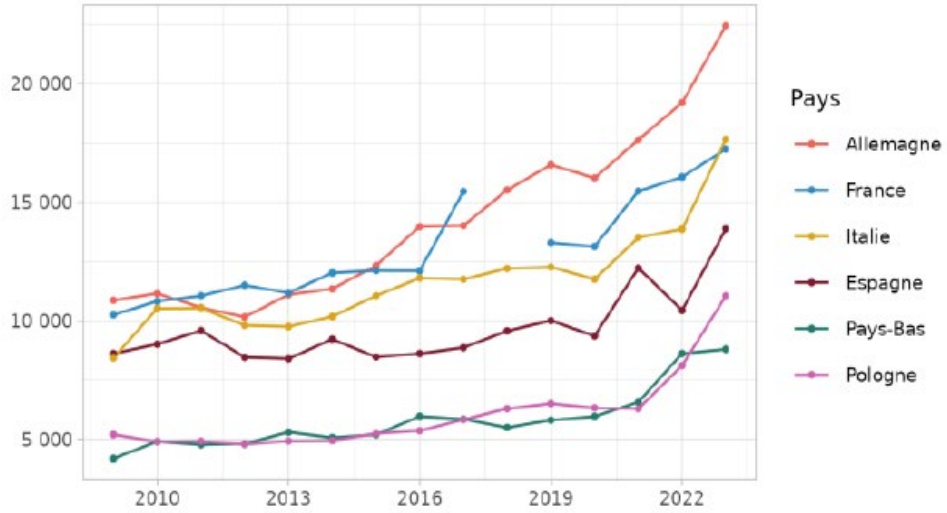
Figure 70 : Évolution temporelle de la valeur ajoutée (en millions d'euros courants) par pays



Source : Eurostat, Structural Business Statistics (extrait en janvier 2026), traitements SSP/Centre d'études et de prospective

Le décrochage progressif de la France par rapport à l'Allemagne, observé pour la valeur ajoutée, se retrouve dans l'évolution de l'EBE (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).
Si l'EBE italien demeure globalement proche de l'EBE français, sur l'ensemble de la période, il le dépasse pour la première fois en 2023.
Le dépassement des Pays-Bas par la Pologne, en 2023, est encore plus marqué que pour la valeur ajoutée.

Figure 71 : Évolution temporelle de l'excédent brut d'exploitation (en millions d'euros courants) par pays



Source : Eurostat, Structural Business Statistics (extrait en janvier 2026), traitements SSP/Centre d'études et de prospective

Globalement, des IAA françaises qui maintiendraient l'emploi mais peineraient à rester compétitives par rapport à l'industrie manufacturière (moindre accroissement de la valeur ajoutée brute et du nombre d'entreprises).

Une dualité des IAA, entre beaucoup de petites structures 83 % de microentreprises et 15 % de PME) et quelques grandes entreprises nationales et internationales capables d'attaquer les marchés à l'exportation (24 entreprises réalisent 53 % du chiffre d'affaires à l'export) en soutenant des marques internationales.
Une agriculture dépendante des IAA, qui transforment 70 % de la production agricole française.
Une dépendance accrue des transformateurs aux biens et services étrangers additifs, vitamines, machines industrielles, emballages, énergie, etc.

Un secteur concentré, qui permettrait de redynamiser les territoires et les filières de qualité si des PME et/ou ETI, qui appuient la notoriété de leur produit sur l'origine de la matière première s'y développent.

7.2.3.3 ANALYSE DU SECTEUR DE LA PRODUCTION

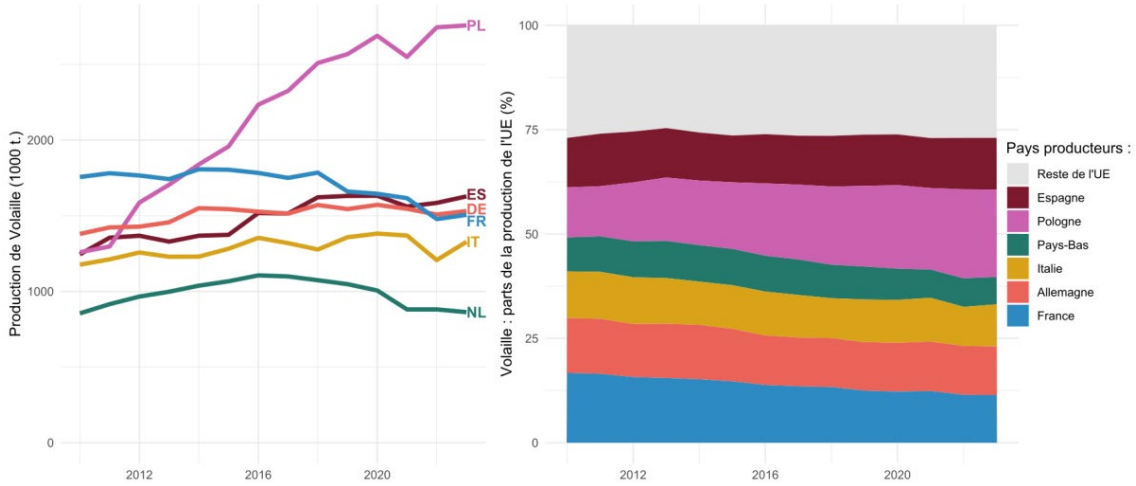
Comme pour les balances commerciales, la comparaison réalisée par le Centre d'études et de prospective est centrée sur cinq autres pays européens (Allemagne, Espagne, Italie, Pays-Bas, Pologne), choisis au regard de l'importance de leur production au sein de l'UE et du dynamisme de leurs exportations agro-alimentairess.

De plus, le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux a produit un rapport sur la compétitivité des exploitations françaises par rapport à leurs concurrentes européennes[20] dont les éléments permettant d'illustrer des grands traits de cette compétitivité à travers des focus production/pays concurrent sont repris au point Comparaison des structures de production et de leurs performances ci-dessous.

7.2.3.3.1 Évolution des volumes de production

Les volumes de production évoluent lentement, ainsi donc que la part de chaque pays dans la production européenne. Avec cependant des tendances limitées à la baisse pour certaines productions animales pour la France (viande de volaille, produits laitiers) et l'Allemagne (viande porcine). Tandis que la viande de volaille progresse en Pologne et la production porcine en Espagne

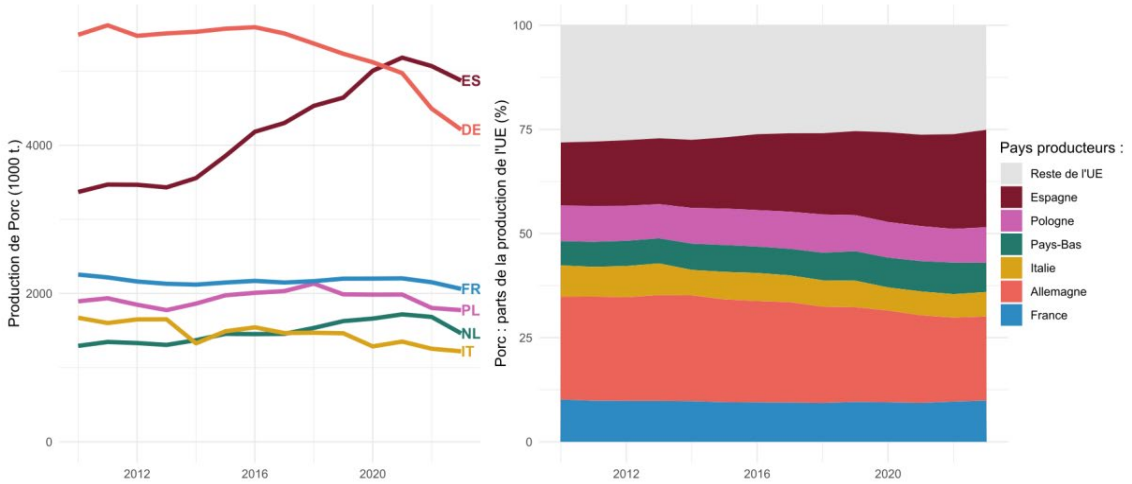
Figure 72 : Volumes de production de viande de volaille et part de la production européenne par pays



Source : FAO, traitement Centre d'études et de prospective

[20] Cf références

Figure 73 : Volumes de production de viande de porcs et part de la production européenne par pays

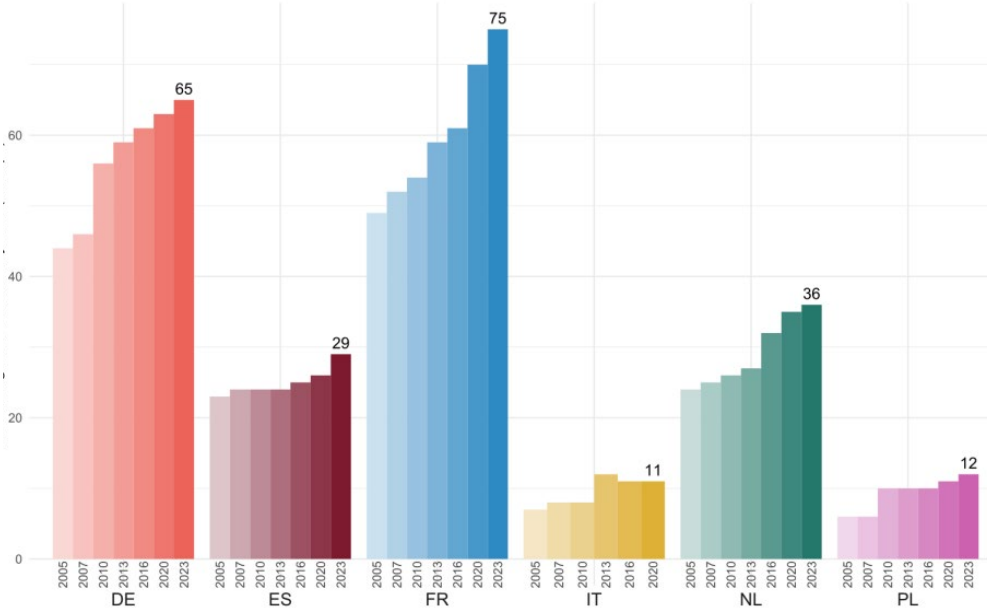


Source : FAO, traitement Centre d'études et de prospective

7.2.3.3.2 Comparaison des structures de production et de leurs performances

Les exploitations françaises sont, en moyenne, les plus grandes avec une SAU/exploitation de 75 ha en 2023, en hausse de 23% depuis 2016

Figure 74 : Surface moyenne des exploitations agricoles de 6 pays de l'UE (ha / exploitation)

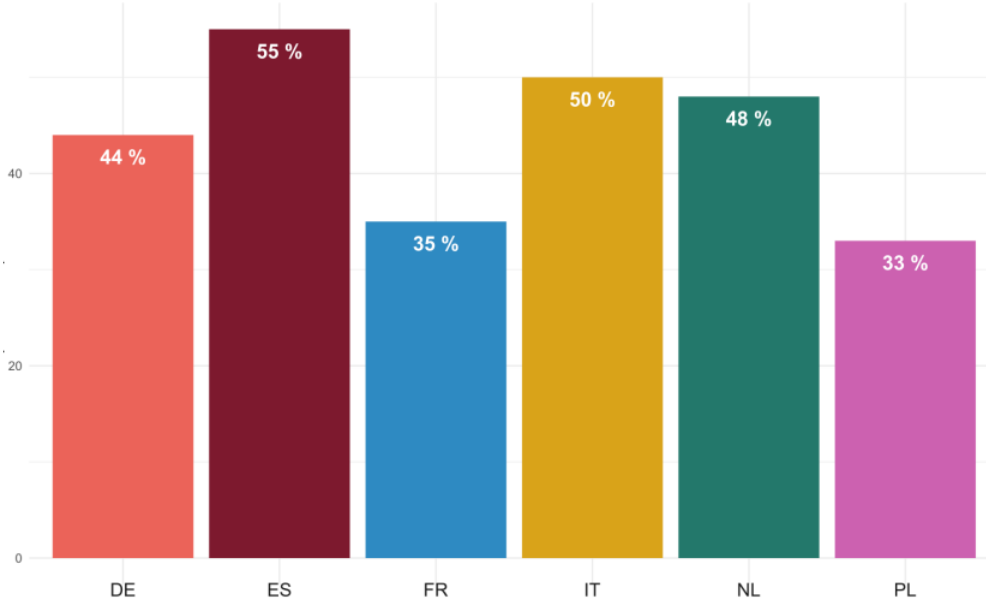


Source : Eurostat, traitement Centre d'études et de prospective

Pour les céréales et oléoprotéagineux, En France et en Allemagne, les surfaces par exploitation sont élevées (respectivement 126 et 156 ha), mais les évolutions sont contrastées (+7 % entre 2010 et 2013 en France, 10,7 % en Allemagne). En Pologne, les surfaces par exploitation sont peu élevées (26 ha) et en diminution.
Depuis la fin des quotas, les exploitations laitières françaises s'agrandissent un peu moins vite que les autres en Europe.
En France, les tailles moyennes des élevages avicoles sont plutôt élevées, deux fois plus importantes qu'en Pologne. Avec toutefois l'émergence de très grands ateliers de volailles de chair en Pologne. En porcs, les dimensions françaises sont nettement inférieures à celles des élevages néerlandais et espagnols, mais très supérieures à celle des élevages polonais.
En bovins allaitants, les superficies par exploitation sont largement supérieures en France par rapport aux autres pays étudiés.

Le vieillissement des chefs d'exploitation est moins marqué en France que dans les autres pays.

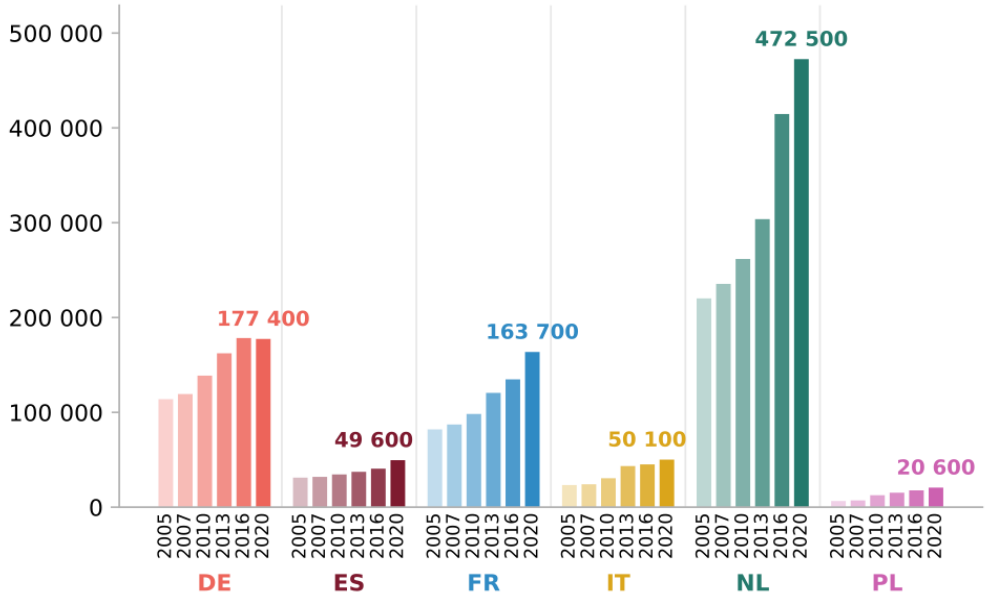
Figure 75 : Part de la SAU gérée par des chefs d'exploitation de plus de 55 ans en 2020



Source : Eurostat, traitement Centre d'études et de prospective

La dimension économique, mesurée par la production brute standard[21] est supérieure aux Pays-Bas (productions intensives type élevage « hors sol »). La France occupe le 3e rang derrière l'Allemagne.

Figure 76: Production brute standard moyenne des exploitations agricoles de 6 pays de l'UE (euros)[22]



Source : Eurostat, traitement Centre d'études et de prospective

[21] La production brute standard (PBS) est une production potentielle de chacune des exploitations, calculée selon les prix et rendements d'une année donnée. Les PBS constituent ainsi un proxy du chiffre d'affaires des exploitations agricoles. Elles sont calculées en multipliant les surfaces mises en culture et les effectifs d'animaux par des coefficients reflétant les valeurs moyennes des rendements et des prix calculés sur une période de 5 ans (source : Insee).

[22] Définition Insee : La production brute standard (PBS) est une production potentielle de chacune des exploitations, calculée selon les prix et rendements d'une année donnée. Les PBS constituent ainsi un proxy du chiffre d'affaires des exploitations agricoles. Les productions brutes standard (PBS) sont calculées en multipliant les surfaces mises en culture

En porcs, la France dispose d'une plus grande autonomie alimentaire, qui limite les charges d'alimentation (280 000 €/exploitation en France, contre 924 000 €/exploitation aux Pays Bas).
En bovins allaitants, les niveaux de revenu sont assez comparables entre France, Allemagne, Pays Bas et Espagne (15 000 à 20 000 €/exploitation), très inférieurs à ceux de l'Italie (~40 000 €), et largement supérieurs à ceux de la Pologne (~5 000 €).

En lait, le revenu par actif non salarié est le plus élevé en Italie (82 000 €/UTANS[23] en 2023), devant les Pays-Bas (56 300 €/UTANS), l'Allemagne (46 800 €/UTANS), la France (37 300 €/UTANS), l'Irlande[24] (36 600 €/UTANS), et la Pologne (17 100 €/UTANS). Ces revenus sont plus volatils en Europe du Nord, traduisant une corrélation plus importante en rapidité et en ampleur des prix du lait aux marchés des produits laitiers et témoignant de leur capacité à profiter rapidement et pleinement des périodes où la conjoncture est porteuse (hausse des prix supérieure à celle des charges), comme en 2022.

En bovins allaitants, Des niveaux de revenu assez comparables entre France, Allemagne, Pays Bas et Espagne (15 000 à 20 000 €/exploitation), très inférieurs à ceux de l'Italie (~40 000 €), et largement supérieurs à ceux de la Pologne (~5 000 €).

Pour les céréales et oléoprotéagineux, les rendements et produits bruts sont élevés et comparables en France et en Allemagne. Mais en France, les valeurs ajoutées et revenus sont nettement inférieurs à l'Allemagne, pénalisés par des niveaux de consommations intermédiaires très élevés (91,4 % du produit brut, contre 84 % en Allemagne).

En complément, le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux a mis en évidence des points clés de la compétitivité des exploitations françaises par rapport à celles d'autres pays de l'UE. Les principaux points sont indiqués et illustrés ci-dessous. Les recommandations de la mission dépassent le cadre de constat rapporté ici. Elles peuvent être consultées directement dans le rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (cf. références).

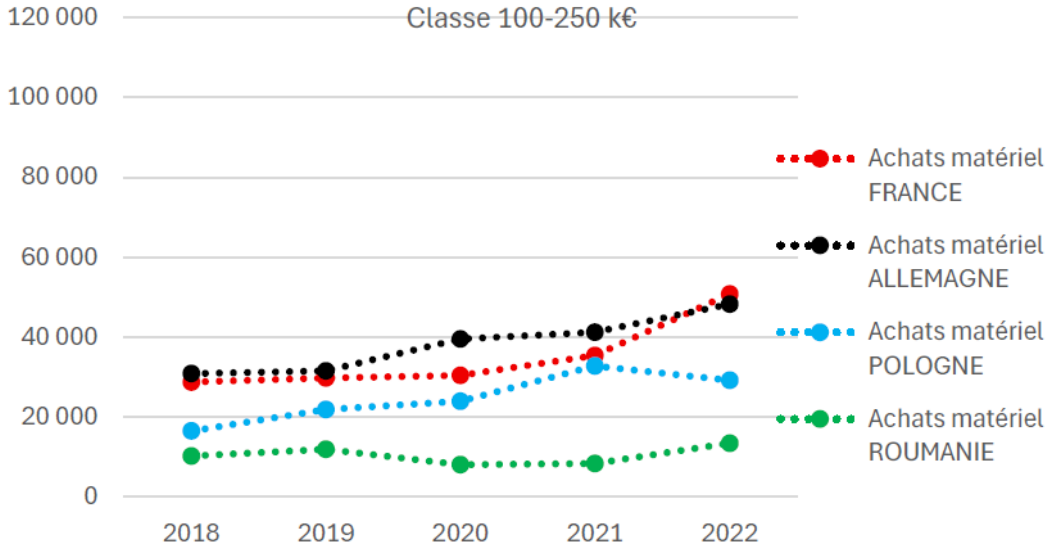
Céréales : les exploitations françaises sont performantes, en lien avec un système plutôt intensif. La diminution des intrants (retraits de substances actives et PPP) pèsera plus fortement que dans un système moins intensif. La gestion extensive Roumaine, rendue possible grâce aux grandes surfaces et au faible coût du travail, et à un recours moindre aux intrants et à des charges de mécanisation plus faibles, leur confèrera un avantage stratégique plus important à l'avenir.
Les exploitations céréalières françaises sont caractérisées par un niveau d'investissement et de recours à l'emprunt nettement plus élevé que leurs homologues, ce qui pénalise systématiquement leur revenu courant avant impôt.

et les effectifs d'animaux par des coefficients reflétant les valeurs moyennes des rendements et des prix calculés sur une période de 5 ans.

[23] Unité de Travail annuel Non Salarié

[24] Plus représentative que l'Espagne pour le lait

Figure 77 : Evolution des achats annuels de matériels pour des exploitations céréalières en France, Allemagne, Pologne et Roumanie

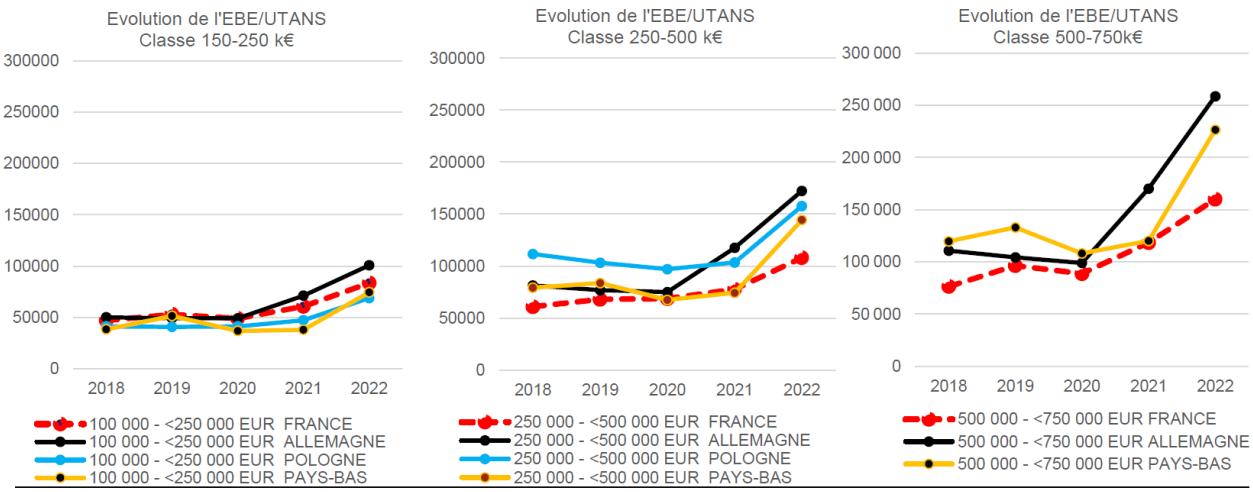


Source : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux d'après FADN[25]
Lecture : Pour les exploitations céréalières (OTEX 15) ayant une production brute standard comprise entre 100 et 250 k€, les achats de matériel sont supérieurs en France et en Allemagne.

En 2022, année d'invasion de l'Ukraine par la Russie et de très forte augmentation du prix des céréales, les achats de matériel en France repassent au-dessus du niveau de l'Allemagne après deux années inférieures. Les stratégies de défiscalisation sont similaires dans ces deux pays.

En **Bovins lait**, plus la taille des exploitations augmente, plus l'excédent brut d'exploitation (EBE) par unité de travail non salarié (UTANS) augmente, mais moins les exploitations françaises sont compétitives par rapport à leurs concurrentes.

Figure 78 : évolution de l'EBE/UTANS selon la classe de taille économique pour les exploitations laitières de quatre pays de l'UE



Source : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux d'après FADN

Lecture : l'écart entre la France et les autres pays augmente avec la taille de la classe.

[25] Farm Acountancy Data Network : enquête annuelle portant sur les exploitations agricoles réalisée depuis plus de trente ans, dans tous les Etats membres de l'Union européenne.

Coût du travail : les charges salariales en France sont supérieures à la Roumanie et la Pologne mais inférieures à l'Allemagne et aux Pays-Bas.

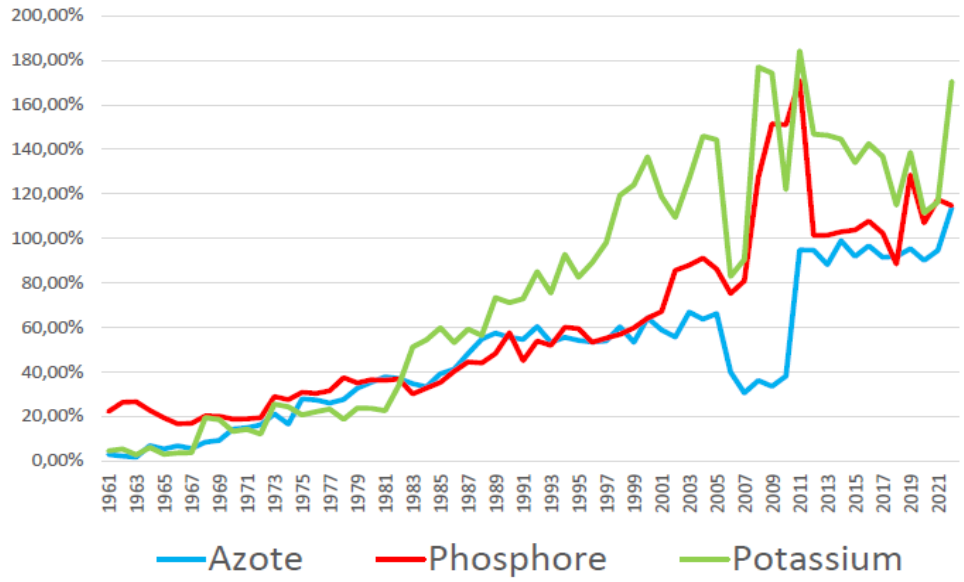
Figure 79 : comparaison des charges salariales par unité de travail annuel salarié

	Céréales et oléoprotéagineux	Bovins lait	Volailles de chair	Moyenne
Pologne	9 640	9 036	9 823	9 534
Roumanie	6 754	6 653	5 938	6 698
Espagne	20 004	21 540	21 422	20 488
France	25 222	22 379	25 213	23 633
Allemagne	36 716	39 384	36 026	38 598
Pays-Bas	32 583	48 287	53 961	48 388

Source : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux d'après FADN

7.2.3.3.3 Une forte dépendance française en intrants agricoles

Figure 80 : Taux de dépendance aux importations d'engrais (importations/usages agricoles) de la France,%



Source : FAOstat

La France présente une dépendance croissante aux importations d'**engrais**, en particulier venant de Russie et de Biélorussie, en lien avec une baisse de la production nationale d'engrais. La France importe environ 80 % de ses engrais, principalement sous forme d'urée, pour un taux de dépendance aux importations de 94 % (période 2018-2021).

Par ailleurs, l'**alimentation animale** est l'objet d'une dépendance en tourteau de soja qui reste forte, avec une amélioration des taux d'approvisionnement 31 % en 2008 à 49 % en 2022 mais qui repose sur des graines en partie importées. D'autres produits sont également concernés : vitamines, acides aminés, etc.
Des **médicaments vétérinaires** et des principes actifs de plus en plus produits hors de France et de l'UE.
Les **produits phytosanitaires** sont aussi concernés.

Pour les **agroéquipements**, le déficit commercial de la France a été multiplié par deux depuis 2015.

7.2.3.3.4 Un manque de capital et de main d'œuvre

Un déficit actuel de financement des exploitations agricoles françaises de l'ordre de 1,5 milliard €/an. Les investissements directs étrangers dans le secteur « agriculture, sylviculture et pêche » s'accroissent, de 480 millions d'euros en 2015 à 1,09 milliard d'euros en 2023.
Une main d'œuvre étrangère faible mais concentrée dans certains secteurs (maraichage et viticulture, où elle représente 25 à 50 % des salariés) et certains territoires (60 % en Haute Corse et dans les Bouches du Rhône).
Un prochain renouvellement massif des actifs agricoles qui posera la question de la disponibilité de main d'œuvre.

Souveraineté alimentaire
Rapport annuel 2026

Directrice de la publication
Marion Zalay

Rédaction
FranceAgriMer

Conception et réalisation
FranceAgriMer

SUIVEZ-NOUS

franceagrimer.fr